

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 30 OCTOBRE 2013

VOLUME 133

**DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me KEITH RITI,  
Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me LAURENT THEMENS et Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds de solidarité  
Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE pour la FTQ Construction  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me PIERRE HAMEL, pour l'Association de la construction du Québec

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	12
NICODEMO MILANO	15
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :	15
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	114
STEPHAN CLOUTIER	125
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	125

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
100P-927.3 : Courriel de Gaétan Morin à Michel Arsenault du 30 septembre 2008 - Énergie Carboneutre	25
100P-928.1 : Écoute électronique 08-0081 - 8033 du 29 octobre 2008	26
100P-928.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081 - 8033 du 29 octobre 2008	26
100P-929.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0076 du 6 novembre 2008	29
100P-929.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0076 du 6 novembre 2008	29
100P-930.1: Écoute électronique 08-0432 - 0090 du 6 novembre 2008	30
100P-930.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0090 du 6 novembre 2008	30
100P-931.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0166 du	

10 novembre 2008	32
100P-931.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0166 du 10 novembre 2008	32
100P-932.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0463 du 17 novembre 2008	41
100P-932.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0463 du 17 novembre 2008	41
100P-933.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0463 du 17 novembre 2008	43
100P-933.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0463 du 17 novembre 2008	43
100P-934.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0717 du 21 novembre 2008	47
100P-934.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0717 du 21 novembre 2008	47
100P-935.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0790 du 24 novembre 2008	49

100P-935.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0790 du 24 novembre 2008	49
100P-936.1 : Écoute électronique 08-0432 -_0806 du 24 novembre 2008	50
100P-936.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0806 du 24 novembre 2008	50
100P-937.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0823 du 24 novembre 2008	51
100P-937.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0823 du 24 novembre 2008	51
100P-938.1 : Écoute électronique 08-0008 du 24 novembre 2008	54
100P-938.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0008 du 24 novembre 2008	54
100P-939.1: Écoute électronique 08-0432 - 0849 du 25 novembre 2008	64
100P-939.2: Transcription de l'écoute électronique	

08-0432 - 0849 du 25 novembre 2008	64
100P-940.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0918 du 26 novembre 2008	65
100P-940.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0918 du 26 novembre 2008	65
100P-941.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0967 du 27 novembre 2008	70
100P-941.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0967 du 27 novembre 2008	70
100P-942.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0968 du 27 novembre 2008	72
100P-942.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 0968 du 27 novembre 2008	72
100P-943.1 : Écoute électronique 08-0432 - 1163 du 1er décembre 2008	73

100P-943.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 1163 du 1er décembre 2008	74
100P-944.1 : Écoute électronique 08-0432 - 1174 du 1er décembre 2008	75
100P-944.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 1174 du 1er décembre 2008	75
100P-945.1 : Écoute électronique 08-0432 - 1180 du 1 <sup>er</sup> décembre 2008	77
100P-945.2 : Transcription de l'écoute 08-0432 - 1180 du 1 <sup>er</sup> décembre 2008	77
100P-946.1: Écoute électronique 08-0432 - 1371 du 4 décembre 2008	78
100P-946.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 1371 du 4 décembre 2008	78
100P-947.1: Écoute électronique 08-0432 - 1375 du 4 décembre 2008	79



100P-947.2:	Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 1375 du 4 décembre 2008	79
100P-948.1:	Écoute électronique 08-0432 - 1531 du 15 décembre 2008	81
100P-948.2:	Transcription de l'écoute électronique 08-0432 - 1531 du 15 décembre 2008	81
100P-949.1 :	Écoute électronique 08-0482 - 0623 du 26 janvier 2009	87
100P-949.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0482 - 0623 du 26 janvier 2009	87
100P-950.1:	Écoute électronique 08-0482 - 0731 du 2 février 2009	89
100P-950.2:	Transcription de l'écoute électronique 08-0482 - 0731 du 2 février 2009	89
100P-951.1 :	Écoute électronique 08-0482 - 0813 du 12 février 2009	91

100P-951.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0482 - 0813 du 12 février 2009	91
100P-952.1 : Écoute électronique 08-0459 - 2105 du 16 février 2009	92
100P-952.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0459 - 2105 du 16 février 2009	92
100P-953.1 : Écoute électronique 08-0459 - 02349 du 22 février 2009	96
100P-953.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0459 - 02349 du 22 février 2009	96
100P-954 : Mémo du Fonds de solidarité FTQ du 30 septembre 2013 - Carboneutre	103
96P-955 : Réponses aux engagements 96E-46 à 96E- 51 de Gaétan Morin, en liasse	123
101P-956 : Rapport de filature 15 septembre 2008	144
101P-957: Article TVA Nouvelles - Un chef syndical au party des motards le 2	

octobre 2013

	153
101P-958.1 : Écoute électronique 08-0081_BMCBAS_ 06299	186
101P-958.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081_BMCBAS_06299	186
101P-959: Communiqué officiel de la FTQ Construction du 18 septembre 2008	194
101P-960.1 : Écoute électronique 08-0078_BMC_11194	197
101P-960.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0078_BMC_11194	198

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du  
2 mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Bonjour, Monsieur Milano.

8 M. NICODEMO MILANO :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Est-ce que les procureurs peuvent s'identifier,  
12 s'il vous plaît?

13 Me DENIS GALLANT :

14 Alors, Denis Gallant pour la Commission. Bon matin.

15 Me KEITH RITI :

16 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

17 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

18 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
19 général du Québec.

20 Me DENIS HOULE :

21 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des  
22 constructeurs de routes et grands travaux du  
23 Québec.

24 Me SIMON LAPLANTE :

25 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des

1           constructeurs de routes et grands travaux du  
2           Québec.

3           Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

4           Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
5           Québec.

6           Me LAURENT THEMENS :

7           Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de  
8           solidarité.

9           Me ANDRÉ RYAN :

10          Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité.

11          Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE :

12          Bonjour. Maude Lyonnais Bourque pour la FTQ  
13          Construction.

14          Me PIERRE POULIN :

15          Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des  
16          poursuites criminelles et pénales.

17          LA PRÉSIDENTE:

18          Oui, Maître Gallant.

19          Me DENIS GALLANT :

20          Oui.

21          LA GREFFIÈRE :

22          On peut (inaudible) le témoin.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Oui.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Si vous voulez vous lever debout pour être  
5 assermenté.

6

7

---

8

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du  
2 mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 NICODEMO MILANO,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Juste avant de poursuivre avec l'écoute  
12 électronique, Monsieur Milano, je vais revenir un  
13 petit peu en arrière. Nous étions... nous avons  
14 déposé hier la... une conversation entre Michel  
15 Dupuis et Jocelyn Arsenault, qui était datée du  
16 quinze (15) octobre deux mille huit (2008) à neuf  
17 heures vingt-deux (9 h 22), je l'ai déposée sous la  
18 cote 927.1. J'aimerais juste revenir un petit peu  
19 en arrière dans le temps. Donc, au trente (30)  
20 septembre deux mille huit (2008), je vais demander  
21 à madame Blanchette d'exhiber à l'écran un document  
22 qui est le document 78, document qui a été ajouté  
23 ce matin, Madame la Présidente, dont les parties  
24 ont reçu copie ce matin. Alors... Et juste peut-  
25 être nous expliquer la provenance de ce document-

1 là. C'est un courriel, ce qu'on va faire, c'est  
2 qu'on va tout de suite l'exhiber, là, au  
3 Commissaire, Madame Blanchette, peut-être  
4 descendre. Donc, il y a une première page, juste un  
5 instant, qui est un courriel daté du... du trente  
6 (30) septembre deux mille huit (2008) à quatre  
7 heures trente-sept (4 h 37), envoyé de... de Gaétan  
8 Morin à... du Fonds de solidarité, à Michel  
9 Arsenault, sur la situation d'Énergie Carboneutre.

10 Nous allons aller maintenant à la deuxième  
11 page. Ce document-là va être envoyé de... de Michel  
12 Arsenault à dix-sept heures quinze (17 h 15) à  
13 l'adresse - je vais le faire expliquer par le  
14 témoin - à monsieur Dupuis à dix-sept heures quinze  
15 (17 h 15) et c'est, dans le fond, tel qu'entendu,  
16 ce qu'on indique. Et ensuite de ça, on a une  
17 version, là, on a le transfert du courriel envoyé  
18 de Gaétan Morin à Michel Arsenault. Donc, peut-être  
19 juste, dans un premier temps, nous dire la  
20 provenance de ce courriel-là, Monsieur Milano.

21 R. Oui, ce courriel provient d'une... le résultat  
22 d'une perquisition par la Sûreté du Québec dans le  
23 cadre d'une enquête visant Jocelyn Dupuis  
24 relativement à des enquêtes de fraude. Et j'ai le  
25 numéro de dossier : 295070511001 qui est le numéro



1 opérationnel de la Sûreté du Québec.

2 Q. **[2]** Parfait. Alors... et ce... ce courriel-là a été  
3 saisi - je ne veux pas avoir l'adresse non plus -  
4 c'est-à-dire est-ce que ça a été saisi? À quel  
5 endroit exactement?

6 R. À la résidence privée de Jocelyn Dupuis.

7 Q. **[3]** Parfait. Donc, probablement ce que je vais vous  
8 demander de... de faire, c'est de peut-être  
9 faire... nous faire, là, une lecture du courriel.

10 R. Oui. Dans un premier temps, l'adresse courriel a  
11 été caviardée, Madame la Présidente, puisque c'est  
12 des renseignements personnels, on ne veut pas nuire  
13 à ça. On a le courriel adressé à Michel :

14 Bonjour Michel,  
15 Suite à notre conversation  
16 téléphonique, voici une mise à jour de  
17 ce projet. Lors de notre rencontre  
18 avec les représentants de la société  
19 Énergie Carboneutre le quatre (4) août  
20 dernier, nous avons communiqué nos  
21 préoccupations aux représentants de la  
22 compagnie et s'ensuit quatre points :  
23 1- la structure de la transaction ne  
24 reflétait pas notre philosophie  
25 dans des projets de démarrage...

1 entre guillemets

2 ... (1 \$ Fonds pour 1 \$ des  
3 entrepreneurs). Est-ce que les  
4 entrepreneurs sont prêts à mettre  
5 davantage de capital?

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[4]** Point d'interrogation.

8 R. Oui.

9 2- le prix nettement trop élevé de  
10 l'acquisition, seize millions  
11 (16 M\$) dont neuf point deux  
12 millions (9,2 M\$) d'achalandage  
13 difficile à expliquer. Y avait-il  
14 possibilité de revoir ce coût à  
15 la baisse?

16 3- les prévisions financières trop  
17 optimistes...

18 entre guillemets, entre parenthèses

19 ... (le dépôt d'un budget plus  
20 réaliste pourrait... pourrait  
21 nous permettre de connaître les  
22 risques des réinvestissements si  
23 le projet évolue moins bien que  
24 prévu;

25

1                           4-    Nous avons demandé le détail des  
2    sommés avancées par les sociétés  
3    de monsieur Arcuri. Nous avons  
4    obtenu le tableau avec pièces  
5    justificatives à ce sujet.  
6    Il y a une quinzaine de jours,  
7    nous avons reçu une enveloppe  
8    contenant les réponses à la  
9    quarante-quatrième question.  
10    Cependant, n'avons pas obtenu  
11    d'information sur les trois  
12    premiers points soulevés. Nous  
13    demeurons disponibles, au besoin,  
14    pour en discuter.

15    Bonne fin de journée, Gaétan.

16    (09:40:00)

17    LA PRÉSIDENTE :

18    O.K. Maître Gallant?

19    Me DENIS GALLANT :

20    Oui?

21    LA PRÉSIDENTE :

22    Je ne sais pas si vous avez l'intention, parce que  
23    nous avons trois pages...

24    Me DENIS GALLANT :

25    Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 À la deuxième page, puisque l'on parle de... de...

3 Bien, je ne veux pas que ce soit montré, là,

4 Madame. Alors donc, à la deuxième page...

5 Me DENIS GALLANT :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... puisqu'on parle d'information personnelle, si

9 vous regardez ce qui est caviardé après « Michel

10 Arsenault », c'est le nom, mais pas l'adresse. Ça

11 fait que ce n'est pas tellement difficile de faire

12 le lien.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Non mais c'est... ce n'était pas pour... Ce n'était

15 pas pour Gaétan Morin. Gaétan Morin, c'est public,

16 là. On va sur le site, ce n'était pas ça. Ce que

17 monsieur Arsenault... Ce que monsieur Milano, je

18 pense qu'il a anticipé, c'est vraiment l'adresse

19 personnelle de monsieur Dupuis qui est à la

20 deuxième page, et elle est caviardée.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais c'est parce qu'il y avait l'adresse de

23 monsieur Morin aussi, là.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Bien, c'est parce que... Je pense que maître Ryan

1 ne s'objectera pas, là. Moi je vais sur internet,  
2 puis je vais avoir Gaétan Morin au Fonds de  
3 solidarité, puis je vais avoir l'adresse, là.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Tu sais, c'est...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bon.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Maître Ryan, je pense qu'il n'y a pas de problème?

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Ah, je n'ai pas l'intention de m'objecter. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Pardon?

16 Me ANDRÉ RYAN :

17 J'ai dit je n'ai pas l'intention de m'objecter.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bon. Parfait. O.K.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Ce qui est clair, Madame la... Madame la  
22 Présidente, pour ça qu'on n'avait pas le choix de  
23 laisser « G. Morin », parce que ça disait que  
24 c'était envoyé de Gaétan Morin.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Ça, je n'ai pas de problème. C'était l'adresse  
3 sur la deuxième page. On imagine que c'est G. Morin  
4 qui est... qui est, cette fois-là, caviardé, mais  
5 l'adresse est là.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Oui, tout à fait. Mais c'est parce que c'est le  
8 message d'origine. C'est la même chose.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Parfait. Non, on se comprend. Mais je vous  
13 disais... Ce que je vous disais, par contre, et là  
14 on va aller à la deuxième page...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me DENIS GALLANT :

18 ... et ça c'était plus problématique, c'est  
19 l'adresse personnelle de monsieur Dupuis.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Parfait. Donc, c'est ça, on va aller à la deuxième  
24 page. On pense que c'est un... C'est ça, c'est un  
25 suivi...

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 Mais...

3 Me DENIS GALLANT :

4 Oui?

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Mais je veux juste être précis, parce que  
7 contrairement à ce que semble indiquer madame la  
8 commissaire, à la page 2, la portion qui est  
9 caviardée en haut de page, ce n'est pas l'adresse  
10 de monsieur Morin.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Ah!

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 C'est... J'imagine que c'est celle de monsieur  
15 Dupuis. Mais celle de monsieur Morin, comme toutes  
16 les adresses au Fonds, c'est fondsftq.com, et le  
17 numéro de téléphone, 514-383-8383. Ça fait que, il  
18 n'y a pas de problème.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Parfait. Donc, à la deuxième page...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[5]** À la deuxième page, alors on voit que Michel  
25 Arsenault, c'est ça?

1 R. Exact.

2 Q. **[6]** Va envoyer un message à... Là on a caviardé,  
3 @videotron.ca, O.K.?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[7]** Alors vous avez pris connaissance, Monsieur  
6 Milano, de la version décaviardée?

7 R. Oui.

8 Q. **[8]** O.K. Êtes-vous en mesure de nous dire si c'est  
9 l'adresse personnelle de monsieur Dupuis?

10 R. C'est l'adresse personnelle reliée à Jocelyn  
11 Dupuis.

12 Q. **[9]** Parfait. Alors, qui... qui se termine par  
13 videotron.ca.

14 R. C'est exact.

15 Q. **[10]** Parfait. Et là, ce qu'on voit, là, malgré des  
16 problèmes, probablement, de, de... de  
17 configuration, là, c'est le même courriel, là, qui  
18 est envoyé. Donc, il va y avoir un transfert qui va  
19 être fait... qui va être fait, là, je dirais, là,  
20 dans... à peu près une heure plus tard.

21 R. C'est exact.

22 Q. **[11]** Parfait. Alors je vais le déposer sous la cote  
23 928.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce que ce ne serait pas mieux de le mettre...



1 Parce que là vous allez tout avoir vos écoutes qui  
2 vont être décalées. Est-ce que, comme ça va en lien  
3 avec l'écoute 100P-927.2, est-ce que ce ne serait  
4 pas bien de... de lui donner la cote 927.3?

5 Me DENIS GALLANT :

6 Je pense que ça va être plus simple. On va se  
7 retrouver, là, même...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Comme ça...

10 Me DENIS GALLANT :

11 Oui, oui, oui, oui. 927.3, je suis d'accord avec  
12 vous. Ça va être plus simple. Parfait.

13

14 100P-927.3 : Courriel de Gaétan Morin à Michel  
15 Arsenault du 30 septembre 2008 -  
16 Énergie Carboneutre

17

18 Q. **[12]** Nous allons aller maintenant, nous allons  
19 continuer les conversations... les conversations  
20 d'écoute... d'écoute électronique. Donc, nous  
21 allons aller à l'onglet 28. Alors, c'est une  
22 conversation du vingt-neuf (29) octobre deux mille  
23 huit (2008) à dix-huit heures trente-cinq (18 h 35)  
24 entre Raynald Desjardins et Jocelyn Dupuis. Alors,  
25 qui va devenir 928.1 pour l'enregistrement, et

1 928.2 pour le mot à mot.

2

3 100P-928.1 : Écoute électronique 08-0081 - 8033 du  
4 29 octobre 2008

5

6 100P-928.2 : Transcription de l'écoute électronique  
7 08-0081 - 8033 du 29 octobre 2008

8

9 Alors, je pense que c'est correct.

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 Q. **[13]** Alors, Monsieur Milano, bon, on comprend que  
14 la conversation, là, parle d'elle-même, il dit  
15 encore qu'il a contacté monsieur... monsieur  
16 Arsenault puis... en disant : « Bien, il faut que  
17 ça passe », c'est les paroles de Jocelyn Dupuis. Il  
18 va... ils vont faire intervenir une personne qui  
19 s'appelle Marlène. Pouvez-vous nous parler de  
20 Marlène, parce qu'elle va revenir plus tard?

21 R. Oui, c'est Marlène Girard et également Yves  
22 Thériault, sont deux personnes qui sont impliquées  
23 auprès de cette compagnie, qui était Carboneutre à  
24 l'époque ou Énergie Carboneutre, SICN.

25 Q. **[14]** Ça c'est des gens dont monsieur Ringuette a

1           parlé, je pense, qui étaient... monsieur Thériault  
2           était le... était à la recherche de financement  
3           puis, je pense, madame Girard était, je crois, la  
4           conseillère financière, est-ce que c'était ça?

5           R. C'est bien ça. Monsieur Desjardins précise le rôle  
6           de madame Girard auprès de la compagnie et monsieur  
7           Thériault aussi est mentionné, un passage dans  
8           cette conversation.

9           Q. **[15]** Parfait. Nous allons...

10           (09:48:10)

11           LA PRÉSIDENTE :

12           Aviez-vous terminé avec cette conversation-là,  
13           Maître Gallant?

14           Me DENIS GALLANT :

15           Oui.

16           LA PRÉSIDENTE :

17           Q. **[16]** Qu'est-ce que... J'aimerais savoir, à la page  
18           2, la ligne 44, on parle de la Jenkins, est-ce  
19           qu'on sait ce que c'est?

20           R. Oui. J'ai rencontré monsieur Thériault avec André  
21           Noël, il nous a expliqué... un projet de  
22           décontamination, dans le coin de Lachine, je crois,  
23           l'arrondissement Lachine, alors qu'il voulait  
24           reprendre un projet qui s'appelait Jenkins.  
25           J'oublie si c'était une compagnie, à l'époque,

1 Jenkins, ou si c'était le nom d'un projet. Mais je  
2 me souviens qu'il y avait de quoi contaminé, en  
3 lien avec l'industrie des chemins de fer.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[17]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez également  
6 du témoignage de monsieur Ringuette, qui dit,  
7 justement, quand il a rencontré monsieur Thériault,  
8 en deux mille cinq (2005), c'était justement compte  
9 tenu... c'était le démantèlement de l'usine  
10 Jenkins?

11 R. C'est bien ça.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[18]** Et, à la ligne 48 : « Ils ont déjà signé... le  
14 contrat de signé avec le SHDM. Puis qu'à sait que  
15 SOLIM elle aime ça des blocs déjà rentables ».

16 R. Hum hum.

17 Q. **[19]** Qu'est-ce que c'est? Qu'est-ce que ça veut  
18 dire?

19 R. C'est que monsieur Desjardins précise auprès de  
20 Jocelyn, pour voir que c'était déjà d'intérêt, pour  
21 un financement ou l'implication de la SOLIM, qui  
22 est un bras... le bras immobilier de la FTQ, Fonds  
23 de solidarité.

24 Q. **[20]** Merci.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Merci, Madame la Présidente.

3 R. Bienvenue.

4 Q. **[21]** Alors, onglet 29, six (6) novembre deux mille  
5 huit (2008), midi neuf (12 h 09) à midi onze  
6 (12 h 11), conversation entre Joe Bertolo et  
7 Jocelyn Dupuis, qui va devenir 929.1 et 929.2. Ça  
8 va? Parfait.

9  
10 100P-929.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0076 du  
11 6 novembre 2008

12  
13 100P-929.2 : Transcription de l'écoute électronique  
14 08-0432 - 0076 du 6 novembre 2008

15  
16 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

17  
18 Q. **[22]** Parfait. Commentaires?

19 R. Je n'ai pas de commentaires.

20 (09:52:22)

21 Q. **[23]** Parfait. Onglet 30, six (6) novembre deux  
22 mille huit (2008), donc même date, à peu près  
23 quarante-cinq (45) minutes plus tard, treize heures  
24 cinquante-quatre (13h54) à treize heures cinquante-  
25 sept (13h57), entre les mêmes interlocuteurs, va

1 devenir 930.1 et 930.2.

2

3 100P-930.1: Écoute électronique 08-0432 - 0090 du  
4 6 novembre 2008

5

6 100P-930.2: Transcription de l'écoute électronique  
7 08-0432 - 0090 du 6 novembre 2008

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 Q. **[24]** Donc, l'onglet 30, 930.1, 930.2, Monsieur  
12 Milano, on comprend, effectivement, qu'on essaie  
13 d'obtenir d'autres sources de financement?

14 R. C'est bien ça.

15 Q. **[25]** Par Investissement Québec?

16 R. Effectivement.

17 Q. **[26]** Et monsieur Dupuis semble dire que le Fonds  
18 aime ça, là, c'est-à-dire d'avoir un partenaire,  
19 c'est exact?

20 R. C'est exact. On voit le rôle de Jocelyn Dupuis dans  
21 la compagnie.

22 Q. **[27]** Parfait. Et ce qu'on comprend également du  
23 témoignage de monsieur Ringuette, c'est que  
24 finalement, Investissement Québec non plus n'a  
25 jamais embarqué dans Carboneutre, c'est exact?

1 R. Ils n'ont effectivement pas embarqué dans le  
2 dossier.

3 Q. **[28]** Parfait. Onglet 31, dix (10) novembre deux  
4 mille huit (2008), conversation entre Raynald  
5 Desjardins et Jocelyn Dupuis.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce qu'on sait, juste avant de faire entendre  
8 cette conversation-là, Investissement Québec n'a  
9 pas embarqué dans le projet en raison de la  
10 découverte de la présence de monsieur Desjardins?

11 R. Je n'ai pas eu vent de ça. Je m'excuse.

12 Q. **[29]** Est-ce qu'on connaît la raison?

13 R. Personnellement, je ne suis pas au courant.

14 Q. **[30]** O.K. Merci.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[31]** Quand, effectivement, il y a des  
17 conversations, là... justement je vais rester sur  
18 cette conversation-là, on parle notamment que  
19 monsieur Dupuis va passer l'après-midi au Cavalli  
20 et qu'il va être avec Rénald, R-É, donc avec Rénald  
21 Grondin?

22 R. Oui, c'est vrai, on a toujours les deux Rénald.

23 Q. **[32]** O.K. Et quand monsieur Bertolo parle du chum,  
24 savez-vous de qui on parle?

25 R. Du chum?

1 Q. **[33]** Le chum?

2 R. Le chum de?

3 Q. **[34]** Bien, le chum à eux, là?

4 R. Domenic. J'interprète, là.

5 Q. **[35]** Domenic ou Réналd?

6 R. Ou Réналd, c'est sûr, effectivement.

7 Q. **[36]** O.K. Prochaine conversation, en parlant de  
8 Rayналd, Rayналd Desjardins, de onze heures  
9 cinquante-sept (11 h 57) à midi deux (12 h 02).

10

11 100P-931.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0166 du  
12 10 novembre 2008

13

14 100P-931.2 : Transcription de l'écoute électronique  
15 08-0432 - 0166 du 10 novembre 2008

16

17 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

18

19 Q. **[37]** Outre le fait qu'on constate que les  
20 difficultés financières, monsieur Desjardins les  
21 règle, et il les règle à bas prix, là, outre ça,  
22 également que, il semble que l'achalandage, c'est  
23 qu'il y a beaucoup de terre contaminée sur les  
24 terrains de Carboneutre, quelque chose d'assez  
25 important, c'était au niveau des dates, également.



1 Cette conversation-là est du dix (10) novembre deux  
2 mille huit (2008), et monsieur Dupuis indique qu'il  
3 prend sa retraite dans trois jours. Peut-être  
4 élaborer là-dessus.

5 R. Oui. Ce que je vais élaborer là-dessus, c'est que  
6 Jocelyn Dupuis va annoncer sa retraite. C'est dans  
7 la tourmente, si on veut, du changement de pouvoir  
8 à la FTQ Construction, et monsieur Dupuis informe,  
9 comme Raynald dit en « joke », son « boss », qu'il  
10 s'en vient, puis il s'en va également en vacances.  
11 C'est important...

12 Q. **[38]** (inaudible) question de son motorisé. Ce qu'on  
13 comprend, c'est que son motorisé est entreposé dans  
14 les entrepôts de monsieur Desjardins, et que  
15 monsieur Desjardins s'attend à ce qu'il vienne le  
16 chercher juste au mois de mai, là?

17 R. Exact. Puis là, il apprend qu'il va partir en  
18 vacances de décembre à mars, finalement.

19 Q. **[39]** Parfait. Alors, savez-vous exactement, vous,  
20 quand monsieur, parce que là il dit qu'il part le  
21 vingt-sept (27), est-ce que vous êtes capable de  
22 confirmer? Le vingt-sept (27) ou le vingt-huit  
23 (28), est-ce que vous êtes capable de confirmer  
24 qu'il est bien parti, il a bien quitté le Québec à  
25 cette date-là?

1 R. Oui, nous avons confirmé qu'il y a eu un départ le  
2 vingt-huit (28) décembre, et un retour le trente  
3 (30) mars.

4 Q. **[40]** Parfait. Et est-ce que vous avez... vous avez  
5 analysé l'écoute, est-ce que vous savez si monsieur  
6 Dupuis, pendant les mois qu'il est en Floride, va  
7 continuer à faire, excusez-moi l'anglicisme,  
8 « business as usual », même s'il est à l'étranger?

9 R. Oui, il va maintenir un suivi auprès de la  
10 compagnie, au quotidien, sporadiquement lors de son  
11 déplacement, même lors de son déplacement en  
12 Floride.

13 (10:03:07)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[41]** Quand, aux lignes 33 de la page 2, on parle  
16 d'un gars qui vient de vendre une de ses compagnies  
17 vingt millions (20 M\$), puis on ajoute : « Ça fait  
18 qu'il est cassé... il n'est pas cassé, tu  
19 comprends? Puis les autres, les anciens  
20 propriétaires l'avaient niaisé un peu, puis il  
21 s'est dit vous me niaiserez pas encore, tu sais,  
22 deux fois. »

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[42]** Et... « Fait que là, avec nous autres, il a  
25 commencé à comprendre ce qui est... il a bien vu

1 qu'on était sérieux. »

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[43]** Qu'est-ce que... À quoi fait-on référence?

4 R. On fait référence à une... un autre individu que je  
5 n'ai malheureusement pas été en mesure d'identifier  
6 par l'écoute, mais je suis... Vous soulevez un bon  
7 point. Ça me permet de confirmer que Raynald  
8 Desjardins s'implique dans une compagnie. Il  
9 s'implique activement dans une compagnie, et  
10 Carboneutre en fait une... est une de ses  
11 compagnies qu'il s'implique.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[44]** O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[45]** Quand vous dites « s'implique », c'est un  
16 euphémisme?

17 R. Oui.

18 Q. **[46]** Merci.

19 (10:04:15)

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[47]** Mais, effectivement, et la question est  
22 pertinente, c'est-à-dire que ce qu'on a vu depuis  
23 hier avec votre témoignage et les écoutes qui ont  
24 été déposées, c'est que monsieur Desjardins est...  
25 est absent sur papier.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[48]** Ça a été fait avec monsieur Ringuette, sauf  
3 quelques mois.

4 R. Hum.

5 Q. **[49]** Est-ce que vous avez, en déposant les profils  
6 de monsieur Gosselin et de monsieur... son nom  
7 m'échappe, d'hier, monsieur Chagnon?

8 R. Monsieur Chagnon.

9 Q. **[50]** Monsieur Desjardins fonctionne avec des prête-  
10 noms...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[51]** ... qui sont absolument absents de la  
13 compagnie, mais qui sont là pour légitimer, si on  
14 veut, là, à l'aide de prête-noms. Monsieur  
15 Desjardins, ce qu'on comprend également, en tout  
16 cas par monsieur Dupuis, c'est qu'il est caché au  
17 Fonds de solidarité, donc son nom n'apparaît pas du  
18 tout. Mais ce que madame la Présidente vous pose,  
19 par exemple, la business, je pense les dettes, les  
20 gens, les gens qu'il connaît, les gens, il y a de  
21 la terre contaminée là-dedans, il a les deux mains  
22 dedans, là.

23 R. C'est clair que monsieur Chagnon et monsieur  
24 Gosselin, sur papier, existent pour la compagnie.  
25 Mais qu'en réalité, c'est Raynald Desjardins qui

1 s'occupe des activités au quotidien, comme vous  
2 êtes en mesure de témoigner par cette conversation  
3 de Carboneutre.

4 Q. **[52]** Il va y avoir, effectivement, puis j'anticipe,  
5 mais effectivement, toujours dans la même veine,  
6 pour bien comprendre, que les commissaires  
7 comprennent bien, puis me... C'est parce que,  
8 effectivement, on a eu le bénéfice d'entendre des  
9 témoignages, notamment de monsieur Antoine, de  
10 monsieur Ringuette, effectivement il va y avoir des  
11 compagnies, des compagnies créées, Société  
12 internationale Carboneutre, donc celle où est-ce  
13 que monsieur Desjardins et monsieur Arcuri, et plus  
14 tard monsieur... monsieur Dupuis va se joindre. Il  
15 va y avoir Énergie Carboneutre, en tant que telle,  
16 qui va être à une autre adresse?

17 R. Oui. Effectivement.

18 Q. **[53]** Sur Louis-Hippolyte Lafontaine?

19 R. Louis-Hippolyte Lafontaine, l'adresse de Marlène  
20 Girard. On va l'entendre un peu plus tard.

21 Q. **[54]** Effectivement. Monsieur Thériault également,  
22 et on va comprendre également où est-ce que  
23 monsieur Ringuette était, où est-ce que monsieur  
24 Arcuri allait souvent, c'était sur Place Marien. Où  
25 est-ce qu'il y avait le, le...

1 R. Le site.

2 Q. **[55]** Le site en tant que tel.

3 R. Effectivement.

4 Q. **[56]** Il y a une adresse, l'adresse est sur Maurice-  
5 Duplessis, celle de... de Société internationale  
6 Carboneutre, en tout cas sur papier il y a une  
7 adresse sur Maurice-Duplessis. Est-ce qu'il y a une  
8 activité là?

9 R. Je me suis déplacé à plusieurs reprises, Madame la  
10 Présidente, à cette adresse. Je suis en mesure de  
11 vous informer qu'il n'y a aucune activité à cette  
12 adresse-là.

13 Q. **[57]** Sur Maurice-Duplessis, donc.

14 R. Sur Maurice-Duplessis. Il y a comme trois adresses,  
15 comme maître Gallant vous explique, et à cette  
16 adresse, à plusieurs reprises je me suis déplacé,  
17 et à toutes les reprises, j'ai été en mesure de  
18 constater qu'il n'y a aucune activité à cette  
19 acti... à cette adresse.

20 Q. **[58]** Parfait. Pendant qu'on y est, je vais peut-  
21 être juste m'assurer... Je vous demanderais d'aller  
22 à l'onglet 70 et l'onglet 71. Ce sont des cartes  
23 d'affaires qui ont été... qui ont été déposées par  
24 monsieur Antoine. Donc, on peut commencer avec  
25 l'onglet 70, qui était la pièce 98P-877. La carte

1           devrait apparaître à l'écran. Effectivement. Merci  
2           Madame Blanchette. Donc, Domenic Arcuri, président,  
3           bureau chef, 7272, boulevard Maurice-Duplessis,  
4           Montréal, alors c'est l'endroit que vous nous dites  
5           que vous vous êtes déplacé...

6           R. À plusieurs reprises.

7           Q. **[59]** ... à plusieurs reprises. Et il n'y a aucune  
8           activité.

9           R. Aucune activité. Également pour la carte de Raynald  
10          Desjardins.

11          Q. **[60]** Également, et si on regarde, là, maintenant, à  
12          l'onglet 71? Et sur celle de monsieur Desjardins,  
13          il y aura deux adresses. Raynald Desjardins, et on  
14          parle toujours, là, et monsieur Arcuri, et monsieur  
15          Desjardins, on ne parlera jamais d'ECN. On va  
16          toujours parler de SICN.

17          R. Effectivement.

18          Q. **[61]** Société internationale Carboneutre. On se  
19          souviendra, monsieur Ringuette a également déposé,  
20          là, le projet, là, de... de contrôler la compagnie  
21          par les compagnies de monsieur Arcuri. Et on a le  
22          bureau chef, toujours le 7272, boulevard Maurice-  
23          Duplessis, et l'usine de traitement sur Place  
24          Marien, 8770. Donc, toujours la même chose. Vous  
25          avez dit hier que vous vous êtes déplacé à l'usine.

1           Ça, effectivement, ça fonctionne, là, c'est...

2           R. Oui, ça fonctionne. Il y a des... Il y a de la  
3           terre. Il y a... Il y a même une affiche ECN à  
4           l'entrée. Je me suis déplacé, d'ailleurs, aux trois  
5           adresses.

6           Q. **[62]** Puis...

7           R. Même sur... celle sur Louis-H.-Lafontaine.

8           Q. **[63]** Puis celle sur Louis-H.-Lafontaine, ça c'est  
9           un bureau, par exemple. Ça, ça fonctionne.

10          R. C'est un bureau, ça fonctionne.

11          Q. **[64]** O.K. Et c'est le bureau, jamais, sur Louis-  
12          Hippolyte-Lafontaine, on ne parlera jamais de SICN,  
13          on va parler d'ECN.

14          R. ECN, effectivement.

15          Q. **[65]** Parfait. Nous allons revenir à l'écoute, s'il  
16          n'y a pas d'autres questions. Ça va, pas d'autre  
17          chose à dire sur cette conversation?

18          R. Non.

19          Q. **[66]** Donc, nous allons aller maintenant à l'onglet  
20          32. Et nous sommes le dix-sept (17) novembre deux  
21          mille huit (2008), c'est entre une femme inconnue  
22          et Jocelyn Dupuis, la conversation va durer deux  
23          minutes dix-huit (2:18). Et que je vais déposer  
24          sous 932.1 et 932.2.

25



1 100P-932.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0463 du  
2 17 novembre 2008

3

4 100P-932.2 : Transcription de l'écoute électronique  
5 08-0432 - 0463 du 17 novembre 2008

6

7 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

8

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[67]** Sur pause. Je ne veux pas le numéro de  
11 cellulaire mais on confirme que c'est le même  
12 cellulaire que monsieur avait à la FTQ  
13 Construction?

14 R. C'est le même numéro de téléphone.

15 Q. **[68]** Et c'est le téléphone qui a été écouté?

16 R. C'est le même téléphone qui est sous écoute  
17 électronique, effectivement.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Parfait. Merci. Continuez.

20

21 REPRISE DE L'ÉCOUTE DE LA CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[69]** Alors, on comprend que la commande est passée  
25 par monsieur Arcuri de faire faire des cartes

1 d'affaires à monsieur Dupuis?

2 R. Effectivement. Ça permet de vraiment trouver la  
3 paternité, si on veut, là, l'entrée de monsieur  
4 Dupuis à la compagnie.

5 Q. **[70]** Et quand vous avez dit... quand vous avez  
6 déposé le profil de monsieur Dupuis hier, vous  
7 l'avez indiqué comme président directeur général de  
8 la firme... de la Société internationale  
9 Carboneutre, c'est ça, c'est par rapport à cette  
10 écoute-là?

11 R. C'est par rapport à cette écoute et même les  
12 commentaires du centre de traitement de la dame,  
13 qui le mentionne au téléphone, se trouvent sur la  
14 carte de Raynald Desjardins, qu'on a exhibée il y a  
15 quelques minutes.

16 Q. **[71]** Effectivement, je l'ai sous les yeux. Donc, il  
17 fait faire la même chose, Centre de traitement des  
18 sols contaminés HAP, métaux C10, C50, et juste le  
19 bout « embrun » que, moi, que je n'ai pas compris.  
20 Et dans celle de... celle de monsieur... de  
21 monsieur Desjardins, on parle de vente de matériaux  
22 de remblai?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[72]** Donc, je pense, monsieur Arcuri, puis ce qu'on  
25 disait, « embrun de remblai », je pense qu'il y

1           avait une problématique avec le français, là.

2           R. Hum. Peut-être un problème de compréhension.

3           Q. **[73]** Parfait. D'autre chose à dire sur cette  
4           conversation-là?

5           R. Non.

6           Q. **[74]** Je vais aller maintenant à l'onglet 33, qui  
7           est une conversation, là, du dix-huit (18) novembre  
8           deux mille huit (2008). Donc, après l'élection à la  
9           FTQ?

10          R. Effectivement. Tout de suite après.

11          Q. **[75]** Qui va avoir lieu le treize (13) novembre.

12          R. Oui.

13          Q. **[76]** Alors, 933.1, 933.2. Et conversation du dix-  
14          huit (18) novembre, de dix-neuf heures vingt-sept  
15          (19 h 27) à dix-neuf heures trente-deux (19 h 32),  
16          entre Jocelyn Dupuis et Joe Bertolo.

17

18                   100P-933.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0463 du  
19                                   17 novembre 2008

20

21                   100P-933.2 : Transcription de l'écoute électronique  
22                                   08-0432 - 0463 du 17 novembre 2008

23

24           ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

25

1 Q. **[77]** Alors...

2 R. Cette conversation... excusez.

3 Q. **[78]** Allez-y, allez-y.

4 R. Oui, cette conversation permet vraiment de  
5 confirmer le rôle de Jocelyn Dupuis alors qu'il  
6 s'informe... il informe ses propres actionnaires ou  
7 partenaires du rôle qu'il va prendre et qu'il va  
8 assumer un rôle de leadership au sein de cette  
9 compagnie. Ça ne peut pas être plus clair que ça  
10 comme conversation, Madame la Présidente.

11 Q. **[79]** Et qu'il va être présent avec les rencontres,  
12 à partir de ce moment-là avec le Fonds puis il va  
13 être en avant?

14 R. Effectivement, puis il recommande même à qui il  
15 doit... c'est quoi le point de chute, c'est quoi...  
16 c'est qui la personne, le point de chute. Dans ce  
17 cas-ci, c'est monsieur Morin et monsieur Arsenault  
18 sera tenu au courant par après.

19 Q. **[80]** Et ce qui est important, moi, ce que je décède  
20 de la conversation, c'est que c'est Jocelyn Dupuis  
21 qui va le tenir au courant?

22 R. C'est effectivement ça.

23 Q. **[81]** Bien, selon monsieur Bertolo.

24 (10:19:47)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[82]** Bien, monsieur Bertolo lui demande d'être  
3 présent?

4 Me DENIS GALLANT :

5 Tout à fait.

6 R. Effectivement, il est rassuré par ça, même...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[83]** Oui.

9 R. ... monsieur Bertolo, il est rassuré que monsieur  
10 Dupuis sera présent lors de ces rencontres.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[84]** Mais monsieur Bertolo, si je comprends bien, à  
13 la ligne 39, s'assure que... il lui dit: « C'est  
14 parce que tu as des surprises qui viennent de tout  
15 partout que des choses que tu n'es pas habitué puis  
16 il faut que tu sois là. »

17 R. Effectivement.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[85]** Allez encore plus loin que ça, c'est-à-dire,  
20 monsieur Bertolo, comme vous l'avez décrit, n'a  
21 aucune espèce d'expérience en sol contaminé?

22 R. Et possiblement pas aucune expérience avec les  
23 démarches avec le Fonds ou avec des processus de  
24 financement.

25 Q. **[86]** Et monsieur Ringuette... et monsieur

1 Ringuette, si vous vous souvenez de son témoignage,  
2 disait qu'il n'était jamais au centre de  
3 décontamination?

4 R. Jamais présent, selon monsieur Ringuette, il  
5 n'était jamais présent, là, au centre de  
6 décontamination.

7 Q. [87] Et malgré sa carte, malgré ce qui était  
8 indiqué sur sa carte, Jocelyn Dupuis, en tant que  
9 PDG d'une firme de décontamination, je ne pense pas  
10 qu'il connaisse absolument rien là-dedans non plus.  
11 Ce n'est pas une question.

12 Onglet 34. Cette conversation-là, Monsieur Milano,  
13 elle est... elle est le vingt et un (21) novembre  
14 deux mille huit (2008), donc quelques jours  
15 suivants, on va la déposer sous 934.1, 934.2 et  
16 c'est la première fois, en tout cas, et ça, c'est  
17 une question que je vais vous demander de le  
18 confirmer, est-ce que c'est la première fois que  
19 vous allez constater des contacts téléphoniques  
20 entre Domenico Arcuri et Jocelyn Dupuis, en date du  
21 vingt et un (21) novembre deux mille huit (2008)?

22 R. Effectivement, Madame la Présidente, j'ai noté que  
23 c'est la première conversation que nous avons entre  
24 Jocelyn Dupuis et Domenic Arcuri, en lien avec  
25 l'enquête Carboneutre.

1 Q. **[88]** Parfait. On va l'écouter, donc. Et monsieur  
2 Arcuri, je vous avais posé la question hier, vous  
3 êtes en mesure d'identifier sa voix?

4 R. Oui. J'ai parlé avec monsieur Dupuis... Euh!  
5 Monsieur Arcuri, excusez, par téléphone.

6 Q. **[89]** Parfait. On continue.

7

8 100P-934.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0717 du  
9 21 novembre 2008

10

11 100P-934.2 : Transcription de l'écoute électronique  
12 08-0432 - 0717 du 21 novembre 2008

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Q. **[90]** Donc, Monsieur, je vous ai posé la question,  
17 donc vous reconnaissez monsieur Arcuri?

18 R. Oui.

19 Q. **[91]** Et peut-être une question en lien, parce que  
20 c'est la première fois qu'on a cet interlocuteur-  
21 là, les initiales, tout est correct?

22 R. Tous les initiaux (sic) sont corrects, et dans le  
23 milieu policier, ces conversations-là, Madame la  
24 Présidente, sont de l'or, puisqu'elles nous  
25 permettent d'identifier les individus en lien avec

1           Carboneutre. On s'entend, monsieur Dupuis nous  
2           permet de comprendre que Domenic Arcuri et Raynald,  
3           Ray dans ce cas-ci, à la ligne 17, Ray, on  
4           s'entend, on parle de Raynald Desjardins, nous  
5           permet de mettre tous ces gens-là ensemble, grâce à  
6           cet appel anodin qui est pour son téléphone  
7           cellulaire.

8           Q. **[92]** O.K. Ce qu'on comprend, c'est que monsieur  
9           Dupuis va garder le même qu'il avait à la FTQ  
10          Construction, et est-ce qu'on peut affirmer, là,  
11          qu'il voulait lui parler, compte tenu, qui va payer  
12          à ce moment-ci, là. Ce ne sera plus la FTQ  
13          Construction, ça devrait être Carboneutre, là.

14          R. C'est plutôt, c'est exactement ça, c'est le... le  
15          « bill », si on veut, la facturation, au lieu...  
16          que le numéro va changer. Il veut garder son même  
17          numéro.

18          Q. **[93]** Parfait. Nous allons aller maintenant à  
19          l'onglet 35. Alors 35 va devenir 935.1, 935.2,  
20          conversation entre Jocelyn Dupuis et Marlène  
21          Girard. Donc, je vous ai posé la question plus tôt,  
22          Marlène Girard, ça va être la première fois qu'on  
23          va l'entendre, vous lui avez déjà parlé?

24          R. Oui, je l'ai déjà rencontrée.

25          Q. **[94]** Et c'est une madame qui travaille pour Énergie



1 Carboneutre sur Louis-Hippolyte-Lafontaine?

2 R. Effectivement.

3 Q. **[95]** Parfait.

4

5 100P-935.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0790 du  
6 24 novembre 2008

7

8 100P-935.2 : Transcription de l'écoute électronique  
9 08-0432 - 0790 du 24 novembre 2008

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 (10:26:23)

14 Q. **[96]** Allez-y.

15 R. Oui. Cette conversation permet de voir le rôle de  
16 transition que Jocelyn Dupuis effectue entre la FTQ  
17 Construction et Énergie Carboneutre. Elle nous  
18 permet d'identifier également une dame qui était  
19 impliquée dans la compagnie.

20 Q. **[97]** Parfait. Alors, je vais aller à 36,  
21 maintenant. Alors, c'est conversation entre Marlène  
22 Girard et Jocelyn Dupuis encore, le vingt-quatre  
23 (24) novembre.

24

25 100P-936.1 : Écoute électronique 08-0432 -\_0806 du

1 24 novembre 2008

2

3 100P-936.2 : Transcription de l'écoute électronique

4 08-0432 - 0806 du 24 novembre 2008

5

6 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

7

8 Q. **[98]** Il va y avoir plusieurs conversations avec  
9 Marlène Girard. Celle-là, je l'ai choisie parce que  
10 ce qu'on comprend - et vous allez me confirmer,  
11 Monsieur Milano, c'est madame Girard essaie  
12 d'arranger, mais que... mais on comprend de  
13 certaines conversations, c'est que Domenic Arcuri a  
14 une tête dure, c'est exact?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[99]** Exact. Donc, il y a des problèmes avec les  
17 sols qui rentrent, et caetera, puis madame...  
18 madame Girard essaie d'arranger ça puis elle dit  
19 qu'elle n'a pas un dossier complet pour... pour  
20 Investissement Québec, c'est exact?

21 R. Exact. Elle porte plus l'attention en lien avec  
22 Investissement Québec, c'est ce qu'elle essaie de  
23 relier à monsieur Dupuis.

24 Q. **[100]** Parfait. Et la dame Girard en tant que telle,  
25 est-ce que c'est la dame qu'on parlait tantôt quand

1 il y avait une conversation entre Michel Arsenault  
2 et... et Jocelyn Dupuis à savoir que madame Girard  
3 avait rencontré Michel Arsenault et que ça avait  
4 bien été, là, que... qu'elle connaissait bien...

5 R. C'est la personne dont on avait fait mention dans  
6 cette conversation-là et on voulait savoir si elle  
7 continuait à être présente dans les démarches.

8 Q. **[101]** Parfait. Alors, ensuite de ça, la prochaine  
9 conversation, c'est la 37. Écoutez, c'est une  
10 conversation, encore un suivi, là. Je vais... je  
11 vais la déposer sous 936... 937.1, 937.2. Je vais  
12 déposer, mais c'est vraiment, là, un suivi d'une  
13 réunion qu'il va y avoir, donc je ne pense pas  
14 utile d'écouter, là.

15 (10:29:50)

16

17 100P-937.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0823 du  
18 24 novembre 2008

19

20 100P-937.2 : Transcription de l'écoute électronique  
21 08-0432 - 0823 du 24 novembre 2008

22

23 LA PRÉSIDENTE:

24 On parle de...

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Bien, si vous voulez, Madame.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Non, non, on parle d'un dénommé Joseph.

5 Me DENIS GALLANT :

6 De qui?

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Joseph.

9 R. Joseph. Ce serait plutôt...

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[102]** Est-ce que ça vous dit quelque chose, Joseph?

12 R. Oui. Ça va être plutôt... je l'ai écoutée, Madame  
13 la Présidente, et moi-même je me demandais c'était  
14 qui Joseph, mais plus tard dans la conversation,  
15 c'est bel et bien de Joe Bertolo, Joseph, Joe.

16 Q. **[103]** Ah!

17 R. Je ne sais pas si... je ne sais pas si madame  
18 Girard voulait interpréter Joseph... Joe comme  
19 étant Joseph.

20 Q. **[104]** Giuseppe, est-ce que c'est... c'est Joseph?

21 R. Non, c'est... Bien, Giuseppe, c'est Joe.

22 Q. **[105]** O.K.

23 R. Joseph, c'est un autre nom.

24 Q. **[106]** O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. [107] Puis Yves, c'est Yves Lortie?

3 R. Yves Thériault.

4 Q. [108] Yves Thériault. Excusez.

5 R. Yves Thériault, oui.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [109] Oui.

8 R. On voit dans ces conversations que, madame Girard,  
9 elle a une rigueur en lien avec le financement,  
10 démontre également ça.

11 Q. [110] O.K. Ce qu'on comprend également avec les...  
12 ce qu'on comprend également avec les conversations  
13 soit avec Joe Bertolo, avec Raynald Desjardins,  
14 c'est qu'elle, c'est Investissement Québec qu'elle  
15 devait... qu'elle avait un contact, Investissement  
16 Québec, un bon contact avec Investissement Québec.

17 R. Avec Investissement Québec, également avec d'autres  
18 moyens de financement, suite à notre rencontre avec  
19 madame Girard, elle nous a confirmé qu'elle tentait  
20 de trouver des sources de financement dont  
21 Investissement Québec en faisait partie d'un.

22 Q. [111] Parfait. Onglet 38, conversation entre Michel  
23 Arsenault et Gaétan Morin, en date du vingt-quatre  
24 (24) novembre deux mille huit (2008) relativement  
25 au dossier Carboneutre. La conversation va être

1 cotée sous 938.1 et 938.2, dix-huit heures  
2 quarante-huit (18 h 48).

3

4 100P-938.1 : Écoute électronique 08-0008 du 24  
5 novembre 2008

6

7 100P-938.2 : Transcription de l'écoute électronique  
8 08-0008 du 24 novembre 2008

9

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11

12 Q. **[112]** Alors, par où commencer?

13 R. Je vais commencer peut-être pour juste le contexte  
14 de la conversation. Peut-être il y a une partie...  
15 moi, c'est sûr que je vois que Michel Arsenault se  
16 voit rassurant auprès de monsieur Morin. Il fait  
17 état d'un courriel. Je vous ai témoigné tout à  
18 l'heure d'un courriel qui a été saisi, je crois que  
19 c'est le courriel, il dit, de quatre, cinq lignes,  
20 il y a quatre points qui sont dénotés dans ce  
21 courriel-là. Donc, je commencerais avec ça.

22 Je commencerais aussi à vous dire que le  
23 dossier Pascal, juste vous informer qu'il y a des  
24 collègues qui travaillent ici présentent sur le  
25 dossier Pascal, qui est en lien avec Ronny

1 Beaulieu. C'est un dossier qui a passé au Fonds de  
2 solidarité du Québec FTQ et c'est un dossier que...  
3 qui est en train d'être regardé. Donc, je suis au  
4 courant de l'allusion à Pascal, c'est un dossier  
5 qui impliquait Ronny Beaulieu, qui est un proche  
6 des motards criminalisés. Lorsqu'il dit que : « Tu  
7 prendras ta marche puis tu seras plus à l'aise »,  
8 j'interprète que c'est...

9 Q. **[113]** Relativement au dossier Pascal.

10 R. ... (inaudible). C'est relativement au dossier  
11 Pascal.

12 Q. **[114]** Et on a y revenir, en effet. Monsieur Milano,  
13 ce qui est important, par contre, dans ces... dans  
14 cette... et c'est plus à votre expérience que je  
15 fais affaire, effectivement. Ce qu'on dénote de  
16 cette conversation, c'est-à-dire que Dominic, là,  
17 Dominic Arcuri, là...

18 R. C'est effectivement l'autre point que je voulais  
19 vous soulever...

20 Q. **[115]** On connaît...

21 (10:40:04)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Avant de faire ce point-là, si vous me permettez.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Oui, allez-y.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[116]** Est-ce que quand il parle... quand Michel  
3 Arsenault lui dit : « T'auras pas besoin de prendre  
4 ta marche le soir puis de te poser des questions  
5 sur ton avenir », et que vous dites que Pascal est  
6 en lien avec Ronny Beaulieu, est-ce que ce que vous  
7 dites c'est que monsieur Morin savait que Pascal...  
8 que Ronny Beaulieu était dans Pascal et il savait  
9 qui était Ronny Beaulieu?

10 R. Non, moi, je peux plutôt interpréter le fait que  
11 monsieur Morin était peut-être mal à l'aise, parce  
12 que c'est un gars de rigueur, il veille sur les  
13 intérêts du Fonds et il se questionnait sur le  
14 dossier Pascal. Monsieur Arsenault se voit  
15 rassurant auprès de lui pour dire : « Carboneutre,  
16 c'est pas ça. C'est pas Pascal. T'auras pas besoin  
17 de prendre une marche puis te creuser la tête en  
18 lien avec ça. » C'est ce que j'interprète de la  
19 conversation.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[117]** Puis... « Et tu vas le décliner. Si ça a pas  
22 d'allure, on le prend pas, là. »

23 R. Il offre des solutions pour...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[118]** Oui, oui.



1 R. Et je vois aussi qu'il y a des instances dans la  
2 conversation, où il voit le courriel, le fameux  
3 courriel. Il donne des pistes de solution pour ne  
4 pas être pris avec ce dilemme éthique.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[119]** On comprend qu'à partir de ce moment-là...  
7 c'est à partir de ce moment-là, effectivement, le  
8 Dominic en question, là, sans aller plus loin, il  
9 va y avoir un bout de la conversation il va dire :  
10 « Bien, il faut faire des dossiers avec des gens  
11 avec qui on est à l'aise. »

12 R. Effectivement. On voit aussi que monsieur Arsenault  
13 tente de rassurer ou de peut-être donner des pistes  
14 aussi à monsieur Morin pour passer le dossier,  
15 alors qu'il dit : « Carboneutre, oublie pas, ça  
16 embauche des travailleurs. » Il essaie de lui  
17 suggérer subtilement des raisons pour passer le  
18 dossier, avec des notions que lui est très à  
19 l'aise.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[120]** Mais, en même temps, il... il semble ne  
22 pas... lui donner des pistes de solution pour pas  
23 accepter Carboneutre?

24 R. Les deux, il « He walks the fence », comme on  
25 dirait en anglais.

1 Q. **[121]** Ligne 16, la dernière phrase de la ligne 16,  
2 « Moi, je pense c'est le même partner dans tous nos  
3 dossiers, Gaétan », à qui fait-il référence?

4 R. Excusez, je vais juste le reprendre. « Je suis  
5 rendu un homme public », est-ce que c'est cette  
6 partie-là que...

7 Q. **[122]** La dernière phrase du 16. Le 16, la ligne 16,  
8 là, à la page 2, « Moi, je pense c'est le même  
9 partner dans tous nos dossiers, Gaétan ».

10 R. Oui, je peux pas m'avancer.

11 Q. **[123]** Le voyez-vous?

12 R. Oui, je le vois. Oui, je... « Moi, je pense que  
13 c'est le même partner dans tous nos dossiers,  
14 Gaétan », c'est bien ça?

15 Q. **[124]** Oui.

16 R. Je peux pas m'avancer.

17 Q. **[125]** O.K.

18 R. Peut-être la réécouter, je pourrais peut-être... Je  
19 m'excuse.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[126]** Moi, c'est à la ligne 38.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Je m'excuse. Moi, j'aimerais bien qu'on réécoute  
24 l'extrait parce que je me demandais si le mot avait  
25 été mal rapporté.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Ah, O.K. Bonne idée.

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 ... et si on ne disait pas par exemple...

5 Me DENIS GALLANT :

6 Bonne idée, oui.

7 Me ANDRÉ RYAN :

8 Non, mais c'est parce que la question de la  
9 commissaire est pertinente, je me demande si on ne  
10 dit pas c'est le même pattern dans tous nos  
11 dossiers.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Ah, peut-être, peut-être, peut-être.

14 Me ANDRÉ RYAN :

15 Et j'en profiterais peut-être pour dire  
16 qu'évidemment, quand on est dans l'interprétation  
17 des propos, parce qu'un témoin peut rendre compte  
18 de ce qu'il a vu, mais...

19 (10:44:07)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Vous avez raison, Maître Ryan, mais ma question  
22 c'est, est-ce que vous savez qui était la personne  
23 de qui on parle?

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Oui c'est ça, c'est pour ça que je vous dis,

1 j'aimerais entendre pour qu'on voit si c'est le mot  
2 pattern.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais vous avez raison que si c'est une mauvaise  
5 transcription, vous avez parfaitement raison, ça  
6 veut dire autre chose.

7 Me ANDRÉ RYAN :

8 Bien je vous remercie, ça sera une première. Je le  
9 prends avec plaisir, alors écoutons-le.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Mais quand vous avez raison, Maître Ryan, je n'ai  
12 pas de problème.

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Ça me fait plaisir, merci.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Alors, on peut aller, c'est un petit peu avant deux  
17 minutes, Madame Blanchette. J'ai dit écoute,  
18 appelle Jean Archambault, on va écouter ce  
19 paragraphe-là.

20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23 Me DENIS GALLANT :

24 « Qu'il faut agir », c'est bien encore pire que ça.

25 C'est de même, on n'entend beaucoup mieux dans la

1           salle de cours, hein, refaites encore, mais moi, je  
2           pense qu'on va corriger le mot-à-mot, parce que ça  
3           change, là. « Qu'il faut agir ». « Je pense qu'il  
4           faut agir dans tous nos dossiers. »

5

6           ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

7

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Oui, est-ce que vous êtes d'accord, Maître Ryan?

10          Me ANDRÉ RYAN :

11          Absolument, merci beaucoup.

12          Me DENIS GALLANT :

13          Alors moi, je prends l'engagement que ce que nous  
14          allons faire, c'est que nous... ça ne se... le mot-  
15          à-mot ne sera pas déposé, il y aura une correction  
16          qui sera envoyée aux parties et il sera déposé.

17          Me ANDRÉ RYAN :

18          Et peut-être qu'on pourra discuter à la pause, avec  
19          mon confrère, mais je pense que dans les  
20          conversations qui impliquent des représentants du  
21          Fonds, ça serait intéressant pour nous d'avoir  
22          accès à l'audio pour qu'on puisse vérifier  
23          l'exactitude de ce qui est rapporté.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Vous allez vous entretenir avec maître Gallant à ce

1           sujet-là.

2           Me DENIS GALLANT :

3           Oui, oui, tout à fait, tout à fait, oui, oui, tout  
4           à fait, vous avez tout à fait raison, on continue.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Parce qu'il y a un argument juridique à ce niveau-  
7           là, Maître Ryan.

8           Me DENIS GALLANT :

9           Oui, oui, puis je vais la... oui, effectivement  
10          puis je vais la transmettre à mon collègue.

11          Me DENIS GALLANT :

12          Q. **[127]** Nous allons aller maintenant...

13          LA PRÉSIDENTE :

14          (Inaudible) ...à dire que vous aviez les propos...

15          Me DENIS GALLANT :

16          Oui, oui, oui.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          ... de la ligne 37 ou 38, je pense.

19          Me DENIS GALLANT :

20                        Oui, alors c'est clair (inaudible), il  
21                        faut faire affaire avec des gens avec  
22                        qui on est à l'aise aussi, ça c'est  
23                        bien important, aussi, là, ça c'est  
24                        clair mais eux, je pense que le...  
25                        Hey, r'garde vendredi appelle-moi

1                                    quand tu auras fini parce que j'ai  
2                                    l'impression que Domenic ne sera plus  
3                                    dans aucun meeting.

4        R. C'est clairement indiqué que Domenic Arcuri ne sera  
5                    plus impliqué dans les meetings, dans les  
6                    rencontres en lien avec le financement au Fonds de  
7                    solidarité FTQ.

8        Q. **[128]** Je comprends, donc c'est la personne qu'on ne  
9                    serait probablement moins à l'aise, là?

10       R. La personne avec qui monsieur Morin est moins à  
11                    l'aise ou moins enclin à discuter avec.

12       LA PRÉSIDENTE :

13       Q. **[129]** Et est-ce qu'on voit, à la ligne 34...

14       R. Oui.

15       Q. **[130]** ... qu'il commence à y avoir un certain  
16                    malaise avec les personnes qui sont dirigeants de  
17                    Carboneutre, puis qu'on dit: « Tu sais, ce serait  
18                    un deal intéressant si ce serait dans les mains de  
19                    quelqu'un d'autre au niveau public puis  
20                    politique. »

21       R. Oui et après ça, il poursuit monsieur Arsenault en  
22                    lui offrant, là, la possibilité de comprendre  
23                    qu'aussi que Jocelyn Dupuis sera à la compagnie,  
24                    effectivement.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Onglet 39, qui va être une conversation avec  
3 Jocelyn Dupuis et Yves Thériault, 939.1, 939.2, en  
4 date du vingt-cinq (25) novembre deux mille huit  
5 (2008).

6

7 100P-939.1: Écoute électronique 08-0432 - 0849 du  
8 25 novembre 2008

9

10 100P-939.2: Transcription de l'écoute électronique  
11 08-0432 - 0849 du 25 novembre 2008

12

13 Q. **[131]** Monsieur Thériault c'est celui qui travaille  
14 avec monsieur Ringuette, là...

15 R. Exact.

16 Q. **[132]** ... et vous dites que vous lui avez déjà  
17 parlé?

18 R. Je l'ai rencontré avec monsieur Noël.

19 Q. **[133]** Parfait. Allez-y.

20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23 Q. **[134]** Parfait. Conversation qui avait été  
24 sélectionnée, effectivement, pour les différents  
25 bureaux. Donc, ce qu'on appelle le bureau à



1 Marlène, c'est Louis-Hippolyte-Lafontaine?

2 R. C'est bien ça. Sur Louis-Hippolyte-Lafontaine,  
3 effectivement, en face des Galeries d'Anjou.

4 (10:50:01)

5 Q. **[135]** Prochaine, 40, en date du vingt-six (26)  
6 novembre deux mille huit (2008), entre Jocelyn  
7 Dupuis et Marlène Girard.

8

9 100P-940.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0918 du  
10 26 novembre 2008

11

12 100P-940.2 : Transcription de l'écoute électronique  
13 08-0432 - 0918 du 26 novembre 2008

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Q. **[136]** Alors, cette conversation-là que j'ai déposée  
18 sous 940.1 et 940.2, ce que je comprends, c'est que  
19 Marlène Girard est vraiment pas contente après  
20 Domenic Arcuri et c'est en lien... c'est en lien  
21 avec le témoignage de monsieur Antoine et le  
22 témoignage de monsieur Ringuette et ce qui a été  
23 déposé par monsieur Antoine sous 97P-874 à l'onglet  
24 75, Madame Blanchette, c'est un avis d'infraction.  
25 C'est l'onglet... c'est dans le cahier de monsieur

1 Milano, donc l'onglet 74, Madame la Présidente.  
2 Alors, ce... monsieur Antoine a témoigné et a  
3 déposé cet... donc qui confirme là la conversation  
4 téléphonique que madame... madame Girard a avec  
5 monsieur Dupuis. Alors... et si on va... vous  
6 pouvez descendre, Madame Blanchette, je voudrais  
7 voir le... le chef d'infraction là. Alors, ce  
8 qu'ils disent, c'est :

9 Ne pas avoir respecté...  
10 à 1

11 1- Ne pas avoir respecté [...] la  
12 réception des sols contaminés  
13 donc un avis d'infraction daté du vingt-six (26)  
14 novembre deux mille huit (2008), donc la même date  
15 que la conversation

16 1- Ne pas avoir respecté, lors de la  
17 réception des sols contaminés,  
18 les conditions de votre  
19 certificat d'autorisation émis le  
20 quinze (15) mars deux mille six  
21 (2006), modifié [...]

22 bon, à plusieurs dates, c'est déjà en preuve

23 2- Avoir accepté des sols contaminés  
24 par des métaux à des  
25 concentrations supérieures au



1 qu'elle tente d'avoir ses appuis, son influence  
2 pour corriger le tir de monsieur Arcuri que, lui,  
3 selon les dires de madame Girard, dans son  
4 vocabulaire, je vous en fais part, mais elle veut  
5 que monsieur Dupuis prenne plus de leadership au  
6 sein de ses démarches avec surtout l'Environnement  
7 Québec.

8 Q. **[138]** Et est-ce que... est-ce que... est-ce que je  
9 serais erroné si je vous disais est-ce que... si je  
10 vous disais « bien, parle donc à ton chum aussi,  
11 parle donc à Raynald »?

12 R. Oui, je peux interpréter ça...

13 Q. **[139]** Parce que des questions que je vous ai posées  
14 hier à savoir au niveau de l'ascendant, est-ce que  
15 c'est monsieur Arcuri ou c'est monsieur... c'est  
16 monsieur Arcuri ou c'est monsieur Desjardins en  
17 termes d'ascendant? Qui a un ascendant sur l'autre  
18 selon vous?

19 R. C'est clair que monsieur Desjardins est décisionnel  
20 en termes de pyramide décisionnelle si on veut.  
21 Raynald est au-dessus de monsieur Arcuri.

22 Q. **[140]** Parfait. Je vous demanderais une pause,  
23 Madame.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

---

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 11:30:47

3 LA GREFFIÈRE :

4 Monsieur Milano, vous êtes toujours sous le même  
5 serment.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[141]** Parfait. Donc, la discussion avec... avec...  
8 entre Marlène et monsieur... et monsieur Dupuis  
9 concernant ce que monsieur... ce qu'on peut  
10 qualifier ce que monsieur Domenic Arcuri ne fait  
11 pas bien, met en danger le certificat  
12 d'autorisation. On vous a également exhibé, là ce  
13 qui avait été déposé par monsieur Antoine à la même  
14 date, le certificat d'infraction. Et comme je  
15 disais également, c'est qu'il y avait de la terre  
16 contaminée aux métaux lourds, alors qu'ils étaient  
17 en processus pour obtenir un certificat  
18 d'autorisation. La prochaine conversation est  
19 sensiblement du même... du même ordre, on va la  
20 faire jouer. C'est toujours entre madame Girard et  
21 monsieur Dupuis, donc à 41. Alors, je vais la coter  
22 941.1 et 941.2, donc le lendemain, vingt-sept (27)  
23 novembre à dix heures vingt-quatre (10 h 24) le  
24 matin, Marlène Girard et Jocelyn Dupuis.

25 (11:32:08)

1 100P-941.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0967 du  
2 27 novembre 2008

3

4 100P-941.2 : Transcription de l'écoute électronique  
5 08-0432 - 0967 du 27 novembre 2008

6

7 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

8

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[142]** Alors, Monsieur Milano, alors suite de la  
11 conversation de la veille justement sur les sols  
12 contaminés aux métaux lourds, ce qu'on peut  
13 comprendre. Et on comprend également que le  
14 certificat d'autorisation, les démarches sont  
15 faites avec monsieur Antoine, André Antoine, du  
16 ministère de l'Environnement, là, pour le  
17 certificat d'autorisation qui va être émis plus  
18 tard. Ceci étant dit, il va y avoir... on va  
19 mentionner le nom de Tony Tomassi, son nom  
20 également dans le... les témoins qui ont témoigné  
21 sur Carboneutre. Monsieur Antoine en a parlé,  
22 monsieur Ringuette en a parlé effectivement. Et là  
23 ce qu'on comprend, c'est que Marlène Girard demande  
24 un service à Jocelyn Dupuis.

25 R. Effectivement, elle demande que Domenic, Domenic

1 Arcuri ne s'ingère pas en lien avec les démarches  
2 avec Tony Tomassi. Elle l'avise du fait que  
3 monsieur Arcuri a informé Tony Tomassi ou s'est  
4 ingéré auprès de Tony Tomassi.

5 Q. **[143]** Bien, c'est parce qu'elle parle plus  
6 d'ingé... elle parle de pression, là.

7 R. Exact, de la pression, de l'ingérence.

8 Q. **[144]** Parce qu'il faudrait qu'il arrête d'en faire  
9 des pressions, là.

10 R. Exact.

11 Q. **[145]** Parfait. Nous allons aller maintenant, la  
12 même journée, quelques minutes plus tard Jocelyn  
13 Dupuis va parler à Raynald Desjardins. Donc, à  
14 l'onglet 42 que je vais coter 942.1 et 942.2.  
15 Alors, quand je dis quelques minutes plus tard, là,  
16 c'est la conversation précédente se termine à dix  
17 vingt-six vingt-cinq (10 h 26:25) entre Jocelyn  
18 Dupuis et Marlène Girard et la prochaine va être  
19 entre dix heures trente-deux (10 h 32) et dix  
20 heures trente-cinq (10 h 35) entre Jocelyn Dupuis  
21 et Raynald Desjardins.

22

23 100P-942.1 : Écoute électronique 08-0432 - 0968 du

24

27 novembre 2008

25

1 100P-942.2 : Transcription de l'écoute électronique  
2 08-0432 - 0968 du 27 novembre 2008

3

4 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

5

6 (11:39:00)

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[146]** Allez-y.

9 R. Oui. Il y a deux choses, dans cette conversation,  
10 que je désire attirer votre attention, qui  
11 démontrent clairement que Jocelyn Dupuis est en  
12 lien avec son supérieur, son patron, en termes de  
13 hiérarchie de la décision, alors que dans un  
14 premier temps il tente de l'impressionner par ses  
15 contacts au sein de la SOLIM avec monsieur Marion.  
16 Et deuxième chose, il supplie auprès de monsieur  
17 Desjardins d'informer Domenic qu'il doit agir. Qui  
18 est subséquente à la conversation qu'il a eue avec  
19 Marlène Girard. Ça fait que lui il rapporte, dans  
20 le fond, ce que Marlène lui dit. Ça...

21 Q. **[147]** Puis monsieur Desjardins semble dire, « Bien  
22 regarde, il va... il va les sortir, là, les... »

23 R. Il va le faire.

24 Q. **[148]** Il va le faire, là. Et... Et comme vous  
25 dites, en termes de hiérarchie, la hiérarchie sur



1 papier, je pense qu'on l'a tout compris, c'est que  
2 c'est... Monsieur... Monsieur Dupuis devrait être  
3 le PDG, et l'autre vice-président des affaires  
4 internationales. Pas ça... Ce n'est pas comme ça  
5 que ça marche, ce qu'on comprend.

6 R. On voit par des conversations que ce n'est pas tout  
7 à fait la réalité.

8 Q. **[149]** O.K. Il y a... Il y a une mention, il y a une  
9 grande absence dans cette conversation-là. Marlène  
10 Girard demande à monsieur Dupuis de l'informer,  
11 d'informer monsieur Arcuri d'arrêter de faire des  
12 pressions sur monsieur Tomassi. Il n'en parle pas à  
13 monsieur Desjardins?

14 R. Il n'en parle pas, effectivement.

15 Q. **[150]** O.K. Prochaine conversation, onglet 43.  
16 Alors, premier (1er) décembre deux mille huit  
17 (2008), midi trente-trois (12 h 33) à midi trente-  
18 six (12 h 36), entre Jocelyn Dupuis et Joe Bertolo,  
19 et nous allons coter sous 943.1 et 943.2. Jocelyn  
20 Dupuis et Joe Bertolo.

21

22 100P-943.1 : Écoute électronique 08-0432 - 1163 du  
23 1er décembre 2008

24

25 100P-943.2 : Transcription de l'écoute électronique

1 08-0432 - 1163 du 1er décembre 2008

2

3 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

4

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[151]** Dans le fond, cette conversation-là pour  
7 montrer que Jocelyn Dupuis commence à prendre du  
8 galon dans l'entreprise, là. C'est-à-dire qu'on...

9 R. Effectivement, l'évolution de son ascension, si on  
10 veut, au sein de cette entreprise.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[152]** Mais Joe Bertolo, par rapport à Raynald  
13 Desjardins et par rapport à Domenic Arcuri, se  
14 situe où?

15 R. Joe Bertolo, comme je vous ai mentionné hier,  
16 monsieur Bertolo se situe plus près de Raynald  
17 Desjardins que de... de monsieur Arcuri, et on  
18 voit, par l'évolution des conversations, que Joe va  
19 peut-être prendre un rôle plus effacé, alors que  
20 monsieur Dupuis est en train de prendre une place  
21 plus prédominante au sein de la compagnie. C'est  
22 vraiment une conversation qui démontre cette  
23 transition de... d'influence, si on veut, de  
24 pouvoir.

25 Q. **[153]** Merci.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[154]** Nous allons aller maintenant à l'onglet 44,  
3 conversation de la même journée, premier (1er)  
4 décembre deux mille huit (2008), cette fois-ci à  
5 quatorze heures cinquante-cinq (14 h 55), entre  
6 Jocelyn Dupuis et Raynald Desjardins. Je vais  
7 déposer et l'audio, et la transcription sous 944.1  
8 et 944.2.

9

10 100P-944.1 : Écoute électronique 08-0432 - 1174 du  
11 1er décembre 2008

12

13 100P-944.2 : Transcription de l'écoute électronique  
14 08-0432 - 1174 du 1er décembre 2008

15

16 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

17

18 Me DENIS GALLANT :

19 Avant une question, notamment, sur la présence de  
20 monsieur Desjardins qui parlait avec monsieur St-  
21 Onge. Cette conversation-là, Madame la Présidente,  
22 Monsieur le Commissaire, est déposée en  
23 corroboration du témoignage de monsieur Ringuette  
24 qui dit qu'il y avait un million (1 M) qui avait  
25 été prêté, si vous vous en souvenez, là, qu'il y a

1 une hypothèque judiciaire qui a été sur l'immeuble  
2 de la Place Marien à un point cinq million (1.5 M),  
3 ça faisait partie des dettes. Et là, également, on  
4 parle des frères St-Onge, un deuxième St-Onge,  
5 qu'on comprenne la conversation, c'est qu'il y a un  
6 montant peut-être de trois, quatre cent mille (3-  
7 400 000) et c'est là je vous amène avec ce que  
8 monsieur Desjardins dit, et « peut-être baisser le  
9 taux d'intérêt » et « ma présence va peut-être  
10 faire quelque chose ».

11 R. Effectivement, on voit où ce que monsieur  
12 Desjardins voit son influence pour baisser les taux  
13 d'intérêt en lien avec les dettes qui sont dues à  
14 la compagnie. On voit son influence au sein du  
15 crime organisé, on s'entend, traditionnel italienne  
16 (sic).

17 Q. **[155]** Et on s'entend également, je ne sais pas si  
18 vous avez suivi le témoignage de monsieur  
19 Ringuette, mais le taux d'intérêt était comme, je  
20 pense, faramineux, je pense que c'était vingt pour  
21 cent (20 %), Monsieur Lachance, si vous vous en  
22 souvenez, également. Et ce qui a coûté une fortune  
23 à monsieur... à monsieur Ringuette.

24 R. Oui, effectivement, j'avais noté ça.

25 Q. **[156]** Parfait. 45, la même journée, cette fois-ci

1           entre Jocelyn Dupuis et Yves Thériault, on commence  
2           à avoir des conversations entre les deux, entre  
3           monsieur Thériault et monsieur Dupuis. Et, à quinze  
4           heures sept (15 h 07), ça va être la  
5           conversation... Onglet 45, je vais le déposer sous  
6           945.1 et 945.2.

7  
8           100P-945.1 : Écoute électronique 08-0432 - 1180 du  
9   1<sup>er</sup> décembre 2008

10  
11           100P-945.2 : Transcription de l'écoute 08-0432 -  
12   1180 du 1<sup>er</sup> décembre 2008

13  
14           ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15  
16           Me DENIS GALLANT :

17           Q. **[157]** Deux choses dans cette conversation-là,  
18           Monsieur Milano. D'ailleurs, la suite de la  
19           discussion, là, sur Jean-Louis St-Onge et le  
20           montant, là, on confirme ce que monsieur Ringuette  
21           est venu témoigner, là, un million, un million  
22           quelque chose, là, par rapport à Jean-Louis St-  
23           Onge. Mais également, moi, ce que je remarque, je  
24           sais pas si vous êtes du même avis, c'est-à-dire  
25           c'est que monsieur... monsieur Dupuis passe les

1 commandes à monsieur Desjardins, il rapporte les  
2 commandes à monsieur Desjardins, est-ce que vous  
3 êtes du même avis?

4 R. Oui, je suis du même avis, que c'est fidèlement  
5 recommuniqué ainsi.

6 Q. **[158]** Et on comprend également que... on comprend  
7 également qu'on fait encore miroiter aux  
8 créanciers, là, qu'il va y avoir du financement de  
9 la FTQ, là?

10 R. On fait promettre effectivement ça auprès des  
11 créanciers.

12 Q. **[159]** Onglet 46, à cette fois-ci, entre Domenico  
13 Arcuri et Jocelyn Dupuis, quatre (4) décembre deux  
14 mille huit (2008), onglet 46, donc 946.1 et 946.2.

15

16 100P-946.1: Écoute électronique 08-0432 - 1371 du  
17 4 décembre 2008

18

19 100P-946.2: Transcription de l'écoute électronique  
20 08-0432 - 1371 du 4 décembre 2008

21

22 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[160]** On s'entend-tu que ces personnes-là sont

1 toutes dispersées géographiquement, là, et c'est  
2 monsieur Dupuis qui fait les...?

3 R. C'est lui le seul dans l'eau, si on veut, c'est  
4 vraiment la personne... cette conversation nous  
5 permet d'actualiser l'organigramme de ECN à ce  
6 moment-là et tous les membres qu'il mentionne, je  
7 vous ai déjà parlé de tous ces membres-là, je n'ai  
8 pas besoin d'aller plus en détail sur qui est  
9 Domenic et qui est Raynald, Joe, et caetera.

10 Q. **[161]** D'ailleurs, une heure plus tard, la même  
11 journée, il va y avoir une conversation entre  
12 Dupuis et Desjardins, onglet 47, on va l'écouter à  
13 l'instant, 947.1, 947.2.

14  
15 100P-947.1: Écoute électronique 08-0432 - 1375 du  
16 4 décembre 2008

17  
18 100P-947.2: Transcription de l'écoute électronique  
19 08-0432 - 1375 du 4 décembre 2008

20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[162]** Alors je vous posais la question à savoir, le  
25 bureau sur Maurice-Duplessis, là, il va y avoir un

1           rire, là, êtes-vous capable d'interpréter la  
2           conversation?

3           R. Vous êtes en mesure de comprendre, comme je vous ai  
4           mentionné tout à l'heure qu'il n'y a aucune  
5           activité qui se déroulait à cet endroit-là et même,  
6           eux-mêmes, ils se confondent, ils trouvent ça drôle  
7           qu'il y ait deux places, dans le fond, pour ECN.

8           Q. **[163]** Parce qu'on comprend, monsieur Desjardins,  
9           lui, a ses bureaux, a sa place d'affaires sur  
10          Secant, là, avec Samara et compagnie, c'est ça, à  
11          Ville d'Anjou?

12          R. C'est exact.

13          Q. **[164]** Ce que vous avez fait dans le profil hier?

14          R. C'est exact, c'est sur Secant à Anjou.

15          Q. **[165]** Parfait.

16          R. C'est à proximité, d'ailleurs, du bureau sur  
17          Maurice-Duplessis et géographiquement parlant,  
18          Secant est plus proche de Maurice-Duplessis que de  
19          Marien, donc probablement monsieur Desjardins  
20          voulait savoir où est-ce qu'il allait, effecti...  
21          réellement.

22          Q. **[166]** S'il allait au plan ou s'il allait sur Louis-  
23          H.-Lafontaine?

24          R. Exactement.

25          Q. **[167]** Parfait.



1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[168]** Est-ce que vous savez c'est qui le chum, là,  
3 qui était en voyage sur le bras de monsieur  
4 Desjardins, probablement, là?

5 R. Non, je n'ai pas été en mesure de l'identifier.

6 Q. **[169]** Parfait.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[170]** Onglet 48, conversation entre Raynald  
9 Desjardins et Jocelyn Dupuis, cette fois-ci on va  
10 être quelques jours plus tard, on va être onze (11)  
11 jours plus tard, le quinze (15) décembre, quatorze  
12 heures trente (14h30), 948.1 puis 948.2.

13

14 100P-948.1: Écoute électronique 08-0432 - 1531 du  
15 15 décembre 2008

16

17 100P-948.2: Transcription de l'écoute électronique  
18 08-0432 - 1531 du 15 décembre 2008

19

20 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 (12:01:37)

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[171]** Alors, beaucoup de choses dans cette  
25 conversation-là. Je vais... Je vais vous laisser...

1 Je vais passer outre le côté syndical, là, quand  
2 ils parlent avec... qu'ils parlent de Robert Paul  
3 et de... de Alain Pigeon, là, ça sera pour... pour  
4 quelqu'un d'autre. Vous, c'est vraiment sur  
5 Carboneutre.

6 R. Oui. Et j'attire votre attention à partir de la  
7 ligne 17, où est-ce qu'on voit vraiment une...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[172]** Est-ce qu'on peut revenir, plutôt, à la  
10 ligne...

11 R. Oui.

12 Q. **[173]** ... à la fin de la ligne 9, et aux lignes 13?

13 R. Oui. Oui, effectivement. Vous avez raison. Merci de  
14 me référer là. Lorsqu'on voit vraiment la  
15 chronologie des choses, Domenic, qui va s'occuper  
16 de quoi, c'est vraiment là, au début de... de cette  
17 conversation, qu'on apprend que Raynald est  
18 vraiment le décideur. C'est clair.

19 Q. **[174]** Oui, puis...

20 R. Dans cette conversation.

21 Q. **[175]** O.K., mais la ligne 9, là, où on dit,  
22 « Autrement dit, pour... soit Domenic s'occupe du  
23 plan de décontamination, de ne pas déroger de ses  
24 choses, après ça du ministère de l'Environnement,  
25 que ce soit toi qui s'en occupes. » Donc, si je

1 comprends bien, il demande à Jocelyn Dupuis que lui  
2 s'occupe du ministère de l'Environnement?

3 R. Effectivement.

4 Q. **[176]** Et par la suite, à la ligne 13, il dit :  
5 « Qu'il n'y ait aucune intervention qui soit faite  
6 tant et aussi longtemps qu'on n'en discute pas nous  
7 autres. »

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[177]** Qu'est-ce qu'on doit comprendre?

10 R. Qu'est-ce qu'on doit comprendre... Mon  
11 interprétation, c'est que aucune décision se prend  
12 tant que Jocelyn, Raynald, se parlent, au  
13 préalable. En lien avec toutes les démarches que  
14 Domenic va faire. Domenic Arcuri va faire.

15 Q. **[178]** Mais est-ce qu'on doit comprendre que ça veut  
16 également dire que des interventions peuvent être  
17 faites, mais il faut que ce soit décidé avant?

18 R. Décisionnellement, c'est effectivement le cas.

19 Q. **[179]** O.K.

20 (12:03:21)

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[180]** Ce qu'on comprend également, moi ce que je  
23 comprends, c'est que là on commençait à faire peut-  
24 être des démarches auprès du gouvernement fédéral,  
25 et caetera, et c'est-à-dire qu'on ne veut plus que

1           Domenic fasse ça.

2           R. C'est ce que j'en interprète, que Jocelyn va jouer  
3           plutôt le rôle que Domenic faisait auprès des  
4           ministères, et auprès d'autres instances aussi.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[181]** O.K.

7           R. On a également la ligne 45, 47, 57, ce sont tous  
8           des indications où est-ce que Raynald explique dans  
9           le clair, pas besoin de répéter ce qui a été  
10          entendu, vraiment les rôles de chacun. Il est en  
11          train de décrire un organigramme de rôles et de  
12          fonctions de chaque membre au sein de Énergie  
13          Carboneutre.

14          Me DENIS GALLANT :

15          Q. **[182]** Quand on parle d'isoler Domenic, là, est-ce  
16          qu'on parle... Ce qu'on comprend, là, depuis votre  
17          témoignage hier, c'est que Desjardins a toujours  
18          été caché aux instances. Que ce soit au Fonds de  
19          solidarité, que ce soit au gouvernement du Québec,  
20          et on tente de faire la même chose maintenant avec  
21          Domenic Arcuri.

22          R. Ce qu'on tente de faire...

23          Q. **[183]** Est-ce qu'on peut arriver à cette conclusion-  
24          là?

25          R. Oui. Je peux arriver à la conclusion que Domenic

1 Arcuri, on veut le... le rendre dans l'obscurité,  
2 si on veut.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[184]** Oui, puis à la... aux lignes, au passage 47,  
5 ce qu'on comprend aussi, c'est que Raynald  
6 Desjardins est en train de, d'être capable de se  
7 frayer un chemin au MTQ, avec le ministère des  
8 Transports, donc au gouvernement...

9 R. Du Québec.

10 Q. **[185]** ... du Québec.

11 R. Hum. Effectivement.

12 Q. **[186]** Qu'est-ce que... Qu'est-ce qu'on doit  
13 comprendre? Est-ce que votre enquête vous amène à  
14 comprendre ce que veut dire la ligne 53? « Jocelyn,  
15 je t'ai dit, on a de quoi de plus fort, de plus  
16 fort que le monde pense. »

17 R. Moi, ce que j'en interprète, Madame la Présidente,  
18 c'est que monsieur Dupuis pense plutôt aux  
19 subventions, puisqu'au préalable il parle de  
20 subventions, alors que monsieur Desjardins tient à  
21 lui rappeler que c'est plus fort que juste des  
22 subventions. Le projet, lui il tient à coeur,  
23 monsieur Desjardins, à la décontamination des sols,  
24 et on voit que monsieur Desjardins, il va plus loin  
25 que juste des subventions. Il voit... Il croit

1 vraiment dans le projet.

2 Q. [187] O.K. O.K.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [188] Est-ce qu'on peut penser qu'il pense se  
5 mettre riche avec ça? C'est-à-dire que, avec le  
6 procédé de monsieur Ringuette?

7 R. C'est effectivement le cas. Il croit véritablement  
8 dans le projet de décontamination des sols. Il voit  
9 le potentiel que ça peut rapporter en termes de  
10 profits.

11 Q. [189] Si monsieur Arcuri ne fait pas de conneries.

12 R. C'est ce qu'il est en train de se faire dire.

13 Q. [190] Ça va, Madame la Présidente? Oui. Onglet 49.

14 Alors, on est rendu, bien là, en deux mille neuf  
15 (2009). Peut-être juste nous dire, je vous ai dit  
16 ce matin... Vous nous avez dit ce matin que  
17 selon... selon les informations que vous aviez,  
18 c'est que monsieur... monsieur Jocelyn Dupuis a  
19 quitté le pays aux alentours, soit le vingt-sept  
20 (27), soit le vingt-huit (28) décembre...

21 R. Oui.

22 Q. [191] ... pour revenir... Juste nous... nous  
23 préciser la date, là?

24 R. Oui, le trente (30) mars, il est revenu.

25 Q. [192] Pour revenir le trente (30) mars. Donc,

1 vingt-six (26) janvier, on peut comprendre, là,  
2 qu'il est à l'étranger. Selon ce qu'il dit, il est  
3 en Floride, là, avec son Winnebago.

4 R. Son Winnebago, oui.

5 Q. **[193]** Donc, la... la 49 va devenir 949.1, et 949.2.

6

7 100P-949.1 : Écoute électronique 08-0482 - 0623 du  
8 26 janvier 2009

9

10 100P-949.2 : Transcription de l'écoute électronique  
11 08-0482 - 0623 du 26 janvier 2009

12

13 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[194]** Plusieurs choses sur cette écoute-là,  
17 Monsieur Milano. On comprend la blague mais on  
18 comprend ce que vous avez expliqué tantôt, ce  
19 que... le numéro de téléphone qui appartenait à  
20 Jocelyn Dupuis depuis des années, qui était fourni  
21 par la FTQ Construction est carrément payé par  
22 Dominic Arcuri?

23 R. Il est effectivement payé par Dominic Arcuri pour  
24 la compagnie Carboneutre.

25 Q. **[195]** Deux choses également, monsieur Ringuette a

1           témoigné à l'effet que madame Girard, Marlène  
2           Girard, était contractuelle, c'est-à-dire qu'elle  
3           avait sa propre compagnie, qui est la compagnie  
4           Connexion, et chargeait un taux horaire. Cette  
5           conversation-là le confirme?

6           R. C'est effectivement le cas.

7           Q. **[196]** Et également, troisième point, Monsieur  
8           Milano, c'est que le dossier en cas n'est pas  
9           encore mort au Fonds de solidarité, il y a encore  
10          du travail qui se fait, il y a de l'argent qui est  
11          dépensé par... par monsieur Desjardins pour obtenir  
12          le financement mais on commence peut-être à penser  
13          à se tourner vers d'autres solutions?

14          R. Effectivement. Cette conversation permet de...  
15          malgré le fait que monsieur Dupuis est en vacances,  
16          clairement, il l'indique, il se tient au courant  
17          dans l'évolution des démarches avec Carboneutre au  
18          près de Raynald Desjardins, qui est le responsable  
19          de la compagnie.

20          Q. **[197]** Dans les faits, c'est sa compagnie?

21          R. C'est en plein ça, c'est ce que cette conversation  
22          me laisse interpréter.

23          Q. **[198]** 50, alors, on va être au mois de février,  
24          donc pendant que monsieur Dupuis est toujours en  
25          Floride, il va y avoir une conversation avec



1 Marlène Girard à dix-neuf heures vingt-neuf (19h29)  
2 qui va être 950.1 et 950.2.

3

4 100P-950.1: Écoute électronique 08-0482 - 0731 du  
5 2 février 2009

6

7 100P-950.2: Transcription de l'écoute électronique  
8 08-0482 - 0731 du 2 février 2009

9

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11 (12:20:42)

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[199]** O.K. Monsieur Milano, plusieurs choses qui...  
14 qui parlent de... qui parlent d'eux-mêmes, mais...

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[200]** D'elles-mêmes, plutôt. Mais, chose  
17 importante, la date de retour de monsieur Dupuis,  
18 il confirme qu'il est toujours en Floride?

19 R. Effectivement.

20 Q. **[201]** Et confirme également que, que... un peu ce  
21 que... qu'il commence à y avoir une brouille entre  
22 madame Girard et monsieur... monsieur Desjardins,  
23 là, au niveau du travail, là.

24 R. Effectivement. Ce que je dénote de cette  
25 conversation, également, c'est que, on voit les

1 démarches sérieuses de madame Girard. Elle prend au  
2 sérieux les démarches financiers pour la compagnie.  
3 Et aussi, je suis en mesure de voir qu'elle ventile  
4 auprès de Jocelyn afin qu'il puisse influencer, si  
5 on veut, Raynald, pour être un peu plus sérieux  
6 dans les démarches de financement.

7 Q. **[202]** Mais on comprend également, on est en  
8 février, début février. Pour eux, encore, ils  
9 travaillent encore - en tout cas, à condition  
10 qu'ils soient payés elle et Chantal - vont  
11 continuer à travailler pour obtenir le financement  
12 du Fonds.

13 R. C'est toujours en marche. Et ayant rencontré des  
14 individus en lien avec Carboneutre, on sait que la  
15 période, en février, que vous notez, c'est une  
16 période morte, puisque l'environnement fait en  
17 sorte qu'on ne peut pas creuser. On ne peut pas  
18 traiter les sols.

19 Q. **[203]** Parfait. La 51, Madame la Présidente,  
20 Monsieur Lachance, c'est mon erreur. Ce n'est pas  
21 le bon Raynald. Ça devrait être dans un autre  
22 cahier. Alors, je ne la déposerai pas. On va aller  
23 à 52, qui va devenir 51.1. Je ne suis pas si pire,  
24 finalement. On va juste être un en arrière. Et  
25 951.2.

1 100P-951.1 : Écoute électronique 08-0482 - 0813 du  
2 12 février 2009

3

4 100P-951.2 : Transcription de l'écoute électronique  
5 08-0482 - 0813 du 12 février 2009

6

7 Alors là, ça va être un message en date du douze  
8 (12) février, un message de, de... de madame Girard  
9 sur la boîte vocale de Jocelyn Dupuis. Alors que ce  
10 monsieur-là est toujours en Floride avec son  
11 Winnebago.

12

13 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15 (12:24:31)

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[204]** Donc, c'est assez clair l'importance de  
18 Jocelyn Dupuis pour... pour finaliser le dossier.

19 R. C'est effectivement très clair et pas besoin plus  
20 d'élaborer que ça et avec cette conversation.

21 Q. **[205]** Je vais en déposer une dernière avant l'heure  
22 du lunch parce que la dernière, la 54, elle dure  
23 pas mal de temps, puis j'ai un document également  
24 avec lequel je me suis entendu avec maître Ryan que  
25 je vais faire élaborer le témoin dessus, donc on va

1 faire la dernière. C'est - juste avant l'heure du  
2 dîner - la 53 qui va devenir 952.1 et 952.2. C'est  
3 le seize (16) février deux mille neuf (2009) à midi  
4 trente (12 h 30), c'est entre Ken Pereira et Michel  
5 Arsenault.

6

7 100P-952.1 : Écoute électronique 08-0459 - 2105 du  
8 16 février 2009

9

10 100P-952.2 : Transcription de l'écoute électronique  
11 08-0459 - 2105 du 16 février 2009

12

13 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[206]** Je vous demanderais vos commentaires au  
17 retour du dîner.

18 R. D'accord.

19 Q. **[207]** Parfait.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Alors, bon appétit.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

---

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 14:06:41

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Bon après-midi.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Alors, j'imagine, le témoin est sous le même  
7 serment. Oui.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Vous êtes toujours sous le même serment.

10 (14:07:13)

11 Me DENIS GALLANT :

12 Parfait. Donc, Madame la Présidente, Monsieur  
13 Lachance, ce que je vais faire, je vais en profiter  
14 en début d'après-midi pour substituer le document  
15 mot à mot de l'onglet 38 où est-ce qu'on a entendu  
16 en l'écoutant en salle, alors on a fait la  
17 correction sur l'heure du midi. Donc, ce qui va  
18 faire en sorte que madame Blanchette l'a. Les  
19 copies papier, ce que je vais faire « mème » j'aie  
20 terminé le témoin, je vais... avec maître Riti, on  
21 va en donner aux collègues, là. Ce qui, donc, va  
22 être à la deuxième page, quand on voit « partenaire  
23 ou partner », je vais vous demander d'aller à la  
24 page 2, on va voir la correction qui a été faite.  
25 Alors, au lieu du :

1 C'est de même qu'il faut agir dans  
2 tous nos dossiers, Gaétan [...]  
3 et on l'a écoutée plus qu'une fois qu'une dans le  
4 bureau pour faire la... la correction. Puis j'en  
5 profite, effectivement, peut-être de dire,  
6 Madame... Madame la Présidente, un peu comme on  
7 fait dans nos procès, les directives qui sont  
8 données, ce qui fait... ce qui fait foi, c'est  
9 l'enregistrement et non le mot à mot. Parfait.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Tout à fait.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[208]** Merci. Alors, je vais aller maintenant -  
14 merci, Madame Blanchette - à la conversation qu'on  
15 a déposée juste avant l'heure du lunch, entre  
16 monsieur Pereira et monsieur Arsenault, donc 951...  
17 950...

18 LA GREFFIÈRE :

19 .2

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[209]** ... .2, 952.2. Alors, peut-être juste, là,  
22 c'est quand même assez... quand même assez clair,  
23 là, mais peut-être est-ce que vous avez quelque  
24 chose à ajouter quant à cette conversation-là?

25 R. Elle corrobore le témoin qui a passé avant moi,

1           alors que monsieur Pereira essayait d'aviser ses  
2           supérieurs du fait qu'il y avait de l'infiltration  
3           du crime organisé et la carte d'affaires que je  
4           vous avais montrée dès le début de mon  
5           témoignage...

6           Q. **[210]** Effectivement. Dans le fond...

7           R. ... est un exemple.

8           Q. **[211]** ... il lui lit... ce qu'on peut comprendre,  
9           c'est qu'il lui lit la... ce qu'il y a dans la  
10          carte d'affaires.

11          R. Effectivement.

12          Q. **[212]** Puis on demande à monsieur Pereira de pas  
13          ébruiter ça puis de garder ça pour lui.

14          R. Vous avez eu la réponse de monsieur Arsenault  
15          qui... qui voulait absolument garder ça pour...  
16          discret.

17          Q. **[213]** Parfait. Nous allons aller maintenant au  
18          dernier onglet, donc à l'onglet 54, une  
19          conversation qui était somme toute assez longue  
20          entre... entre Gilles Audette et Michel Arsenault  
21          qui devait durer à peu près vingt-trois (23)  
22          minutes, mais qu'on va commencer à peu près, là, à  
23          treize (13) minutes, là, parce qu'il ne faut jamais  
24          oublier que monsieur Audette est le conseiller  
25          politique de monsieur Arsenault, donc il y a des

1 choses qui ne nous regardent pas ici dans notre  
2 mandat. Donc, à partir du... de treize (13)  
3 minutes, c'est... c'est vraiment en lien avec le  
4 dossier Carboneutre. Alors, je vais demander qu'on  
5 la fasse jouer. Ça va être 953.1 et 953.2.

6

7 100P-953.1 : Écoute électronique 08-0459 - 02349 du  
8 22 février 2009

9

10 100P-953.2 : Transcription de l'écoute électronique  
11 08-0459 - 02349 du 22 février 2009

12

13 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[214]** Alors, il y a plusieurs choses qui sont somme  
17 toute assez claires, mais allez-y de vos  
18 commentaires.

19 R. Oui. Il y a trois choses que je tiens à vous  
20 soulever. Dans un premier temps, il corrobore  
21 Arcuri, toute la facette Arcuri avec le lien avec  
22 les Rizzuto. Vous le voyez d'une façon assez claire  
23 que monsieur Audette, qui est conseiller politique  
24 à monsieur Arsenault, explique bien clair le danger  
25 de s'approcher avec un individu lié au crime



1 organisé italien.

2 Q. **[215]** Ils vont plus loin que ça. Monsieur Audette,  
3 lui, il l'a fait la vérification, puis il a eu la  
4 réponse assez vite, là.

5 R. On s'entend, mais il a même... il a pas vérifié  
6 dans des banques de données policières. Je pense,  
7 c'est accessible même au niveau des... de  
8 l'Internet. De l'Internet.

9 Le deuxième point que je voulais vous  
10 soulever est en lien avec le témoin Pereira et, en  
11 lien avec le témoin Pereira, on voit que sa... sa  
12 remise de carte est problématique et on voit le  
13 retour de monsieur... les suggestions de monsieur  
14 Audette lorsqu'il dit « il devrait s'en aller sur  
15 les Îles Mouk-Mouk ». Je ne sais pas c'est où les  
16 Îles Mouk-Mouk, mais on voit qu'il tient pas à le  
17 vouloir proche.

18 Et troisième constatation est que, on voit  
19 que le Fonds de solidarité finalement n'ira pas de  
20 l'avant avec ce dossier-là. C'est les trois choses  
21 que je retiens de cette conversation-là. Et aussi  
22 je voulais juste attirer votre attention qu'un  
23 conseiller politique se confond entre Tony et  
24 Johnny. Je trouve ça étonnant que Johnny, Jean  
25 Lavallée, il se fait confondre avec Tony Accurso.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[216]** Je ne comprends pas ce que vous voulez dire,  
3 Monsieur Milano.

4 R. Monsieur... Monsieur Audette... Oui. Monsieur  
5 Audette est un conseiller politique au niveau de la  
6 FTQ. Il se confond avec un membre de la FTQ, il  
7 confond un membre de la FTQ avec un fournisseur de  
8 travail, Tony Accurso.

9 Q. **[217]** O.K. O.K., O.K., je comprends.

10 (14:16:56)

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[218]** Le président de la FTQ Construction...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui oui.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[219]** ... s'appelle Jean Lavallée, Johnny Lavallée,  
17 avec Tony Accurso.

18 R. Oui. Il ne s'appelle pas Tony Accurso, on s'entend.

19 Q. **[220]** Parfait. Allez-y, Madame...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Continuez.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[221]** Oui. Petite... Petite question. Bien,  
24 petite... peut-être mise en garde, dans la culture  
25 québécoise, quand on dit quelqu'un aux Îles Mouk-

1 Mouk, ça veut dire qu'on ne veut pas le revoir. Ça  
2 veut dire que c'est très très loin, donc...

3 R. O.K.

4 Q. **[222]** On ne le qualifie même pas.

5 R. Oui, excusez.

6 Q. **[223]** Il n'y a pas... Il n'y a pas de problème.

7 R. Je suis un Italien d'après soixante-seize (76),  
8 donc... Je m'excuse.

9 Q. **[224]** Allez-y, Madame Charbonneau.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[225]** Il y a une autre chose, aussi, qu'il me  
12 semble, en tout cas, que j'aimerais que vous  
13 puissiez nous éclaircir. À la ligne juste après les  
14 îles Mouk-Mouk, donc, « D'après moi, Louis m'a  
15 laissé entendre que ça se fait cette semaine ».   
16 Alors lui, il parle de quelqu'un d'autre qui s'en  
17 va.

18 R. Oui.

19 Q. **[226]** Parce qu'après, monsieur Audette dit... Ça  
20 c'est... c'est Michel Arsenault qui dit ça?

21 R. Oui.

22 Q. **[227]** Et monsieur Audette réplique, « Non mais je  
23 parle de Pereira ».

24 R. Oui, je crois que...

25 Q. **[228]** Donc...

1 R. Oui, je crois... Excusez.

2 Q. **[229]** Allez-y.

3 R. Je crois que monsieur Arsenault, peut-être, se  
4 trompait en lien avec le départ des Îles Mouk-Mouk.  
5 Lui il pensait peut-être de Louis. Mais je présume  
6 peut-être Louis Bolduc, quelqu'un d'autre qui est  
7 au F... qui est à la FTQ. Mais monsieur parle  
8 vraiment de Pereira, en lien avec les Îles Mouk-  
9 Mouk.

10 Q. **[230]** O.K. Et la vidéo, oui, alors de quelle vidéo  
11 est-ce qu'on parle, lorsqu'il dit, « Oui mais si la  
12 vidéo sort, c'est pas bon pour nous autres, ça ».

13 R. Oui. J'ai eu rapport, dans le cadre de l'enquête  
14 sur monsieur Pereira, que monsieur Pereira a rendu  
15 sur You Tube quelques vidéos en lien avec son  
16 témoignage, dont il a fait part des fausses  
17 factures.

18 Q. **[231]** Vous voulez dire son témoignage... avec...  
19 C'est-à-dire, à Enquête?

20 R. Non, c'est plutôt... Lui il vous a fait part du  
21 fait qu'il a... il a découvert la fausse  
22 facturation, et ce qu'il a fait, il a produit sur  
23 You Tube, et il a exhibé les factures, si on veut,  
24 puisqu'il avait peur que les factures  
25 disparaissent.

1 Q. **[232]** O.K.

2 R. Ça fait que lui il a voulu publier sur You Tube les  
3 factures.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[233]** Donc, vraiment en lien avec la fausse  
6 facturation, là, de Jocelyn Dupuis, là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[234]** O.K. Et...

9 R. C'est complètement en lien.

10 Q. **[235]** Et que veut dire, ou qu'est-ce que... Comment  
11 monsieur Audette peut-il lui dire une chose comme  
12 celle-là, la page suivante, « Mais d'après moi, il  
13 doit avoir assez peur qu'il va rester tranquille,  
14 là ».

15 R. Ça va... Ça va sans dire que, il perçoit que  
16 monsieur Pereira risque de... de rester tranquille  
17 parce qu'il a peur, justement, de la... la présence  
18 des gens liés au crime organisé.

19 Q. **[236]** O.K.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[237]** Et moi, moi je veux revenir vraiment en lien  
22 avec ça, c'était ma question, et ça c'est à la  
23 ligne... c'est à la ligne... à la page 3.

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[238]** Quand on dit, « Mais... Mais chose, comment

1 qu'il a eu cette carte? » Ça c'est... c'est Gilles  
2 Audette qui dit, « Mais chose », en parlant de Ken,  
3 Ken Pereira, « Comment qu'il a eu cette carte-là,  
4 lui, Pereira? » Et Michel Arsenault va dire,  
5 « C'est le gars qui lui a donné ». Alors, est-ce  
6 que ça confirme, monsieur Pereira... quand monsieur  
7 Pereira a dit, « À un moment donné je l'ai  
8 rencontré, là, Desjardins, je l'ai rencontré, de  
9 mémoire avec Bertolo », c'est bien ça? « Et il me  
10 l'a remis, sa carte, là. »

11 R. Ça corrobore effectivement le témoin qui dit qu'il  
12 avait ramassé la carte.

13 Q. **[239]** Il y a un document, Monsieur, qui... qui est  
14 à l'onglet 78, si je ne m'abuse. Le document qu'on  
15 vous a annoncé, maître Ryan et moi, qu'on allait  
16 déposer de consentement, c'est un document qui  
17 émane de... de monsieur Gaétan Morin. Dans le fond,  
18 c'est les notes évolutives du dossier au Fonds de  
19 solidarité. C'est assez important parce que, on va  
20 savoir que le dossier, finalement, il ne sera pas  
21 accepté, mais c'est quant aux dates. C'est un  
22 document que j'avais demandé moi-même, là, à mon  
23 collègue, là, de...

24 R. O.K.

25 Q. **[240]** ... d'obtenir ces informations-là. Et je vais

1 le déposer, il va faire partie du dossier. Donc,  
2 nous allons le déposer, Madame...

3 LA GREFFIÈRE :

4 Est-ce que vous avez dit l'onglet 78?

5 Me DENIS GALLANT :

6 C'est l'onglet 78. Est-ce que je suis... 77,  
7 plutôt. Vous avez raison.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Ah! O.K.

10 Me DENIS GALLANT :

11 C'est mon erreur. On commence à en avoir pas mal  
12 d'onglets, là.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Alors, ce sera la pièce 100P-954.

15 Me DENIS GALLANT :

16 954.

17

18 100P-954 : Mémo du Fonds de solidarité FTQ du 30  
19 septembre 2013 - Carboneutre

20

21 Q. **[241]** Alors je vais demander, effectivement, de...  
22 que vous en donniez, là, les... vraiment les...

23 R. Les grandes lignes?

24 Q. **[242]** ... les grands titres, parce que je vais  
25 avoir d'autres questions à vous poser sur l'écoute,

1 sur de l'écoute qui n'a pas été déposée ici  
2 aujourd'hui, après ça.

3 R. Oui. Il y a une lettre datée du trente (30)  
4 septembre deux mille treize (2013), intitulée  
5 « Carboneutre », l'entreprise appartenant,  
6 apparemment fondée en deux mille cinq (2005) par  
7 monsieur Ringuette et Yves Thériault, qui traite  
8 des sols contaminés. Et on a des... plusieurs... un  
9 breakdown - excusez l'anglicisme - un breakdown de  
10 la raison pour laquelle Carboneutre ne sera pas...

11 Q. **[243]** Mais juste avant ça, puis je pense que c'est  
12 assez important, puis, c'est que, il y a eu trois  
13 demandes de financement, dont deux ont été  
14 refusées, là.

15 R. Effectivement.

16 Q. **[244]** Alors, peut-être c'est important de dire, là,  
17 puis, pour... pour être parfaitement honnête avec  
18 monsieur...

19 R. Oui.

20 Q. **[245]** ... Morin, là, parce que c'est vraiment ses  
21 notes fidèles du dossier, j'aimerais ça que vous  
22 le... que vous fassiez... dire ce qui s'est passé  
23 en deux mille sept (2007), une première, une  
24 seconde demande, qui va amener à la troisième  
25 demande, vraiment, pour laquelle on a déposé



1 l'écoute, là.

2 R. Oui. Donc, je vais vous lire la première demande de  
3 financement. Première demande de financement est  
4 faite au Fonds de solidarité en deux mille sept  
5 (2007).

6 Le Fonds regarde le dossier. Bien que  
7 l'ordonnance d'injonction ait été  
8 levée, l'entreprise doit se conformer  
9 à une série de conditions qu'elle ne  
10 peut respecter sans une injection  
11 importante de nouveaux capitaux. Ces  
12 conditions sont en outre imposées par  
13 un règlement conclu avec le demandeur,  
14 auquel semble être intervenu le  
15 ministère de l'Environnement du  
16 Québec.

17 Une rencontre a eu lieu en septembre  
18 2007, et le Fonds décline le dossier  
19 le même jour en soulignant qu'il ne  
20 poursuivra pas l'évaluation du dossier  
21 tant que l'entreprise n'aura pas réglé  
22 les conditions de levée de  
23 l'injonction, obtenu un financement  
24 temporaire, et démontré la viabilité  
25 de son projet.

1 La seconde demande de financement :

2 Une seconde demande est faite dans les  
3 mois qui suivent, l'entreprise  
4 prétendant avoir réglé ses problèmes  
5 d'injonction avec son concurrent. Le  
6 projet consiste alors en l'achat des  
7 actifs de la compagnie pour une  
8 nouvelle corporation.

9 Le Fonds regarde le dossier en  
10 novembre 2007, et le décline en  
11 quelques jours. Le prix d'achat des  
12 actifs est trop élevé, le marché  
13 difficile puisque la technologie ne  
14 permet de traiter que des  
15 hydrocarbures.

16 Troisième demande de financement.

17 Une troisième demande de financement  
18 est présentée mais cette fois au Fonds  
19 régional au printemps deux mille huit  
20 (2008).

21 Q. **[246]** Alors, ça c'est confirmé par votre écoute,  
22 les premières conversations datent à peu près du  
23 mois d'avril, du mois de mai, donc la première  
24 qu'on a déposée, 100P-901.1 et .2, c'est une  
25 conversation entre Jocelyn Dupuis et Raynald

1 Desjardins concernant le lobby que pourrait faire  
2 monsieur... monsieur Dupuis pour l'entreprise  
3 Carboneutre, c'est exact?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[247]** En date du cinq (5) mai deux mille huit  
6 (2008). Donc, ça confirme...

7 R. Ça confirme... cette lettre confirme... corrobore  
8 l'écoute.

9 Le 6 mai 2008 il y a une rencontre sur  
10 le site de l'entreprise. Monsieur  
11 Domenico Arcuri se présente alors  
12 comme le nouveau promoteur puisqu'il  
13 aurait fait d'importants travaux  
14 d'asphaltage qui demeurent impayés.

15 Q. **[248]** Confirme également les documents et monsieur  
16 Ringuette?

17 R. C'est clair.

18 Les besoins de fonds sont très  
19 importants. Une somme de plus de sept  
20 point cinq millions (7.5 M) est  
21 demandée au Fonds. Le montage  
22 financier soulève de très nombreuses  
23 questions : prix d'achat élevé,  
24 hypothèse de revenu très optimiste,  
25 questionnement sur les prix de

1                   transfert avec les entreprises  
2                   d'Arcuri. À résoudre des besoins de  
3                   fonds qui outrepassent ses limites, le  
4                   dossier est transféré du Fonds  
5                   régional au Fonds de solidarité. Il y  
6                   a eu quelques rencontres durant  
7                   lesquelles le Fonds aurait demandé de  
8                   l'information à de nombreuses  
9                   reprises. Le dossier a été décliné  
10                  pour la troisième fois au mois d'avril  
11                  2009 : prévisions financières  
12                  irréalistes, valeur de l'achalandage  
13                  non démontrée, absence de suivi de  
14                  l'entreprise à de nombreuses demandes  
15                  d'information de la part du Fonds.

16        Q. **[249]** Donc, la... le mois d'avril est très  
17           important. Nous avons déposé la dernière  
18           conversation entre Gilles Audette et monsieur  
19           Michel Arsenault. On comprend, à ce moment-là, que  
20           le dossier ne passera pas au Fonds, O.K.? Mais ce  
21           qui est important également c'est que jamais,  
22           jamais on va mentionner que c'est en raison de la  
23           présence du crime organisé.

24        R. Ça sera jamais dénoté ainsi. Et, Madame la  
25           Présidente, je tiens à vous préciser qu'il y a

1 d'autres conversations, qui seront entendues plus  
2 tard, pas pour tout de suite, qui va faire de sorte  
3 qu'on va voir qu'il y a d'autres instances de  
4 financement en lien avec le Fonds de solidarité, et  
5 Carboneutre est mentionnée à l'intérieur de ça.

6 Q. **[250]** Parfait.

7 R. Mais, pour l'instant, je ne les produis pas devant  
8 vous.

9 Q. **[251]** Bien, c'est-à-dire, effectivement, mais je  
10 veux aller un petit peu plus loin... je vais aller  
11 un petit peu plus loin avec vous. Le dossier de  
12 Carboneutre va être dit à plusieurs reprises,  
13 effectivement, avec d'autres interlocuteurs.  
14 D'ailleurs, c'est peut-être pour ça qu'au mois  
15 d'avril... c'est en mois d'avril vraiment qu'on...  
16 qu'on va décliner le dossier et il y a une  
17 conversation va... ces conversations-là vont avoir  
18 trait beaucoup avec les dossiers de Ronald  
19 Beaulieu?

20 R. Oui, que je vous avais parlé tout à l'heure, en  
21 lien avec le Pascal. Le dossier Pascal.

22 Q. **[252]** Parfait. Et là on va comprendre qu'il y a une  
23 conversation du trente (30) avril dans lequel (sic)  
24 monsieur Arsenault va vraiment aviser monsieur  
25 Dupuis, là, que c'est terminé...

1 R. C'est terminé.

2 Q. **[253]** C'est terminé, ces dossiers?

3 R. Effectivement.

4 Q. **[254]** Parfait.

5 Me DENIS GALLANT :

6 C'est le témoignage de monsieur Milano. Ça  
7 complète, Madame...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Maître Gallant.

10 Q. **[255]** Merci, Monsieur Milano.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Contre-interrogatoire?

13 Me DENIS HOULE :

14 Madame, me permettez-vous de poser deux questions.

15 Je sais pas si mon confrère veut (inaudible).

16 Me ANDRÉ RYAN :

17 Bien, en fait, ce que j'allais vous dire c'est que

18 la production de très volumineux documents, et

19 notamment la réception de l'écoute et des

20 transcriptions au fur et à mesure, fait en sorte

21 que je n'ai pas eu du tout... mon collègue, maître

22 Themens, et moi n'avons pas eu l'occasion de revoir

23 ces documents-là avec nos clients. Sur le site de

24 la Commission, au moment où on se parle, on est

25 rendus à 927.1, .2, donc les documents ne sont

1 toujours pas disponibles pour nos clients. Parce  
2 que, moi, j'aurai des questions pour monsieur  
3 Milano, selon toute vraisemblance, mais je  
4 préférerais évidemment m'entretenir et avoir  
5 l'occasion de regarder les documents avec les  
6 représentants du Fonds de solidarité.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Pas de problème. Maître Houle, de votre part?

9 Me DENIS HOULE :

10 Bien, aimez-vous mieux qu'on attende, je...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Non, j'aimerais mieux qu'on continue. Et si des  
13 parties ont des questions à poser, ils sont prêts à  
14 poser des questions à monsieur Milano, je  
15 préférerais que l'on y aille.

16 Me ANDRÉ RYAN :

17 Peut-être pour ajouter, Madame la Commissaire,  
18 évidemment on n'aurait pas objection à ce qu'un  
19 autre témoin...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je comprends ça.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 ... puisse continuer en attendant.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je comprends ça.

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais, moi, je préfère que le témoin... que les  
5 parties qui ont des questions... Maître Gallant, je  
6 peux peut-être vous demander ce que vous pensez?

7 Me DENIS GALLANT :

8 Moi, je vous dirais, si j'avais un témoin de  
9 l'extérieur, ça m'achalerait un peu plus. Monsieur  
10 Milano est quand même enquêteur, donc on peut faire  
11 entendre un autre... un autre témoin, qui... ça va  
12 être quand même assez en lien, je peux vous dire.  
13 Puis peut-être... moi, je n'ai pas d'objection à ce  
14 que maître Ryan, demain matin, interroge monsieur  
15 Milano. Moi, je vous dis, j'ai pas de problème,  
16 compte tenu que c'est pas un témoin de l'extérieur.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien, vous avez raison, le fait que monsieur Milano  
19 travaille à la Commission, ça pose moins de  
20 problèmes. Mais vous, Maître Houle, qu'est-ce que  
21 vous préférez?

22 Me DENIS HOULE :

23 Ah! moi, je suis à l'aise de le faire  
24 immédiatement, Madame, si ça vous convient.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, on peut peut-être faire cette portion-là  
3 avec maître Houle. Est-ce qu'il y a d'autres  
4 personnes qui vont vouloir contre-interroger,  
5 d'autres parties? Maître Hamel?

6 Me PIERRE HAMEL :

7 Non, pas de question.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Non.

10 VOIX NON IDENTIFIÉE :

11 Pas de question non plus, Madame la Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. Et je comprends que l'avocat de la...  
14 représentant la FTQ non plus?

15 Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE :

16 Non, nous, on n'a pas de question.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Bien, Maître Houle.

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

20 Q. **[256]** Bonjour, Monsieur Milano. Alors, Denis Houle,  
21 je représente l'Association des constructeurs de  
22 routes et grands travaux du Québec. Il y a deux  
23 sujets que je veux aborder brièvement avec vous.  
24 Alors, le premier concerne... Si vous voulez, on  
25 pourrait demander à madame Blanchette de nous

1 sortir la présentation de Jocelyn Dupuis, 100P-893.  
2 Alors, on sait, Monsieur Milano... je ne sais pas  
3 si vous êtes... évidemment, vous êtes de la  
4 Commission, mais avez-vous écouté un peu le  
5 témoignage de monsieur Pereira, qui vous a précédé?

6 R. Oui.

7 Q. **[257]** Alors, monsieur Pereira a affirmé qu'après la  
8 démission, plutôt exigée, de Jocelyn Dupuis, en  
9 novembre deux mille huit (2008), il a continué  
10 d'avoir ses entrées facilement à la FTQ  
11 Construction. Vous avez entendu ça? Non?

12 R. J'ai entendu des bouts, mais...

13 Q. **[258]** Mais pas ça?

14 R. J'ai entendu des bouts, Madame la Présidente.

15 (14:31:03)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[259]** Est-ce que vous avez entendu celui-là?

18 R. Je ne me souviens pas.

19 Me DENIS HOULE :

20 Q. **[260]** Bon. Comme monsieur Pereira aussi quittait à  
21 peu près à la même période et on sait, de par le  
22 téléphone, l'enregistrement 100P-952, qu'il était  
23 toujours en contact avec le président de la FTQ  
24 Construction... de la FTQ, c'est-à-dire, centrale,  
25 monsieur Michel Arsenault, on a vu ça en deux mille

1           neuf (2009), là.

2           R. Oui.

3           Q. **[261]** C'est exact?

4           R. Oui.

5           Q. **[262]** Alors, en regardant le profil de monsieur  
6           Jocelyn Dupuis, il est président puis il est  
7           impliqué dans plusieurs compagnies, Monsieur  
8           Milano?

9           R. Oui.

10          Q. **[263]** Et est-ce que vous savez... vous avez décrit  
11          un peu le... le travail de ces compagnies-là.  
12          Alors, pour ce qui est de Carboneutre, on le sait,  
13          mais les autres, vous avez parlé, je pense, de  
14          développement des affaires dans le domaine de la  
15          construction?

16          R. Oui, j'ai fait état de son profil d'entreprise, si  
17          on veut, les uniques actionnaires, dans une firme  
18          de relations publiques Options Affaires JTP...

19          Q. **[264]** O.K.

20          R. ... fondée en novembre deux mille neuf (2009),  
21          premier actionnaire de la compagnie numéro 4535391  
22          Canada incorporée, c'était la compagnie que je vous  
23          ai fait part, qui était reliée à monsieur  
24          Desjardins, qui était dans le domaine de la  
25          consultation dans le domaine de la construction.

1 Q. **[265]** Est-ce que depuis ces enregistrements-là,  
2 comme enquêteur avant pour la sûreté municipale de  
3 Montréal, c'est ça?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[266]** Est-ce que vous savez si vous avez continué à  
6 suivre monsieur Dupuis dans ses tergiversations?

7 R. À ma connaissance, le SPVM n'a pas fait de  
8 filature, de surveillance physique ou électronique  
9 sur Jocelyn Dupuis.

10 Q. **[267]** O.K. Est-ce que vous savez si une de ces  
11 compagnies-là de monsieur Jocelyn Dupuis fait la  
12 promotion ou la vente de toilettes chimiques  
13 hygiéniques chauffantes?

14 R. Je ne peux pas répondre à cette question, je ne  
15 sais pas.

16 Q. **[268]** Bon. Ça met un terme à mon premier sujet. Si  
17 on examine l'enregistrement 100P-952, si vous  
18 voulez, Monsieur Milano. Je ne sais pas, Madame  
19 Blanchette, pouvez-vous nous sortir 100P-952, s'il  
20 vous plaît? Bon...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est la conversation 53, c'est ça?

23 Me DENIS HOULE :

24 Oui, c'est ça, oui.

25 Q. **[269]** On va lire juste le début, si vous voulez,

1           vous l'avez?

2           R. Excusez, je vais juste la trouver, là.

3           Q. **[270]** Allez-y.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. **[271]** Dans l'onglet 53.

6           Me DENIS HOULE :

7           Q. **[272]** Bien, vous l'avez à l'écran, Monsieur.

8           R. O.K., oui.

9           Q. **[273]** Ça va aller?

10          R. Oui, c'est beau.

11          Q. **[274]** On lit juste le début.

12          R. O.K.

13          Q. **[275]** Alors :

14                               Oui, Ken...

15          Ça veut dire que c'est Ken Pereira qui appelle.

16                               Salut Michel, oui j'ai fait la  
17                               feuille.

18          Et monsieur Arsenault dit: « La feuille ou la  
19          carte? »

20          Ça nous apparaît évident qu'il y a eu des  
21          communications entre monsieur Pereira et monsieur  
22          Arsenault avant ce téléphone-là, hein?

23          R. Oui. Il est clair.

24          Q. **[276]** Est-ce que vous savez s'il existe d'autres  
25          enregistrements à cet effet-là?

1 R. J'imagine que oui, Madame la Présidente, mais je ne  
2 veux pas me... affirmer ou aller en négation  
3 puisque je ne les ai pas écoutées, les  
4 conversations avant.

5 Q. **[277]** C'est ça que j'allais vous demander.  
6 Personnellement, vous n'avez pas écouté d'autre  
7 chose que ce que vous avez présenté avec  
8 l'interrogatoire de maître Gallant?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[278]** Bon. La dernière question que je voulais vous  
11 poser, avec la pièce 100P-922 - Madame Blanchette  
12 qui est une conversation du six (6) septembre deux  
13 mille huit (2008) entre messieurs Dupuis et  
14 Bertolo, et je ne sais pas si ça apparaît, là, je  
15 n'ai pas révérifié ce point-là, mais vous avez dit  
16 qu'un maître Hébert était l'avocat de monsieur  
17 Bertolo. Vous rappelez-vous?

18 R. Est-ce que j'ai dit ça?

19 Q. **[279]** J'ai noté ça.

20 R. Non, j'ai...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, c'est écrit dans le...

23 Me DENIS HOULE :

24 Ah, c'est écrit?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est écrit dans le texte.

3 R. Bon, je n'ai pas dit ça.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Et c'est à l'onglet... vous parlez de l'onglet 22,  
6 Maître?

7 Me DENIS HOULE :

8 Oui. 100P-922, en tout cas...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, c'est la ligne 69, à la page 3.

11 Me DENIS HOULE :

12 Q. **[280]** Bon, on va le lire ensemble.

13 Parce que ça va être... euh... euh...

14 je ne sais pas si mon ami t'en a

15 parlé, ça va être maître Hébert qui va

16 discuter parce que lui, il avait

17 discuté avec le Fonds déjà, il avait

18 faite (sic) des discussions avec le

19 Fonds à propos d'autres choses.

20 Est-ce que ça vous dit quelque chose, ce maître

21 Hébert là?

22 R. Oui, Madame la Présidente, j'ai entendu la

23 conversation, je n'ai jamais mentionné le nom de

24 maître Hébert vocalement devant vous.

25 Q. **[281]** Est-ce que vous êtes en mesure de

1 l'identifier?

2 R. Je connais quelques maîtres Hébert, je ne peux pas  
3 insinuer quoi que ce soit en lien avec maître  
4 Hébert à ce moment-ci.

5 Q. **[282]** Est-ce que ça peut être maître Richard  
6 Hébert?

7 R. Je ne peux pas répondre à cette question-là, je  
8 connais plusieurs avocats qui s'appellent maître  
9 Hébert, donc je ne veux pas vous induire en erreur,  
10 Madame la Présidente.

11 Q. **[283]** Ça va, je voulais... je faisais référence, en  
12 fait, à un avocat qui avait été mentionné dans le  
13 dossier LM Sauvé. O.K.?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16 Me DENIS HOULE :

17 Q. **[284]** Merci, Monsieur Milano.

18 R. Bienvenue.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci Maître Houle. Est-ce que vous voulez qu'on  
21 suspende avant de faire entendre le prochain  
22 témoin?

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Peut-être, ça me permettrait de m'entretenir  
25 brièvement avec Maître Gallant pour ce qui est de



1 la disponibilité des écoutes, donc moi  
2 j'apprécierais si...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 15:07:16

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Alors, je comprends que la pause a été plus longue  
13 que prévu parce qu'on a eu... on a éprouvé des  
14 problèmes de... de données informatiques, alors...

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 C'est... c'est ce qu'on me rapporte, Madame la  
17 Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 C'est ça. Alors, est-ce qu'on peut y aller  
20 maintenant?

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 On est prêt à procéder.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Du moins, en partie.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Oui. Bien, on verra si, à un moment donné, on  
3 rencontre d'autres difficultés, mais pour  
4 l'instant, on semble avoir le chemin libre pour...

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Parfait. Oui, Maître Ryan.

7 (15:08:01)

8 Me ANDRÉ RYAN :

9 Oui. Donc, je me suis entretenu avec maître  
10 Gallant...

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Oui.

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 ... et nous pensons que les derniers  
15 enregistrements seraient disponibles probablement  
16 demain. Ça va nécessairement, je pense, nous amener  
17 à lundi, ce qui... ce qui semblait convenir à  
18 maître Gallant.

19 LA PRÉSIDENTE:

20 O.K.

21 Me ANDRÉ RYAN :

22 Merci.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Peut-être avant de commencer avec... juste très  
25 rapidement, avec monsieur Cloutier, un petit point

1 d'intendance. J'ai posé devant vous le... la  
2 réponse de monsieur Gaétan Morin, un témoin qui est  
3 passé il y a deux semaines, aux engagements qui  
4 avaient été pris lors de son témoignage. Donc, on a  
5 préparé, là, en fait, l'ensemble des réponses aux  
6 engagements sous forme d'une seule pièce, même si  
7 ça nous a été transmis dans deux lettres  
8 distinctes, là, qui étaient 96E-46 à 96E-51, donc  
9 j'imagine que c'est 96P... et je...

10 LA GREFFIÈRE :

11 96P-955.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Parfait.

14

15 96P-955 : Réponses aux engagements 96E-46 à 96E-  
16 51 de Gaétan Morin, en liasse

17

18 Me ANDRÉ RYAN :

19 Je m'excuse, Maître Lussiaà-Berdou, j'ai été  
20 distraité un moment. Est-ce qu'on les produit tous  
21 sous la même cote, la réponse?

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Pardon. Oui, j'ai mis toutes... les deux réponses  
24 sous une seule cote.

25

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 Les deux lettres sous une seule cote?

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Oui. Exact.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Merci beaucoup.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 On vous écoute, Maître Lussiaà-Berdou.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Ah! Oui.

11

---

12

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du  
2 mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 STEPHAN CLOUTIER

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[285]** Merci, Madame la Greffière. Monsieur  
12 Cloutier, bonjour.

13 R. Bon après-midi.

14 Q. **[286]** Vous avez indiqué à l'instant que vous étiez  
15 enquêteur au sein de la Commission. Peut-être, pour  
16 les fins de la suite de votre témoignage, établir  
17 un peu le parcours professionnel qui vous a amené  
18 ici.

19 R. Je suis policier au Service de police de la Ville  
20 de Montréal, sergent-détective. J'ai commencé ma  
21 carrière en dix-neuf cent quatre-vingt-dix (1990);  
22 de quatre-vingt-dix (90) à quatre-vingt-seize (96),  
23 j'ai effectué plusieurs districts au niveau de la  
24 patrouille, le district 24, le district 41 et le  
25 district 1, le district 34. Ma fonction, c'était

1 patrouilleur. En quatre-vingt-seize (96) à quatre-  
2 vingt-dix-huit (98), j'ai été demandé à suivre... à  
3 devenir un enquêteur gendarmerie. Ça fait quoi un  
4 enquêteur gendarmerie? Ça va, dans le district 34,  
5 tous les endroits licenciés, on travaille en civil  
6 et on fait du repérage au niveau de la  
7 problématique des bars. De quatre-vingt-seize (96)  
8 à quatre-vingt-dix-huit (98), j'ai effectué ces  
9 tâches-là.

10 Q. **[287]** Et ça, la problématique des bars, est-ce  
11 qu'il y a un lien avec le crime organisé ou c'est  
12 quoi la nature exacte?

13 R. Ça a débuté à ce moment-là. En quatre-vingt-dix-  
14 huit (98), j'ai été demandé d'aller au Centre  
15 opérationnel sud. Lorsque j'ai été au Centre  
16 opérationnel sud, j'ai été enquêteur moralité. Je  
17 vous dirais, la première année de... comme  
18 enquêteur moralité, de quatre-vingt-dix-huit (98) à  
19 quatre-vingt-dix-neuf (99), j'ai travaillé des  
20 dossiers de prostitution, des dossiers de  
21 manifestation et des dossiers au niveau de la  
22 moralité. En quatre-vingt-dix-neuf (99), si on se  
23 souvient bien, il y a la guerre des motards. Alors,  
24 ils m'ont demandé, au niveau du centre-ville de la  
25 Ville de Montréal, de regarder tous les endroits

1 licenciés pour la problématique des gens qui  
2 fréquentaient les endroits licenciés, c'est-à-dire  
3 des gens reliés au crime organisé, soit motards,  
4 italiens ou autres qui fréquentaient les endroits  
5 licenciés. Alors, de quatre-vingt-dix-neuf (99) à  
6 deux mille (2000), j'ai fait de l'observation, j'ai  
7 fait des accusations comme enquêteur moralité. Tous  
8 ces dossiers-là, je les ai amenés à la cour RACJ,  
9 la Régie des alcools, courses et jeux du Québec.  
10 C'était de monter des dossiers contre les  
11 établissements qui étaient problématiques dans le  
12 centre-ville de Montréal. Avec la particularité,  
13 comme je vous ai dit, problématique motards à cette  
14 époque-là en quatre-vingt-dix-neuf (99).

15 Q. **[288]** Donc, déjà, vous avez une... Comment dire...

16 Un focus sur la question des motards criminalisés.

17 R. Exactement. En quatre-vingt-dix-neuf (99) jusqu'en  
18 deux mille (2000).

19 Q. **[289]** Par la suite?

20 R. De deux mille (2000) à deux mille deux (2002) j'ai  
21 été invité à joindre la section antigang sur l'îlot  
22 motards criminalisés. Cette section-là est à la  
23 division du crime organisé à la Place Versailles.  
24 Et on faisait des dossiers sur des individus,  
25 c'était des dossiers de court et moyen terme, qui

1 ciblaient des individus qui étaient reliés de près  
2 ou de loin à des organisations criminelles sur les  
3 motards criminalisés. On visait les Hells Angels,  
4 les Rock Machines à l'époque, ils s'appelaient Rock  
5 Machines, et c'était des dossiers, comme je vous  
6 dis, de court à moyen terme.

7 Q. **[290]** Parfait. Des dossiers en particulier sur  
8 lesquels vous avez travaillé à l'époque?

9 R. Plusieurs dossiers de... au niveau du... des  
10 trafics de stupéfiants, distribution de  
11 stupéfiants. Tout des individus reliés de près ou  
12 de loin, comme j'ai dit, au monde des stupéfiants,  
13 qui re... C'était relié soit aux Hells Angels ou  
14 aux Rock Machines.

15 Q. **[291]** Vous avez changé de responsabilité  
16 éventuellement?

17 R. En deux mille un (2001), on avait l'escouade  
18 régionale mixte de Montréal qui s'occupait des  
19 Hells Angels, Nomads et Rockers. Le service de  
20 police de la Ville de Montréal s'est concentré sur  
21 les Rock Machines, qui sont devenus les Bandidos.  
22 Ça fait que de deux mille un (2001) à deux mille  
23 deux (2002), j'ai effectué l'enquête avec une  
24 équipe d'enquêteurs à la division du crime organisé  
25 sur les Rock Machines, qui étaient devenus



1 Bandidos, pour être appelé le projet Amigos. Ce  
2 projet-là est terminé en deux mille deux (2002),  
3 juin deux mille deux (2002). Ça fait qu'on a fait  
4 la suite de l'escouade régionale mixte de Montréal,  
5 qu'eux autres ils ont frappé en deux mille un  
6 (2001). Nous, Montréal s'est attardé aux Rock  
7 Machines/Bandidos, qui voulaient reprendre le  
8 contrôle du centre-ville de Montréal parce que, à  
9 cause de l'arrestation des Nomads et des Rockers,  
10 c'est certain... certains gens reliés à eux autres.  
11 Ça fait que, on avait fait la suite avec les... le  
12 projet Amigos.

13 Q. **[292]** O.K. Vous avez éventuellement quitté vos  
14 fonctions d'agent enquêteur au crime organisé pour  
15 devenir agent de renseignement. C'est exact?

16 R. Exactement. De deux mille deux (2002) à deux mille  
17 quatre (2004) j'étais à la division du  
18 renseignement, comme agent de renseignement, sur  
19 l'îlot motards criminalisés.

20 Q. **[293]** Ça fait quoi, un agent de renseignement,  
21 exactement?

22 R. Un agent de renseignement, qu'est-ce que ça fait,  
23 ça... Ça... Tous les rapports du service de police  
24 de la Ville de Montréal qui concernent tous les  
25 événements des motards criminalisés, rapports

1 policiers, rapports de source, rapports  
2 d'observations, tous les rapports, c'est un point  
3 de chute, ça tombe à la division du renseignement.  
4 Nous, à la division du renseignement, qu'est-ce  
5 qu'on fait, c'est qu'on... on fait la cueillette,  
6 on fait l'analyse, et on fait le classement, pour  
7 s'assurer que les informations se retrouvent dans  
8 les banques de données.

9 Un agent de renseignement, qu'est-ce que ça  
10 fait aussi, ça... ça va donner une unité de support  
11 à des unités d'enquête, c'est-à-dire toutes les  
12 unités d'enquête que le service de police de la  
13 Ville de Montréal a besoin. Ça vient aussi en aide  
14 avec les patrouilleurs. On va assister les  
15 patrouilleurs, on va faire de la formation. Je  
16 donne le cours de crime organisé, au Cégep  
17 Ahuntsic, à des policiers qui veulent suivre le  
18 cours de crime organisé. Alors tout ça, c'est des  
19 fonctions que l'agent de renseignement aussi.

20 On fait aussi, on échange avec des  
21 collaborateurs. On échange avec la Sûreté du  
22 Québec, la GRC, départements provinciaux, services  
23 correctionnels canadiens, services correctionnels  
24 québécois, des gens en Ontario, à travers le  
25 Canada. Ça fait que c'est un réseautage

1 d'information qu'on distri... qu'on s'échange entre  
2 nous autres sur le phénomène des motards  
3 criminalisés.

4 Aussi, un agent de renseignement, ça fait  
5 quoi, ça se déplace. Ça ne reste pas juste dans le  
6 bureau, ça se déplace quand il y a des événements  
7 de visibilité, je dis motards. Des rassemblements  
8 de motards, des partys anniversaire, des... À  
9 chaque fois qu'il y a un déplacement quelconque de  
10 motards, on se déplace pour faire nos observations.  
11 Ça nous permet, quand on fait nos observations, ça  
12 nous permet de corroborer l'information qu'on a, de  
13 valider l'information, et d'échanger avec nos  
14 partenaires. C'est-à-dire de suivre un sujet.

15 Monsieur Belleau vous a bien expliqué, il y  
16 a un processus de devenir un membre en règle. On  
17 commence au niveau, puis on monte. Ça fait que, ça  
18 nous permet de voir des individus qui vont être  
19 ciblés, qui vont... les futurs prospects, les  
20 futurs membres en règle qui vont devenir membres  
21 Hells Angels.

22 Q. [294] Donc, vous les identifiez de bonne heure,  
23 puis vous les suivez au cours de leur carrière à  
24 eux.

25 R. Je fais ça depuis quatre-vingt-... deux mille

1 (2000).

2 Q. **[295]** Parfait. Éventuellement, vous avez cessé  
3 d'oeuvrer comme agent de renseignement?

4 R. Exactement. En deux mille quatre (2004) jusqu'en  
5 deux mille sept (2007), j'ai joint l'escouade  
6 régionale mixte de Montréal sur une équipe  
7 d'enquêteurs multiples. Il y avait la police de  
8 Longueuil, la police de la Sûreté du Québec, la  
9 police de la Ville de Saint-Jean. C'était un task  
10 force, comme qu'on dit. Et on ciblait encore un  
11 groupe, les Hells Angels, en particulier.

12 Q. **[296]** Ça c'est un... C'est un organe pour lequel on  
13 est choisi, là. On vous a sélectionné pour ça.

14 R. Exactement. J'ai été choisi pour joindre cette  
15 escouade-là.

16 Q. **[297]** Donc, il y a un certain prestige qui se  
17 rattache à ça?

18 R. C'est...

19 Q. **[298]** Bien, je dis... Ce n'est peut-être pas le bon  
20 terme, prestige, mais...

21 R. Ce n'est pas un... C'est toujours... C'est tout le  
22 temps intéressant, pour l'enquêteur, d'être choisi  
23 pour aller dans une escouade comme ça, parce que  
24 c'est une escouade où on va partager nos  
25 connaissances avec d'autres corps de police. Et ça

1 nous permet de se mettre ensemble, la force est  
2 toujours mieux quand on est ensemble, tous les  
3 corps de policiers, contre le crime organisé.

4 Q. **[299]** Puis au sein de l'Escouade régionale mixte de  
5 Montréal, vous avez... vous faisiez quoi  
6 exactement?

7 R. On a travaillé un dossier qui s'appelle Broomer. Le  
8 dossier Boomer c'est un dossier en importation de  
9 la République Dominicaine jusqu'à Montréal. Et une  
10 fois que la drogue était rendue à Montréal était  
11 redistribuée parmi certains (sic) personnes reliées  
12 au Hells Angels, on visait exactement un membre  
13 Hells Angels. Et suite à ça, on a fait un dossier  
14 pendant 2 ans et on a permis l'arrestation de  
15 vingt-deux (22) personnes dans ce dossier-là. Il y  
16 a un sous-dossier, qui s'appelle le dossier Charge,  
17 c'était au niveau de la distribution. Ça fait qu'on  
18 avait l'importation qui était Broomer et la  
19 distribution qui était le dossier Charge. Ça, ça a  
20 été une quarantaine d'arrestations... une  
21 soixantaine d'arrestations. Ça a été un dossier qui  
22 a été opéré de deux mille quatre (2004) jusqu'en  
23 deux mille sept (2007).

24 Q. **[300]** Vous avez été choisi au sein du SPVM pour  
25 faire partie de l'Escouade régionale mixte comme

1 agent de renseignement, est-ce que ce sont les  
2 fonctions que vous occupiez aussi au sein de l'ERM?

3 R. Non, j'étais enquêteur. Mais avec le côté d'agent  
4 de renseignement aussi, je faisais les deux  
5 fonctions.

6 Q. **[301]** Parfait. Donc, deux mille quatre - deux mille  
7 sept (2004-2007), en deux mille sept (2007) il se  
8 passe quoi?

9 R. En deux mille sept (2007), j'ai retourné à la  
10 division du renseignement, toujours occuper les  
11 mêmes fonctions, c'est-à-dire les fonctions que je  
12 vous ai parlé tantôt, deux mille deux (2002) à deux  
13 mille quatre (2004). En deux mille sept (2007), je  
14 suis retourné à la division du renseignement sur  
15 les lourds motards criminalisés, toujours avec les  
16 mêmes fonctions.

17 Q. **[302]** Et vous êtes resté là...

18 R. Jusqu'en janvier deux mille onze (2011).

19 Q. **[303]** Et, en janvier deux mille onze (2011)... en  
20 janvier deux mille onze (2011)...

21 R. J'ai été invité à rejoindre la Commission  
22 Charbonneau comme enquêteur.

23 Q. **[304]** En deux mille onze (2011)?

24 R. Janvier deux mille onze (2011), oui.

25 Q. **[305]** Vous êtes sûr que c'est pas deux mille douze

1 (2012)?

2 R. Non, janvier deux mille onze (2011).

3 Q. **[306]** Parfait.

4 R. Attendez, j'ai un doute là.

5 Q. **[307]** Je me dis que la Commission n'oeuvrait peut-  
6 être pas beaucoup en janvier deux mille onze  
7 (2011).

8 R. C'est vrai, vous avez raison.

9 Q. **[308]** Ensuite de ça, moi, je voudrais vous entendre  
10 un peu parler... vous avez une vaste expérience  
11 comme enquêteur, de toute évidence, mais là,  
12 aujourd'hui, vous êtes ici un peu comme expert pour  
13 témoigner sur certains faits. Parlez-moi un peu  
14 plus de votre expérience à ce titre-là?

15 R. Lorsque je suis arrivé ici, j'ai regardé le dossier  
16 Dorade et le dossier Diligence, et j'ai regardé  
17 certains faits qui... certains individus qui  
18 étaient reliés dans ces dossiers-là au niveau de  
19 l'écoute électronique.

20 Q. **[309]** Ça c'est ici, à la CEIC?

21 R. À la CEIC, oui.

22 Q. **[310]** Je veux dire... là vous allez parler de votre  
23 expérience comme témoin devant RACJ, par exemple.

24 R. Écoutez...

25 Q. **[311]** Mais est-ce qu'il y a d'autres... vous avez

1 eu l'occasion de témoigner à d'autres moments  
2 devant des organismes... peut-être pas exactement  
3 comme la Commission, là, mais tribunaux...

4 R. J'ai témoigné à onze (11) reprises comme témoin  
5 expert. Une fois à la Cour supérieure du Québec,  
6 trois fois à la Cour du Québec et six fois à la  
7 Cour... la Régie des alcools des courses et jeux du  
8 Québec ainsi une fois au Tribunal de l'immigration.

9 Q. **[312]** Parfait. Et vous avez témoigné à quel titre?

10 R. À titre de témoin expert au niveau de l'analyse,  
11 interprétation de renseignements en matière de  
12 structure et de mode de fonctionnement des motards  
13 criminalisés.

14 Q. **[313]** Donc, vous étiez appelé à témoigner à peu  
15 près à chaque fois?

16 R. À ces onze (11) reprises là, oui.

17 Q. **[314]** Sur les... comment dire? Sur le sujet des  
18 motards criminalisés?

19 R. Exactement. C'est soit des sujets, des  
20 organisations, tous les dossiers, à onze (11)  
21 reprises j'ai témoigné comme expert.

22 Q. **[315]** Est-ce que c'est la seule organisation  
23 criminelle dont... sur laquelle vous êtes  
24 spécialiste ou est-ce que vous vous y connaissez  
25 aussi un peu...



1 R. Au niveau des Hells Angels, j'ai... comme je vous  
2 dis, j'ai témoigné à onze (11) reprises. J'ai  
3 travaillé le dossier Amigos. Et, dans la mouvance  
4 de la criminalité italienne, j'ai assisté beaucoup  
5 des agents de renseignement lorsqu'il y a eu la...  
6 en deux mille six (2006), tous les événements qui  
7 est (sic) arrivés au niveau de la criminalité  
8 italienne. J'ai fait beaucoup de funéraire,  
9 rencontré beaucoup de personnes. J'ai été en  
10 support aux agents de renseignement pour la  
11 problématique qu'on avait en deux mille six (2006)  
12 au niveau de la criminalité italienne.

13 Q. **[316]** Est-ce que, dans ce contexte-là, au-delà de  
14 l'information que vous avez accumulée dans le cadre  
15 de votre travail d'agent de renseignement, est-ce  
16 que, par ailleurs, vous avez aussi eu l'occasion de  
17 vous... de faire de l'analyse, par exemple,  
18 d'écoute électronique?

19 R. Exactement. Lorsque j'ai témoigné comme témoin  
20 expert, j'ai eu accès à beaucoup d'écoute  
21 électronique dans plusieurs dossiers. Et mon  
22 expertise a été d'écouter les conversations, de  
23 donner mon interprétation et... et de faire  
24 comprendre aux enquêteurs le sens de la  
25 conversation avec les éléments qu'on avait, soit

1 qu'ils étaient corroborés par la filature ou ils  
2 étaient corroborés par une autre technique  
3 d'enquête, soit l'écoute électronique, la filature,  
4 les entrées subreptices. Tous des faits qui vient  
5 (sic) m'aider à la compréhension de l'écoute  
6 électronique.

7 Q. **[317]** Dans votre analyse vous croisez les  
8 renseignements...

9 R. Exactement.

10 Q. **[318]** ... avec d'autres sources... comment dire? De  
11 matériel d'enquête?

12 R. Exactement.

13 Q. **[319]** Quand on fait l'analyse de conversations  
14 interceptées comme ça, là, on cherche quoi  
15 exactement, qu'est-ce que...?

16 R. Bien, on s'assure que quand on fait de l'écoute  
17 électronique, qu'est-ce qui est important, c'est  
18 que les personnes qui parlent, on les ait bien  
19 identifiées. Si la personne A appelle la personne  
20 B, il faut bien s'assurer que la personne A, on l'a  
21 bien identifiée. On fait des techniques  
22 d'identification de voix. Comment qu'on peut  
23 réussir ça? C'est que la personne va s'identifier  
24 par elle-même ou par un affidavit, on est capable  
25 d'attribuer le numéro de téléphone à la personne A.

1 C'est la même chose pour la personne B, on fait les  
2 mêmes techniques. Une fois qu'on a établi ça,  
3 qu'est-ce qu'on essaye de comprendre au niveau de  
4 l'écoute électronique, c'est qu'est-ce qu'ils se  
5 disent. C'est important qu'est-ce qu'ils disent.  
6 Souvent, on apprend leur code, leur langage, leur  
7 façon de faire, leur façon de parler sur un  
8 téléphone, mais aussi, quand ça devient plus  
9 problématique, on voit qu'il y a des changements,  
10 on voit qu'ils utilisent moins le téléphone, ils  
11 utilisent très peu de... de mots et c'est ça qu'on  
12 fait... qu'on fait des conversations téléphoniques.

13 Q. **[320]** Parfait. Et c'est ce que vous avez fait ici?

14 R. Exactement, au niveau de la Commission Charbonneau,  
15 j'ai écouté les écoutes de Diligence et du projet  
16 Dorade.

17 Q. **[321]** Et vous avez procédé à une analyse?

18 R. À une analyse, la même analyse que je vous ai  
19 expliqué auparavant.

20 Q. **[322]** Vous diriez que vous avez écouté combien de  
21 conversations jusqu'à maintenant?

22 R. Plusieurs dizaines de milliers de conversations  
23 depuis deux ans.

24 Q. **[323]** Parfait. Madame la Présidente, à ce stade-ci,  
25 je vais entrer dans le coeur du témoignage de

1 monsieur Cloutier, juste une petite présentation  
2 brève, on a deux grands pans, un pan qui est  
3 l'identification de certains individus qui sont,  
4 dans la mesure où l'expertise de monsieur Cloutier  
5 permettra d'établir, reliés au crime organisé, par  
6 rapport à un sujet précis qui sont les élections de  
7 la FTQ en novembre deux mille huit (2008) puis  
8 ensuite de ça, on a, évidemment, une analyse plus  
9 poussée de l'écoute électronique par rapport à cet  
10 événement-là.

11           Donc, certains des individus dont on veut  
12 parler, on les a scindés en deux sous-groupes, là,  
13 il y a en a certains qui sont plutôt reliés à des  
14 témoignages qui ont déjà eu lieu ou qui vont venir,  
15 mais qui ne feront pas l'objet, disons, du reste du  
16 témoignage de monsieur Cloutier, mais qu'on  
17 présente uniquement pour poser des balises pour la  
18 suite de la preuve ou par rapport à... pour  
19 éclaircir certaines choses qui se sont dites dans  
20 le passé.

21           Donc, si on va à l'onglet 1, Madame  
22 Blanchette, qui est la présentation que monsieur  
23 Cloutier a préparée, à la deuxième page, on a une  
24 première fiche. Monsieur Cloutier, je vous laisse  
25 me présenter cet individu.

1 R. Mon ordinateur n'est pas...

2 Q. **[324]** Ah, l'écran ici ne semble pas fonctionner,  
3 est-ce que vous avez vue sur... bon, vous en avez  
4 copie papier devant vous?

5 R. Oui.

6 Q. **[325]** Madame Blanchette, je vous dirais que le  
7 résultat n'est pas probant. À tout événement,  
8 monsieur Cloutier en a une copie papier devant lui,  
9 je ne sais pas ce qui en est des autres écrans de  
10 tout le monde dans la salle.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous les avez tous débranchés. Oui, juste une  
13 minute, O.K. C'est ce qui arrive.

14 Q. **[326]** Bon, l'avez-vous?

15 R. Oui.

16 (15:25:54)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Merci Madame Blanchette.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[327]** Alors, Monsieur Cloutier, oui, donc je vous  
21 laisse présentement nous présenter le premier  
22 individu.

23 R. Avant de présenter le premier individu, je vais  
24 vous présenter... je vais vous dire, là, lorsque  
25 j'ai regardé les écoutes électroniques dans le...

1 dans le projet Diligence, ainsi que Dorade, je me  
2 suis attardé aux élections de deux mille huit  
3 (2008). Et lorsque j'ai fait les élections de deux  
4 mille huit (2008), ça m'était... je me suis  
5 intéressé à des individus qu'il y a eu des  
6 élections en deux mille huit (2008) au niveau de la  
7 FTQ et certains individus ont... ils ont voulu se  
8 présenter, d'autres individus ont manipulé ou  
9 essayé de convaincre les gens qui voulaient se  
10 présenter à l'élection de la FTQ Construction et on  
11 va voir dans la présentation PowerPoint l'événement  
12 qui va se dérouler devant vous. Exemple, ici, vous  
13 avez Dominique Bérubé qui est devant vous, qui est  
14 directeur du local 618, l'Association nationale des  
15 travailleurs... des travailleurs en tuyauterie et  
16 calorifères, FTQ Construction.

17 Cet individu-là, Dominique Bérubé, lorsque  
18 monsieur Dupuis et monsieur Lavallée, comme  
19 monsieur Milano vous a expliqué, ont voulu quitter  
20 la FTQ en deux mille huit (2008), monsieur  
21 Dominique Bérubé, vous allez le voir plus tard, il  
22 a voulu se présenter. Monsieur Bérubé, c'est un  
23 individu qu'en deux mille trois, il a eu des  
24 plaidoyers de culpabilité pour bris de conditions  
25 et production de cannabis. Qu'est-ce que j'ai

1 découvert aussi, que Dominique Bérubé c'est une  
2 relation de Jacques Israël Émond. Jacques Israël  
3 Émond, monsieur Milano vous en a parlé hier, sur  
4 une filature, là, qui qui était l'individu. C'est  
5 un membre Hells Angels du chapitre de Sherbrooke,  
6 un membre très influent.

7 Dominique Bérubé, aussi, a des liens avec  
8 Jocelyn Dupuis, Rénauld Grondin et Louis-Pierre  
9 Lafortune, ainsi que Mario Boulé. Tout des  
10 individus que monsieur Milano vous a parlé hier.  
11 C'est des liens que monsieur Bérubé, vous allez  
12 voir dans la présentation PowerPoint, lorsqu'il a  
13 voulu se présenter aux élections...

14 (15:27:50)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[328]** À quel poste?

17 R. Directeur de monsieur... À la... Au poste de  
18 monsieur Jocelyn Dupuis. Directeur de la... la FTQ.  
19 Quand il a voulu se présenter, vous allez voir,  
20 certains individus qui ont... se sont manifestés  
21 pour qu'il retire sa candidature.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[329]** Là vous avez expliqué, Monsieur Cloutier, que  
24 vous aviez établi un... que monsieur Bérubé était  
25 une relation de monsieur Israël Émond, qui est

1 un... un membre en règle des Hells Angels. Je vais  
2 peut-être attirer votre attention, là, on va aller  
3 voir à l'onglet 2, Madame Blanchette, on a un  
4 document qui est un... un document sur plusieurs  
5 pages, mais que je vais vous laisser nous décrire,  
6 qui est un dossier de la Sûreté du Québec par  
7 rapport à un événement en particulier.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Je m'excuse, Maître Berdou, voulez-vous produire  
10 l'onglet 1 tout de suite, ou attendre...

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Non, on va attendre.

13 LA GREFFIÈRE :

14 ... d'avoir terminé complètement?

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Oui, on va attendre.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Alors là, l'onglet 2, vous allez... vous le  
19 déposez?

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Oui.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Ce sera la pièce 956.

24

25 101P-956 : Rapport de filature 15 septembre 2008



1

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. **[330]** Vous connaissez ce document-là, Monsieur  
4 Cloutier?

5 R. Exactement. C'est un... des notes personnelles des  
6 policiers qui ont fait de l'observation à Verdun,  
7 sur la 2e Avenue.

8 Q. **[331]** Peut-être se limiter à ça en ce qui concerne  
9 la localisation.

10 R. Oui. Je ne dirai pas l'adresse.

11 Q. **[332]** Donc, c'est un rapport, donc, de notes de...  
12 disons de calepin de notes de police pour un  
13 événement particulier. Cet événement-là, est-ce que  
14 vous pouvez le décrire brièvement?

15 R. Exactement. Cet événement-là, ça m'a attiré  
16 l'attention. C'est que lorsque la cousine de Israël  
17 Émond, madame... Je ne me souviens pas de son nom.  
18 Elle l'appelle les jours précédents du quinze (15)  
19 septembre deux mille huit (2008), elle l'appelle  
20 concernant, elle a un... un genre de triplex, mais  
21 il y a cinq logements. C'est-à-dire un logement au  
22 rez-de-chaussée, deux logements au deuxième étage,  
23 et deux logements au troisième étage. Elle appelle  
24 son cousin, qui est Jacques Israël Émond, et lui  
25 demande une faveur. Et la faveur, lorsqu'elle lui

1 parle au téléphone, elle dit, « Écoute, Jacques,  
2 elle dit, je sais qu'est-ce que tu fais, j'ai  
3 besoin de toi. » Israël... Monsieur Émond répond,  
4 il dit, « Ah oui? Tu sais vraiment qu'est-ce que je  
5 fais? Elle dit, oui, c'est pour ça que je  
6 t'appelle. Elle dit, le locataire du deuxième étage  
7 me cause des problèmes. » Ça fait que monsieur  
8 Émond, il dit, « Quelle sorte de problèmes qu'il te  
9 cause, le deuxième... au deuxième étage, le  
10 locataire? Elle dit, je pense que c'est un vendeur  
11 de stupéfiants. Elle dit, il est en train de  
12 modifier le mur de soutien. » Imaginez-vous, vous  
13 êtes au deuxième étage, il veut changer le mur de  
14 soutien, elle a des problèmes avec cet individu-là,  
15 elle va à la Régie du logement, ça ne va pas assez  
16 vite à la Régie du logement, elle appelle son  
17 cousin, qui est Israël Émond, puis elle lui  
18 demande, elle dit, « Tu peux-tu l'expulser? »  
19 Alors, Israël Émond dit, « Oui, je vais me diriger,  
20 puis je vais m'occuper de ça. »

21 Le quinze (15) septembre, qu'est-ce qu'on  
22 voit, c'est des policiers... Parce que monsieur  
23 Émond était sur écoute électronique. Les policiers  
24 vont sur les lieux, prennent l'observation dans  
25 une... font une technique d'enquête que je... je ne

1           dirai pas ici, font l'observation suite à une  
2           technique d'enquête, et voient deux individus  
3           arriver. Monsieur Jacques Émond ainsi que Dominique  
4           Bérubé. Qu'est-ce qu'ils voient, c'est qu'ils  
5           voient les deux individus arriver, monter au  
6           deuxième étage, et il faut bien spécifier  
7           auparavant que monsieur Émond avait appelé monsieur  
8           Bérubé pour lui demander s'il était disponible  
9           cette journée-là pour lui rendre un service. Et on  
10          voit très bien, dans la... dans la conversation,  
11          que monsieur Bérubé n'a pas hésité, il était  
12          disponible.

13                       Alors ils se sont rendus tous les deux sur  
14          la 2e Avenue pour expulser l'individu qui était au  
15          deuxième étage. On voit très bien monsieur Israël  
16          Émond arriver, Jacques Émond arriver, monsieur  
17          Bérubé arriver, monter vers le deuxième étage, et  
18          lorsqu'ils rentrent à l'intérieur du deuxième  
19          étage, l'appartement de droite, quelques minutes  
20          par après on voit deux individus ressortir. Je  
21          pourrais dire quatre à cinq minutes, maximum. Et on  
22          voit un jeune de vingt et un (21) ans... C'est  
23          l'été. Le quinze (15) septembre, il fait chaud  
24          parce qu'il descend en t-shirt... en t-shirt, et  
25          lorsqu'il descend les marches, il essuie son

1 visage. On voit qu'il y a eu... il s'est passé  
2 quelque chose, mais on ne peut pas présumer à ce  
3 moment-là. Et lorsque le jeune descend pour aller  
4 parler à la propriétaire, qui reste au rez-de-  
5 chaussée, on voit monsieur Émond ainsi que  
6 Dominique Bérubé sortir du deuxième étage.

7 Monsieur Bérubé, on ne peut pas le manquer,  
8 c'est un individu qui mesure six pieds et trois, un  
9 individu qui est trois cents (300) livres, très...  
10 très imposant. Ça fait qu'il sort avec un chandail  
11 rouge. Monsieur Émond, lorsqu'on regarde, on voit  
12 très bien que c'est monsieur Émond qui descend. On  
13 les voit descendre et lorsqu'il redescend, bien,  
14 ils vont dire au jeune, qui veut parler à sa  
15 cousine au rez-de-chaussée, il l'expulse gentiment  
16 quand ils sont une fois à l'extérieur.

17 Une fois que monsieur Émond et monsieur  
18 Bérubé partent sur les lieux, l'individu du  
19 deuxième étage, le locataire, revient sur les lieux  
20 et décide de fracasser sa porte d'entrée, parce  
21 qu'il n'est plus capable de rentrer, parce qu'ils  
22 ont sécurisé l'endroit, et la police est appelée.

23 Lorsque la police est appelée on constate  
24 qu'à l'intérieur, monsieur Bérubé, monsieur Émond,  
25 il y a une déclaration qui a été faite par la

1           victime. Il explique que lui était dans son  
2           logement, il a vu deux individus arriver dans son  
3           logement et, par une force de monsieur Bérubé, qui  
4           est très costaud, comme je vous ai expliqué, trois  
5           cents (300) livres, il l'a pris, il l'a projeté  
6           contre le mur. Pour lui passer un message qu'il  
7           fallait qu'il quitte les lieux. Ça fait qu'on a une  
8           déclaration d'une victime, on a... on a  
9           l'observation des policiers. Et c'est l'événement  
10          qui est arrivé sur la 2<sup>e</sup> Avenue.

11        Q. **[333]** Donc, si je vous comprends bien, cette  
12          journée-là, monsieur Bérubé sert d'homme de main,  
13          si on peut utiliser cette expression-là, à monsieur  
14          Émond pour violenter quelqu'un?

15        R. Exactement.

16        Q. **[334]** On voit, à la page 13 de ce document-là, une  
17          photographie sur laquelle apparaissent un certain  
18          nombre de personnes. On n'identifie pas facilement  
19          mais on voit un individu à droite... bon, on  
20          comprend qu'à gauche, le plus grand semble être  
21          monsieur Bérubé, là, même si la photo n'a pas de  
22          couleur?

23        R. Exactement.

24        Q. **[335]** Avec...

25        R. Si vous me permettez. L'individu qui est ici, c'est

1 Dominique Bérubé, chandail rouge, la casquette et  
2 avec un appareil auditif... un appareil cellulaire  
3 à l'oreille.

4 Monsieur Bérubé, je l'ai rencontré à  
5 maintes reprises dans des déplacements et je  
6 connais monsieur Bérubé pour l'avoir observé à  
7 maintes reprises dans certains déplacements de  
8 visibilité, soit le Centre Bell, à des endroits...  
9 parties de hockey, des endroits comme ça. Je  
10 connais monsieur Bérubé.

11 Ici, l'individu qui est ici, de dos, c'est  
12 monsieur Jacques Émond, membre Hells Angels du  
13 chapitre de Sherbrooke. Et la particularité ici, je  
14 vous que vous portez (sic) une attention spéciale à  
15 cet individu-là, c'est monsieur David Lefebvre.  
16 David Lefebvre, à cette époque-là, il était  
17 hangaroud ou prospect du chapitre de Montréal. Et  
18 on voit, lorsque monsieur Émond descend pour faire  
19 une expulsion du locataire avec monsieur Bérubé, il  
20 appelle un prospect ou hangaroud, comme je vous  
21 dis, je m'en souviens pas du titre, mais il était  
22 hangaroud ou prospect du chapitre de Montréal, il  
23 lui demande de se présenter sur la 2<sup>e</sup> Avenue.

24 Ça fait que lorsqu'un Hells Angels  
25 t'appelle, tu t'arranges pour être présent sur les

1 lieux. Et c'est ça qu'il fait, David Lefebvre.  
2 Cette journée-là, monsieur Lefebvre, je l'ai  
3 écouté, il était occupé, il a tout laissé tomber,  
4 il s'est présenté sur la 2<sup>e</sup> Avenue, à Verdun, pour  
5 être disponible. Malgré que monsieur Émond c'est un  
6 membre du chapitre de Sherbrooke, monsieur Lefebvre  
7 s'est rendu disponible. La même chose comme  
8 monsieur Bérubé, il s'est rendu disponible.

9 Ça fait que vous avez un prospect que, lui,  
10 il a pas été identifié mais il a été vu sur... sur  
11 le balcon. Mais vous avez vu monsieur Israël,  
12 Jacques Émond et monsieur Bérubé qui étaient sur  
13 les lieux. Ça fait que vous avez trois personnes  
14 qui étaient... deux personnes qui étaient  
15 disponibles pour monsieur Émond.

16 Q. **[336]** Et la signification de la présence de  
17 monsieur Lefebvre est importante?

18 R. Bien, pas que c'est important, c'est que quand un  
19 Hells Angels t'appelle et qu'il demande de l'aide,  
20 tu dis pas non, tu te présentes. Surtout pour un  
21 prospect ou un hangaroud du chapitre de Montréal,  
22 quand un membre en règle t'appelle, c'est sûr que  
23 tu te rends disponible. Surtout si... et c'est de  
24 connaissance policière, Madame la Présidente,  
25 Monsieur le Commissaire, c'est de connaissance

1 policière, on ne fera pas de grandes révélations  
2 ici. Monsieur Lefebvre est connu dans le secteur du  
3 sud-ouest comme étant quelqu'un qui est... au  
4 niveau du trafic et de la distribution de  
5 stupéfiants, c'est un individu qui est très connu  
6 dans ce milieu-là... dans ce secteur-là de Verdun,  
7 Ville Saint-Paul et Ville LaSalle, c'est connu ça.

8 Q. **[337]** Si on revient à la page 2... excusez-moi, à  
9 l'onglet 1, à la page de monsieur Bérubé. Vous  
10 faites aussi état, un petit peu plus bas, de sa  
11 présence, en deux mille huit (2008), au local Hells  
12 Angels en Colombie-Britannique pour souligner le  
13 vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) anniversaire du chapitre. Vous  
14 tenez cette information-là d'où?

15 R. Monsieur Bérubé, il a fait la manchette des  
16 journaux, je ne sais pas s'il a contacté le Journal  
17 de Montréal, mais vous allez voir la présentation  
18 suivante, à l'onglet suivant où est-ce qu'il fait  
19 une déclaration comme quoi qu'il était en Colombie-  
20 Britannique pour le vingt-cinquième (25<sup>e</sup>)  
21 anniversaire du chapitre des Hells Angels là-bas,  
22 en deux mille huit (2008).

23 Madame Blanchette, affichez l'onglet 3.

24

25 LA GREFFIÈRE :



1 Ce sera la cote 957, 101P.

2

3 101P-957: Article TVA Nouvelles - Un chef  
4 syndical au party des motards le 2  
5 octobre 2013

6

7 Q. **[338]** Si vous descendez un petit peu plus bas, au  
8 quatrième paragraphe du texte ou cinquième  
9 paragraphe, en fait, on voit au deuxième  
10 paragraphe, il y a une mention comme quoi monsieur  
11 Bérubé s'envole pour la Colombie-Britannique en  
12 octobre deux mille huit (2008) accompagné de  
13 monsieur Émond « Et pendant le séjour, le leader  
14 syndical a participé à une fête donnée en l'honneur  
15 du vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) anniversaire des Hells  
16 Angels de la Colombie-Britannique » et là, si je ne  
17 m'abuse, en dessous, vous avez une citation de  
18 monsieur Bérubé.

19 R. Exactement.

20 Q. **[339]** Monsieur Bérubé explique que... monsieur  
21 Bérubé, si vous reg... Madame Blanchette, si vous  
22 voulez lever la page, s'il vous plaît.

23 R. Vous allez voir, Monsieur Bérubé, c'est un homme  
24 fort, il fait plusieurs activités d'homme fort au  
25 Québec, ça fait que la page que vous voyez, c'est

1 un..., comme je vous dis, il fait plusieurs  
2 événements d'hommes forts, ça fait que vous voyez  
3 l'individu qui est Dominique Bérubé. Si vous  
4 descendez à la même endroit, Madame Blanchette,  
5 auparavant, s'il vous plaît, comme je vous dis,  
6 j'ai effectué plusieurs écoutes électroniques et je  
7 sais que monsieur Bérubé a gagné un concours,  
8 c'est-à-dire il a gagné un voyage pour aller en  
9 Colombie-Britannique et ça corrobore l'écoute  
10 électronique que j'ai faite sur monsieur Bérubé, il  
11 a demandé si monsieur Émond serait dans cette  
12 région-là au mois d'octobre, s'il serait dans ce  
13 coin-là parce que lui, il ne connaît pas le coin,  
14 il demande à monsieur Émond de l'accompagner.

15 Qu'est-ce qui est particulier... la  
16 particularité, dans ça, c'est que monsieur Bérubé  
17 avoue avoir été dans un vingt-cinquième (25<sup>e</sup>)  
18 anniversaire, dans un party de Hells Angels, en  
19 Colombie-Britannique. J'ai fait les vérifications  
20 auprès d'Alain Belleau, qui est mon officier de  
21 liaison puis le témoin-expert qui est venu  
22 témoigner devant vous, j'ai demandé : « Il y avait-  
23 tu un vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) anniversaire en  
24 Colombie-Britannique? » Il dit: « Stephan, oui. »  
25 L'information qu'il me donne ici, c'est arrivé au

1 mois de juillet. Il dit: « Au mois de juillet, il y  
2 a eu trois chapitres qui ont eu un vingt-cinquième  
3 (25<sup>e</sup>) anniversaire. » Il m'a nommé les trois  
4 chapitres en Colombie-Britannique. Il dit: « Il y a  
5 eu... il y a eu un party anniversaire, ça  
6 correspond avec un Canada Round. » Qu'est-ce qu'est  
7 qu'un Canada Round? C'est tous les Hells Angels qui  
8 se déplacent et qui s'en vont en Colombie-  
9 Britannique en même temps, ils se rassemblent, ils  
10 font l'anniversaire de trois chapitres en question.

11 Ça fait qu'on est au mois de juillet,  
12 monsieur Bérubé me parle d'un événement du mois  
13 d'octobre. Selon moi, monsieur Bérubé, qu'est-ce  
14 qu'il dit, il a rentré dans un local, mais ce n'est  
15 sûrement pas un vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) anniversaire  
16 et je n'ai pas cette information-là. On est en  
17 train de regarder encore les... toutes les banques  
18 de données parce qu'à chaque fois qu'il y a un  
19 anniversaire, on est présent. Ça fait que monsieur  
20 Bérubé, on est en train de savoir s'il était là. Ça  
21 se peut qu'au mois d'octobre, les Hells Angels ont  
22 fait un party privé et monsieur Bérubé, avec  
23 monsieur Émond, ils ont pu rentrer dans un local.  
24 Comme je vous ai dit, par mon expérience,  
25 (inaudible), Monsieur le commissaire, j'ai fait

1 beaucoup d'événements d'anniversaires, que ce soit  
2 à Sorel, à Trois-Rivières, à Québec, chapitre  
3 South, chapitre de Montréal à Sorel, quand il y a  
4 un déplacement des Hells Angels, c'est très rare,  
5 en dix (10) ans, que j'ai vu des... des individus  
6 comme monsieur Bérubé rentrer dans des locaux.  
7 C'est spécifiquement des Hells Angels ou leurs  
8 relations ou les individus comme sont très, très,  
9 très près. Les gens du milieu syndical rentrer dans  
10 des partys anniversaires de même, moi je n'ai  
11 jamais vu ça au Québec. Moi, je pense que c'est  
12 plus quand monsieur Émond était en Colombie-  
13 Britannique, il a été dans un local et c'est là que  
14 monsieur Bérubé a pu rentrer comme quelqu'un invité  
15 dans le local.

16 Mais comme je vous dis, avec mes dix (10)  
17 ans d'expérience, je n'ai jamais vu, dans les  
18 rassemblements, sauf les proches, les conjoints,  
19 parfois des enfants, c'est très, très rare, voir  
20 des hommes d'affaires, des gens syndicaux, des  
21 personnalités publiques, à part, il y a peut-être  
22 quelques avocats qui ont rentré, là, que j'ai  
23 observé, mais que dans un déplacement où est-ce  
24 qu'il y a beaucoup de Hells Angels, je serais  
25 surpris de voir que monsieur Bérubé aurait été

1 invité dans un événement comme ça, mais on est en  
2 train de faire les vérifications encore.

3 Q. **[340]** Donc, de trois choses l'une, ou monsieur  
4 Bérubé se trompe sur la date ou monsieur Bérubé  
5 ment en ce qui concerne sa participation. Il  
6 pourrait avoir participé à un autre événement...

7 R. (Inaudible).

8 Q. **[341]** ... ou, en tout état de cause, il choisit de  
9 se vanter publiquement de ce fait. Dans tous les  
10 cas de figure, ce fait-là a une signification.  
11 Comme vous dites, c'est exceptionnel que quelqu'un  
12 soit convié à participer à une fête et ça veut dire  
13 quelque chose qu'il s'en vante même si ce n'est pas  
14 vrai.

15 R. Bien, monsieur Bérubé vient de se peindre comme  
16 étant une relation entre Jacques Israël Émond. Dans  
17 mon livre à moi, c'est très clair. Avec l'événement  
18 du voie de faits - et vous allez voir d'autres  
19 événements plus tard - pour moi, c'est clair que,  
20 monsieur Bérubé, c'est une relation à monsieur  
21 Jacques Émond. Et on ne peut pas... on ne peut pas  
22 dire des choses si on n'a pas l'assentiment, si on  
23 n'a pas l'accord. Là lui, il va dire « j'ai été  
24 dans un party anniversaire en Colombie-  
25 Britannique ».

1 (15:43:08)

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Q. **[342]** Donc, l'information qui est inscrite :

4 Présence en deux mille huit (2008) au  
5 local Hells Angels en Colombie-

6 Britannique,

7 est exacte, mais pour souligner le vingt-cinq (25)  
8 anniversaire du chapitre, c'est peut-être pas  
9 exact.

10 R. Bien, comme je vous dis, quand on a fait... quand  
11 j'ai parlé à monsieur Alain Belleau, j'y ai  
12 demandé, j'ai dit : « Écoute, j'ai dit, il y avait  
13 combien des Hells Angels au Québec... du Québec qui  
14 est parti en Colombie-Britannique au mois de  
15 juillet », il en avait une quarantaine, tant du  
16 chapitre South, tant du chapitre de Sherbrooke,  
17 tant du chapitre de... « Là on a-tu vu Dominique  
18 Bérubé? ». Là il dit : « Stephan, il est pas connu,  
19 mais on va regarder tous les individus qui ont été  
20 photographiés puis qui sont pas connus. ». À ce  
21 jour, en date d'aujourd'hui, monsieur Bérubé, on  
22 peut pas le manquer, il n'a pas été observé. Est-ce  
23 que monsieur Bérubé confond... C'est sûr que,  
24 monsieur Bérubé, il était en... au mois d'octobre,  
25 c'est sûr qu'il est à Vancouver. Je l'ai écouté,

1           puis c'est sûr qu'il est à Vancouver avec monsieur  
2           Émond. Est-ce qu'ils ont rentré dans un autre  
3           anniversaire?

4           Q. **[343]** O.K.

5           R. Mais, pour le Canada Run puis le mois de juillet,  
6           je... à date, j'ai pas cette information-là.

7           Q. **[344]** O.K.

8           Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9           Q. **[345]** Reste que s'il a participé à quoi que ce soit  
10          au mois d'octobre, c'est relativement significatif.

11          R. C'est... c'est significatif, oui.

12          Q. **[346]** Si on revient au PowerPoint, Madame  
13          Blanchette, à l'onglet 2, si on passe à la page  
14          suivante, donc on quitte... Alors, cette page-là,  
15          évidemment, elle a été déposée, Madame la  
16          Présidente, en preuve sous la cote 100P-898 dans le  
17          cadre du témoignage de monsieur Milano hier. Peut-  
18          être, Monsieur Cloutier, est-ce que dans le  
19          contexte de ce sur quoi vous témoignez beaucoup  
20          plus précisément, est-ce que vous avez des éléments  
21          à ajouter à ce qui apparaît là, et sur lequel  
22          monsieur Milano a déposé?

23          R. Juste de porter une attention le vingt-sept (27)  
24          mai, le vingt-sept (27) mai deux mille quatre  
25          (2004) où est-ce que monsieur Émond a plaidé

1 coupable à un plaidoyer de culpabilité de  
2 gangstérisme et de complot pour un trafic de  
3 stupéfiants, une peine de deux ans. Ça, c'est suite  
4 aux projets Ziplock et (inaudible). Ça, c'est un  
5 projet qui a été fait en deux mille deux (2002)  
6 jusqu'en deux mille quatre (2004) par le projet...  
7 par l'Escouade régionale mixte de Montréal ainsi  
8 que l'Escouade régionale mixte de Sherbrooke.  
9 C'était un projet de distribution de stupéfiants et  
10 de prêts usuraires. C'est un deux projets, un, le  
11 projet, c'était la distribution de stupéfiants et  
12 l'autre, certains Hells Angels se mettaient  
13 ensemble pour prêter de l'argent au niveau de la  
14 rue. On faisait du prêt usuraire.

15 Ça fait que plus tard, il y a des gens que  
16 je vais vous parler ils ont été condamné et qui  
17 étaient proches de monsieur Israël Émond. Et vous  
18 allez voir que ces gens-là vont devenir près dans  
19 le monde syndical par après. C'est pour ça que,  
20 moi, le vingt-sept (27) mai deux mille quatre  
21 (2004), je veux que vous reteniez ça en tête. On va  
22 en parler plus tard.

23 Et le dernier, c'est que le vingt-sept (27)  
24 août deux mille douze (2012) monsieur Émond a  
25 plaidé coupable dans l'opération SharQc. À cause



1 des procédures à la cour, je vais rester... je vais  
2 retenir mes commentaires.

3 Q. **[347]** Parfait. Si on passe à l'onglet suivant.

4 R. Monsieur Raynald Grondin.

5 Q. **[348]** Oui, à la page suivante. Pardon.

6 R. Monsieur Raynald Grondin qui est un local ami, un  
7 des manoeuvres interprovinciaux de la FTQ  
8 Construction dans l'écoute électronique, que ce  
9 soit dans le projet Dorade, que ce soit dans le  
10 projet Diligence, monsieur Grondin est très près de  
11 Jacques Israël Émond. C'est un individu que  
12 monsieur Grondin appelle monsieur Émond à maintes  
13 reprises par semaine soit pour lui dire bonjour ou  
14 soit pour aller manger. Et monsieur Grondin va même  
15 avoir un rôle dans les élections, c'est-à-dire vous  
16 allez voir plus tard, je vais vous l'expliquer. Il  
17 a eu un rôle assez majeur avec monsieur Émond  
18 pour... pour demander à Dominique Bérubé de pas  
19 se... de pas se présenter au poste de Jocelyn  
20 Dupuis. C'est un individu qui parle à maintes  
21 reprises à monsieur Émond.

22 Il est en lien aussi avec... il connaît  
23 aussi Ronnie Beaulieu, un autre individu que je  
24 vais vous parler plus tard. Il est en lien avec,  
25 comme je vous dis, très près de Jocelyn Dupuis et

1 de Louis-Pierre Lafortune. Très près de Louis-  
2 Pierre... Jocelyn Dupuis. Quand je vous dis « très  
3 près » là, c'est pas juste au niveau syndical, mais  
4 au niveau amitié là, c'est un individu que lorsque  
5 monsieur Dupuis se déplace dans certains  
6 restaurants, monsieur Grondin, il est souvent  
7 invité dans les restaurants pour partager un repas  
8 avec monsieur Dupuis. On parle de Cavalli, on parle  
9 La Vieille Cheminée, tout des restaurants que  
10 monsieur Dupuis, que j'ai fait l'écoute au niveau  
11 de monsieur Dupuis, monsieur Grondin est souvent  
12 appelé d'aller manger avec monsieur Dupuis dans ces  
13 soirées-là.

14 Q. **[349]** Ça n'apparaît pas là mais ça avoir une  
15 pertinence plus tard, corrigez-moi si je me trompe,  
16 monsieur Grondin est aussi membre de l'exécutif de  
17 la FTQ Construction?

18 R. À cette époque-là, oui. Et encore aujourd'hui, je  
19 crois.

20 Q. **[350]** Page suivante, Madame...

21 R. Monsieur Louis-Pierre Lafortune...

22 Q. **[351]** Alors ça aussi, Madame la Présidente, ça a  
23 été déjà déposé sous la cote 100P-896, la fiche de  
24 monsieur Lafortune.

25 R. Monsieur Lafortune, il est en attente de procès

1 dans le projet Diligence. Vous voyez les chefs  
2 d'accusation qu'il y a contre lui. Il est  
3 présentement à l'emploi de la Fondation, les  
4 Fondations Marc Saulnier, avec un accord de la  
5 Cour. Autrement dit, monsieur Lafortune a été  
6 arrêté, et, avec l'accord de la Cour, avec les  
7 avocats de la défense et le procureur de la  
8 couronne, ils ont décidé... Il pouvait aller  
9 travailler aux Fondations Marc Saulnier. C'est un  
10 individu qui a été vice-président aux Grues Guay de  
11 deux mille cinq (2005) à deux mille neuf (2009).  
12 Dans le projet Diligence, on constate que monsieur  
13 Louis-Pierre Lafortune a des liens avec Normand  
14 Marvin Ouimet, membre Hells Angels du chapitre  
15 Trois-Rivières, aussi avec Jacques Israël Émond,  
16 membre Hells Angels du chapitre de Sherbrooke,  
17 ainsi que Raynald Desjardins. Raynald Desjardins,  
18 vous en avez entendu parler, monsieur Ken Pereira  
19 vous a parlé de Raynald Desjardins, de son... au  
20 niveau des élections puis de la fausse facturation,  
21 tout ça.

22 Et lorsqu'il était à l'emploi des Grues  
23 Guay, il a aussi possédé un commerce de... de prêts  
24 privés. Prêts privés, on ne parle pas d'une banque,  
25 mais c'est vraiment du prêt privé. C'est un moyen

1 alternatif, autre que les banques ou les Caisses  
2 Populaires. C'est-à-dire le deuxième et le  
3 troisi... la troisième chance au coureur, comme je  
4 pourrais parler. Et était actionnaire avec Yannick  
5 Payette, associé avec Mario Boulé, ainsi que Marco  
6 Bourgoïn. C'est des individus que... Je sais que  
7 monsieur Milano vous a parlé de Mario Boulé, mais  
8 juste de retenir Mario Boulé ainsi que Marco  
9 Bourgoïn, c'est des gens que, dans l'élection de  
10 deux mille huit (2008), ont été... des gens qui ont  
11 été des acteurs dans l'élection de deux mille huit  
12 (2008) avec Dominique Bérubé.

13 Q. **[352]** On va voir, je pense, un peu plus loin...

14 R. On va voir un peu plus loin.

15 Q. **[353]** D'ailleurs, on en vient tout de suite à  
16 monsieur Boulé, dont la fiche a également été  
17 déposée sous la cote 100P-897 dans le cadre du  
18 témoignage de monsieur Milano.

19 R. Mario Boulé, un plaidoyer de culpabilité en deux  
20 mille quatre (2004), vous voyez, un individu qui  
21 était coaccusé avec Jacques Émond dans le projet  
22 Baggies. Le projet que je vous ai parlé, où est-ce  
23 que monsieur Émond a été reconnu... a plaidé  
24 coupable en deux mille quatre (2004). Monsieur  
25 Boulé a été reconnu coupable de gangstérisme et

1 complot pour trafic de stupéfiants. Ses relations,  
2 comme j'ai dit, avec Jacques Israël Émond, Raynald  
3 Desjardins, vous l'avez vu sur la filature que  
4 monsieur Milano vous a présentée hier, ainsi que  
5 Normand Marvin Ouimet, qui était membre, qui est  
6 membre Hells Angels du chapitre de Trois-Rivières.

7 Aussi, il était associé avec Louis-Pierre  
8 Lafortune dans la compagnie de prêts privés que je  
9 vous ai parlé auparavant. C'est un... Je pourrais  
10 dire c'est lui le gars des opérations. À chaque  
11 fois que monsieur Louis-Pierre Lafortune parle de  
12 sa compagnie, c'est lui... Louis-Pierre est  
13 impliqué. Mais le gars des opérations, c'est  
14 monsieur Boulé qui... Il y a deux employés, c'est  
15 monsieur Boulé et monsieur Bourgoin, que je vais  
16 vous parler plus loin.

17 Q. **[354]** Passons-y, justement, à monsieur Bourgoin.  
18 C'est la fiche suivante, la page suivante.

19 R. Monsieur Marc, Marco Bourgoin, connu sous le nom de  
20 Marco Bourgoin, mais son nom c'est Marc Bourgoin,  
21 dans le milieu on utilise le mot Marco Bourgoin.  
22 Plaidoyer de culpabilité de trafic de stupéfiants  
23 en deux mille cinq (2005), employé chez Solution de  
24 crédit, c'est le... l'individu, le... qui travaille  
25 pour Mario Boulé ainsi que Louis-Pierre Lafortune,

1 c'est un individu qui... qui travaille là. Il a des  
2 liens avec Jocelyn Dupuis, Louis-Pierre Lafortune,  
3 ainsi que Mario Boulé.

4 La première ligne en haut, qu'est-ce que  
5 vous voyez, c'est Marco Bourgoïn versus la Reine,  
6 jugement de la Cour supérieure le quatorze (14)  
7 décembre deux mille quatre (2004). Le premier  
8 onglet ici en haut.

9 Quelque chose de particularité dans... dans  
10 cet événement-là, c'est que monsieur Bourgoïn a été  
11 arrêté suite à une transaction de trois kilos avec  
12 un agent double, dossier police, et il a fait une  
13 révision à la Cour supérieure pour sa remise en  
14 liberté. Qu'est-ce qu'on regarde dans cet  
15 événement-là, il y a monsieur Louis-Pierre  
16 Lafortune qui se présente pour donner...  
17 cautionner, comme qu'on pourrait dire, et son but  
18 c'est de donner une job aux Grues Guay, à monsieur  
19 Marco Bourgoïn.

20 Q. **[355]** O.K.

21 R. Et lorsque la question...

22 Q. **[356]** Ça c'est... Ça c'est un em... Donc, c'est,  
23 c'est... Non seulement c'est son employé au sein de  
24 Solutions de crédit alternatif...

25 R. Pas à cette époque-là, il le connaît pas. C'est ça

1 que je vous expliquais.

2 Q. [357] Donc, ensuite, il va devenir employé lui,  
3 plus tard?

4 R. C'est ça. À cette époque-là, en deux mille quatre  
5 (2004), monsieur Louis-Pierre Lafortune ne connaît  
6 pas Marco Bourgouin. C'est dans les transcriptions  
7 de la Cour. Il se présente à la demande de Jocelyn  
8 Dupuis pour lui donner un travail. Et lorsqu'il se  
9 fait demander la question, il dit : « Bien, O.K.,  
10 Monsieur Louis-Pierre Lafortune, Marco Bourgouin,  
11 pour vous, c'est qui? Il dit, je le sais pas, je le  
12 connais pas, mais je suis ici pour lui donner un  
13 travail aux Grues Guay. Mais il dit, c'est qui  
14 qu'il faut faire la demande? -Bien, il dit, c'est à  
15 la demande de Jocelyn Dupuis. » Par la suite on  
16 devient... on constate que, monsieur Marco  
17 Bourgouin, il est pas cautionné, il sort pas, il  
18 fait son temps plein. Quand il sort il devient  
19 employé Solutions crédit pour Louis-Pierre  
20 Lafortune.

21 En deux mille quatre (2004), le quatorze  
22 (14) décembre deux mille quatre (2004), monsieur  
23 Bourgouin n'est pas connu par Louis-Pierre  
24 Lafortune mais monsieur Lafortune se présente pour  
25 le cautionner à la demande de Jocelyn Dupuis.

1 Monsieur Bourgouin, a un dossier de... de  
2 stupéfiants, un dossier de recel, un dossier de...  
3 ce genre de dossiers-là. Il est décédé en deux  
4 mille douze (2012).

5 Q. **[358]** Il est décédé accidentellement?

6 R. Suite à un accident de voiture dans la région de  
7 Terrebonne.

8 Q. **[359]** Pour pas qu'on pense autre chose. Page  
9 suivante?

10 R. Monsieur Elmondo, Eddy Brandone, ancien directeur  
11 du local 135, à l'époque, il était le secrétaire  
12 trésorier de la FTQ Construction à Sept-Îles,  
13 cosignataire des chèques de remboursement de  
14 Jocelyn Dupuis. Ses liens c'est Jean Lavallée,  
15 Jocelyn Dupuis et Giovanni Bertolo, qui est décédé.  
16 Giovanni Bertolo c'est son... à cette époque-là,  
17 c'était son gendre. Et c'est lui que monsieur  
18 Brandone a présenté monsieur Bertolo à Jocelyn  
19 Dupuis. En plus, en... c'est son gendre et c'est  
20 lui qui a présenté monsieur Bertolo à Jocelyn  
21 Dupuis à l'époque. Ça, comment qu'on est capable de  
22 dire ça? C'est suite à l'écoute électronique entre  
23 monsieur Brandone et monsieur Dupuis, on sait qu'un  
24 quand il parle de l'autre, quand monsieur Brandone  
25 parle à monsieur Dupuis, bien, il dit : « C'est moi



1 qui t'as présenté Giovanni », et on apprend que  
2 monsieur Giovanni c'est le gendre de monsieur  
3 Brandone... monsieur Bertolo c'est le gendre de  
4 monsieur Brandone, mais qui est décédé aujourd'hui.

5 Q. **[360]** Et monsieur Dupuis et monsieur Bertolo  
6 étaient bons amis?

7 R. Ils étaient de bons amis. Lors de la période  
8 d'élection, monsieur Brandone se plaint à  
9 quelques... à une reprise, que je me souviens, que  
10 la... la gang à Jocelyn font beaucoup de pression  
11 pour qu'il ait son vote.

12 (15:54:57)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[361]** Est-ce que monsieur Bertolo est mort de mort  
15 naturelle?

16 R. Non, Giovanni Bertolo est pas mort de mort  
17 naturelle. Monsieur Bertolo... je sais pas si  
18 monsieur Milano vous en a parlé, mais c'est  
19 quelqu'un qui est relié au crime organisé italien,  
20 crime traditionnel italien. C'est un individu qui a  
21 fait du pénitencier et lorsqu'il est sorti du  
22 pénitencier, en deux mille quatre (2004), en deux  
23 mille cinq (2005) il s'est fait tirer... il s'est  
24 fait tirer à Rivière-des-Prairies à plusieurs  
25 reprises.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[362]** Autre chose sur monsieur Brandone?

3 R. Non, pas d'autres choses.

4 Q. **[363]** Peut-être passer à la page suivante.

5 R. Monsieur Desjardins, monsieur Milano vous a parlé  
6 de monsieur Desjardins, qui est relié au crime  
7 traditionnel italien. Il vous a fait la  
8 nomenclature depuis, je pense, une journée et  
9 demie, c'est qui Raynald Desjardins. Juste de  
10 retenir en tête que monsieur Desjardins va avoir un  
11 rôle dans l'élection de deux mille huit (2008). Je  
12 veux pas repasser tout qu'est-ce que monsieur  
13 Milano a dit sur monsieur Desjardins mais juste de  
14 retenir en tête que monsieur Desjardins a eu un  
15 rôle dans l'élection de... l'élection de deux mille  
16 huit (2008).

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Cette pièce-là, Madame la Présidente, a  
19 effectivement aussi... ça a été déposé sous 100P-  
20 888.

21 Q. **[364]** Donc, par rapport à... évidemment, c'est  
22 assez détaillé, est-ce que vous aviez... vous  
23 n'aviez pas d'autre chose à nous indiquer...

24 R. Non.

25 Q. **[365]** ... sur monsieur... Monsieur Desjardins est

1 aussi, si je ne m'abuse, je sais pas si ça apparaît  
2 là, entrepreneur en construction, est-ce que c'est  
3 exact?

4 R. Exactement. Monsieur... il est entrepreneur, il a  
5 la compagnie Samara, et lorsqu'on a fait une  
6 perquisition chez sa fille, il y a beaucoup de  
7 documentation qui relie monsieur Desjardins à sa  
8 compagnie de construction, qui est Samara, qui est  
9 opérée par des individus que monsieur Milano vous a  
10 expliqué devant vous.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Peut-être, Madame Blanchette, continuer un petit  
13 peu plus loin. Encore une page de plus.

14 Q. **[366]** Donc, Monsieur... tout à l'heure on a discuté  
15 brièvement de Giovanni Bertolo. Je pense que  
16 monsieur Giuseppe Bertolo, qui est son frère,  
17 exact?

18 R. Est le frère de monsieur Giovanni Bertolo.  
19 Giuseppe, Joe, on l'appelle Joe Bertolo. Au niveau  
20 de l'écoute électronique, Joe ressort beaucoup.  
21 C'est un individu qui est très, très près de  
22 Raynald Desjardins. Beaucoup de conversations entre  
23 Joe Bertolo et monsieur Jocelyn Dupuis et beaucoup  
24 de conversations, je les ai fait moi-même, ces  
25 conversations-là, lorsque Joe Bertolo dit : « J'ai

1 parlé à mon chum » par après, lorsqu'il parle à  
2 Jocelyn Dupuis, il dit... Joe Bertolo parle à  
3 Jocelyn Dupuis, il dit: « Je vais parler à mon  
4 chum » beaucoup de conversations, le chum, c'est  
5 Raynald Desjardins. À cause de l'écoute de  
6 Diligence, on est capable de faire le lien avant,  
7 pendant et après. Souvent, on va voir que monsieur  
8 Bertolo dit : « Je vais parler à mon chum », mais  
9 le chum, moi, je l'ai parce que Jocelyn Dupuis va  
10 appeler Raynald Desjardins après. Ou monsieur  
11 Bertolo va dire : « Je suis en train de manger avec  
12 mon chum, viens nous rejoindre », on constate que  
13 le chum, c'est monsieur Raynald Desjardins. Mais  
14 cette corroboration-là, on l'a faite... moi, je  
15 l'ai faite au niveau de l'écoute électronique  
16 envers... à écouter plusieurs, à maintes reprises  
17 monsieur Desjardins... Dupuis.

18 Q. **[367]** Cette fiche-là, si je ne m'abuse, est aussi  
19 en preuve déjà sous 100P-891. Et on voit que  
20 monsieur Bertolo, exact, est également actionnaire  
21 de Construction Samara qui est la compagnie de  
22 construction de monsieur Desjardins?

23 R. Exactement, puis comme je vous dis, au niveau de  
24 l'écoute électronique, monsieur Bertolo appelle  
25 quotidiennement monsieur Dupuis, quotidiennement,

1 si ce n'est pas une à deux fois par jour.

2 Q. **[368]** Parfait.

3 R. Fiche suivante, Madame Blanchette. Monsieur  
4 Giovanni, Johnny Bertolo, comme monsieur Milano  
5 vous a expliqué auparavant, un individu qui était  
6 le frère, c'est un individu qui a été assassiné à  
7 Rivière-des-Prairies en deux mille cinq (2005).  
8 Suite... un an, je pense, après la sortie de sa  
9 prison, il avait fait une sentence d'une dizaine  
10 d'années au niveau de trafic de stupéfiants.

11 Q. **[369]** Est-ce qu'on a établi les raisons pour  
12 lesquelles monsieur Bertolo a perdu la vie dans ces  
13 circonstances-là?

14 R. Au niveau... oui, au niveau connaissance policière,  
15 monsieur Bertolo... c'est un dossier qui est encore  
16 sous enquête, malgré que c'est un dossier qui est  
17 de deux mille cinq (2005), mais c'est un dossier  
18 que monsieur Bertolo voulait reprendre, le secteur  
19 de vente de stupéfiants qui était à Rivière-des-  
20 Prairies.

21 Q. **[370]** O.K. C'est un secteur qui était donc à lui  
22 dans le passé?

23 R. Qui était à lui dans le passé et lorsqu'il a voulu  
24 sortir, il a voulu reprendre, il y a eu... il est  
25 tombé en conflit avec les gens qui étaient à

1 l'époque, à cette époque-là, dans ce secteur-là, il  
2 est devenu... c'est devenu un conflit et ça a amené  
3 son... que monsieur Bertolo a été tué.

4 Q. **[371]** Et donc ce monsieur Bertolo, là, c'est ce  
5 qu'on a cru comprendre, était l'oncle gendre de  
6 monsieur Brandone?

7 R. Exactement et que monsieur Dupuis, dans des  
8 conversations, va faire référence... va faire  
9 référence à quelques reprises, lorsqu'il parle à  
10 Joe Bertolo, il va référence à son frère, mais  
11 quand il parle de son frère, on parle de Johnny  
12 Bertolo.

13 Q. **[372]** Donc, on conclut que monsieur Dupuis parle de  
14 monsieur Bertolo comme étant son frère à lui?

15 R. Oui, il parle comme étant son frère ou son chum,  
16 mais des fois, il dit : « C'est mon frère. »

17 Q. **[373]** O.K. Donc, ils étaient très proches?

18 R. Ah, ils étaient très proches, oui.

19 Q. **[374]** D'accord. Madame Blanchette, on peut avancer.  
20 Monsieur Ronald Beaulieu?

21 R. Monsieur Ronald Beaulieu, qui est une relation  
22 Hells Angels du chapitre de Sherbrooke, la  
23 deuxième... deuxième point, vous allez voir qu'il a  
24 été condamné pour prêt usuraire dans le cadre... le  
25 projet Ziplock, co-accusé avec monsieur Jacques-

1 Israël Émond, comme je vous ai expliqué, le projet  
2 Baggies et le projet Ziplock, ça concernait un  
3 dossier de trafic de stupéfiants et un dossier de  
4 prêt d'argent usuraire. Monsieur Beaulieu a été  
5 reconnu coupable, je pense qu'il a plaidé coupable  
6 en relation avec Jacques Émond, membre Hells Angels  
7 du chapitre de Sherbrooke, un lien très, très près  
8 avec Jocelyn Dupuis, appelle quotidiennement  
9 Jocelyn Dupuis concernant... on sait que monsieur  
10 Ronald Beaulieu a trois... il a... le centre  
11 d'achats Port-Cartier, le bar... le bar 1030...  
12 1030 ou 1035 sur la rive sud et le magasin Pascal  
13 des... trois entreprises qui ont eu des fonds ou  
14 qui allaient avoir des fonds, avoir de l'argent du  
15 Fonds de solidarité.

16 Q. **[375]** Donc, il était impliqué dans des dossiers de  
17 financement auprès du Fonds de solidarité?

18 R. Exactement, oui.

19 Q. **[376]** Et par ailleurs, monsieur Ronald Beaulieu est  
20 connu, si je ne m'abuse...

21 R. Ronnie.

22 Q. **[377]** Sous le nom de Ronnie?

23 R. Son surnom, c'est Ronnie.

24 Q. **[378]** Donc, dans les écoutes, on l'identifie  
25 souvent comme ça?

1 R. On l'appelle tout le temps Ronnie, c'est très rare  
2 qu'on va dire Ronald.

3 Q. **[379]** Est-ce que d'autres membres des Hells Angels  
4 ont aussi été... été aussi impliqués dans le  
5 dossier Ziplock en deux mille quatre (2004) avec  
6 monsieur Israël Émond?

7 R. Oui. Le projet Ziplock, il y a eu la condamnation  
8 de plusieurs individus reliés au chapitre South des  
9 Hells Angels. Monsieur Émond a été un... un  
10 individu au niveau du chapitre de Sherbrooke, mais  
11 au niveau du projet Zyploc, ça a été beaucoup  
12 d'individus membres Hells Angels du chapitre South.

13 Q. **[380]** O.K. Donc, il y avait des... de forts liens  
14 entre monsieur Beaulieu et ces différents...

15 R. Exactement. Monsieur Beaulieu, dans l'écoute de  
16 monsieur... dans l'écoute du projet Ziploc,  
17 monsieur Beaulieu était très près de Claude  
18 Lavigne, alias Midget, qui est un membre en règle  
19 du chapitre South. Il y a beaucoup d'écoute  
20 électronique entre monsieur Beaulieu et monsieur  
21 Lavigne à l'époque du projet Ziploc.

22 Q. **[381]** Mais, la raison pour laquelle vous insistez  
23 sur monsieur Émond ici, c'est par rapport aux  
24 élections de deux mille huit (2008), c'est bien ça?

25 R. Exactement, oui.



1 Q. **[382]** Et monsieur Beaulieu donc est proche de  
2 monsieur Dupuis aussi.

3 R. Il est très proche de monsieur Dupuis. Et vous  
4 allez voir dans des conversations où est-ce que  
5 monsieur Dupuis dit à Ronald, à Ronald Beaulieu,  
6 qu'il appelle Ronnie, « le chum que tu m'as  
7 présenté » en faisant référence à Jacques Émond.  
8 Vous allez voir ça dans une conversation plus tard.

9 Q. **[383]** D'accord. Madame Blanchette, on va passer à  
10 la diapositive suivante. Madame la Présidente, on  
11 entre dans le deuxième bloc, c'est-à-dire les  
12 individus qui ne sont pas spécifiquement impliqués  
13 dans ce qui fera l'objet de la suite du témoignage,  
14 mais qui sont plutôt... qui ont plutôt été  
15 présentés dans d'autres contextes auparavant.

16 (16:03:40)

17 LA PRÉSIDENTE:

18 O.K. S'il y a quelque chose de nouveau à ajouter,  
19 faites-le, mais autrement, puisque ces gens-là,  
20 plusieurs ont déjà été présentés une première fois  
21 avec les mêmes fiches.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Non. Normalement, ces fiches-là n'ont jamais été  
24 présentées par personne, celles qui viennent. C'est  
25 arrivé pour les individus précédents, ça, c'est

1 vrai, mais en ce qui concerne celles qui viennent,  
2 ce n'est pas le cas. On en a parlé dans les  
3 témoignages factuels, mais ce que monsieur Cloutier  
4 vient faire, c'est qu'il vient expliquer quels sont  
5 leurs liens avec le crime organisé, s'il y en a.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 O.K.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Ils ont été, comment dire, identifiés brièvement  
10 peut-être comme étant criminalisés, mais sans aucun  
11 détail jusqu'à maintenant.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 En tout cas, monsieur Ouimet, je pense qu'on en a  
14 parlé abondamment.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Certes, mais peut-être que quelques petites  
17 précisions...

18 LA PRÉSIDENTE:

19 O.K.

20

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 ... pourront être données sur...

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Parfait.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1           ... son statut au sein de l'organisation là pour  
2 raffiner la preuve au dossier.

3       R. Monsieur Normand Marvin Ouimet, membre Hells Angels  
4 du chapitre de Trois-Rivières depuis quatre-vingt-  
5 dix-neuf (99), arrêté dans le projet Diligence,  
6 ainsi que le projet SharQc. Relation avec Mario  
7 Brouillette, membre Hells Angels du chapitre de  
8 Trois-Rivières. Raynald Desjardins dans... on a des  
9 filatures entre monsieur Ouimet et monsieur  
10 Desjardins dans le projet Diligence et qui était  
11 très près aussi, relation avec Louis-Pierre  
12 Lafortune et Jocelyn Dupuis.

13       Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14       Q. **[384]** Ses liens avec Jocelyn Dupuis sont de quelle  
15 nature?

16       R. Ils sont de nature... quelques écoutes  
17 électroniques, golf et rencontres aussi.

18       Q. **[385]** Quand ils se rencontrent, ils jouent au golf  
19 ensemble.

20       R. Et ils se rencontrent à d'autres occasions aussi.

21       Q. **[386]** Parfait. Madame Blanchette, on peut  
22 continuer.

23       R. Mario Brouillette, membre Hells Angels du chapitre  
24 Trois-Rivière, date d'entrée en dix-neuf cent  
25 quatre-vingt-quinze (1995), plaidoyer de

1 culpabilité dans le projet SharQc, plaidé...  
2 plaidoyer de culpabilité en deux mille huit (2008)  
3 pour complot et trafic de stupéfiants; relations  
4 avec Normand... Normand Marvin Ouimet; David  
5 Rouleau qui est membre Hells Angels du chapitre de  
6 Sherbrooke; Marc-André Hotte, tous des individus  
7 qui ont été ensemble dans la Gazonière Marc  
8 Saulnier jusqu'en deux mille six (2006). Après deux  
9 mille six (2006), les trois individus que je vous  
10 ai parlé messieurs Rouleau, Hotte ainsi que Mario  
11 Brouillette sont... sont sortis de la Gazonière  
12 Marc Saulnier.

13 Q. **[387]** Là je vous reprends là, c'est... vous parlez  
14 de Gazonière Marc Saulnier, de quoi il s'agit  
15 exactement?

16 R. Gazonière Marc Saulnier, c'est la prochaine  
17 diapositive là.

18 Q. **[388]** O.K. Donc, si je vous suis bien, monsieur  
19 Rouleau, monsieur Hotte et monsieur Brouillette ont  
20 été ensemble dans une entreprise.

21 R. Dans une entreprise avec Marc Saulnier dans une  
22 gazonière jusqu'en deux mille six (2006).

23 Q. **[389]** Parfait. Donc, on peut peut-être passer tout  
24 de suite à...

25 R. Monsieur Marc Saulnier qui a... c'est les

1 Fondations Marc Saulnier, à l'époque, comme j'ai  
2 dit, Madame la Présidente, jusqu'en deux mille six  
3 (2006), il était en lien avec trois Hells Angels  
4 dans une gazonnière et...

5 Q. **[390]** C'est quoi une gazonnière?

6 R. Une gazonnière, ça fait du gazon.

7 Q. **[391]** O.K. Donc, c'est une entreprise de coupe de  
8 gazon. D'accord.

9 R. Pardon?

10 Q. **[392]** C'est Gazonnière Expert le nom de...

11 R. Exactement. La Gazonnière Marc Saulnier est devenue  
12 la Gazonnière Expert en deux mille six (2006)  
13 lorsque monsieur Brouillette, il a été arrêté,  
14 monsieur Saulnier, on a vu que monsieur Saulnier a  
15 pris ses distances et que monsieur Rouleau a  
16 continué à opérer la gazonnière qui est devenue la  
17 Gazonnière Expert. Et monsieur Marc Saulnier possède  
18 aujourd'hui Les Fondations Marc Saulnier où est-ce  
19 que monsieur Louis-Pierre Lafortune travaille  
20 présentement comme employé.

21 Q. **[393]** Monsieur Marc Saulnier a d'autres entreprises  
22 aussi, si je ne m'abuse.

23 R. Il a plusieurs autres entreprises, mais la  
24 principale entreprise, c'est Les Fondations Marc  
25 Saulnier et que Louis-Pierre Lafortune présentement

1 travaille à cet... comme employé. Et on sait que  
2 Marc Saulnier a aussi des liens avec monsieur  
3 Jocelyn Dupuis au niveau de l'écoute Diligence.

4 Q. **[394]** Parfait. Une dernière fiche, Madame  
5 Blanchette, à la page suivante. Un individu qui est  
6 un peu distinct des autres. Juste, brièvement, me  
7 présenter cette personne-là.

8 Q. **[395]** Monsieur Jerry Purdy, qui est relié à la  
9 mafia... crime organisé, la mafia irlandaise.  
10 Accusé dans le Projet Diligence. Plaidoyer de  
11 culpabilité pour complot de stupéfiants en quatre-  
12 vingt-dix-neuf (99). Trouvé coupable de possession  
13 d'arme en quatre-vingt-dix (86). Relation avec  
14 Normand Marvin Ouimet du chapitre de Trois-  
15 Rivières.

16 Q. **[396]** Donc, c'est un individu qui est fortement  
17 criminalisé aussi?

18 R. Exactement.

19 Q. **[397]** Parfait. Donc, ça met fin à la partie,  
20 disons, fiches d'identification d'un certain nombre  
21 de joueurs. On va passer peut-être...

22 (16:08:00)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Si vous me permettez.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Oui.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[398]** Ce monsieur Jerry Purdy est bien celui qui  
4 était aussi en lien avec LM Sauvé?

5 R. Exactement.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Donc, Madame Blanchette, on peut passer à la page  
8 suivante.

9 Q. **[399]** Donc, vous avez un peu introduit tout à  
10 l'heure ce qui fait le... ce qui sera le coeur de  
11 votre témoignage, à savoir le... les événements qui  
12 entourent les élections à la FTQ Construction, en  
13 deux mille huit (2008), et le rôle joué par  
14 certaines personnes et les manoeuvres auxquelles se  
15 sont livrées certaines personnes autour de ces  
16 élections-là. Je vais vous laisser aller. Pour  
17 mettre un peu la table, vous avez aussi écouté, je  
18 pense, le témoignage de monsieur Pereira par  
19 rapport à ça?

20 R. Exactement.

21 Q. **[400]** Donc, peut-être nous introduire un peu...

22 R. Vers la fin du mois d'août et le début... mois de  
23 septembre, au niveau de l'écoute électronique ça a  
24 été très clair qu'il est arrivé un événement où ce  
25 que, les comptes de monsieur Dupuis, ils ont apparu

1 au niveau de la haute direction de la FTQ  
2 Construction ainsi qu'au niveau de monsieur  
3 Arsenault. Ça a été très clair au niveau de  
4 l'écoute électronique qu'il y avait une pression  
5 qui se faisait vers monsieur Jocelyn Dupuis à cause  
6 des comptes de dépenses qui étaient exagérés.

7 Et là, ce qu'on voit dans l'écoute  
8 électronique, qu'est-ce qu'on voit c'est qu'on voit  
9 que, monsieur Dupuis, il y a beaucoup de pression  
10 pour qu'il quitte la présidence de la FTQ  
11 Construction. Et vous allez voir que, d'un commun  
12 accord avec monsieur Johnny Lavallée, qui est le  
13 président... qui était président, bien, d'un commun  
14 accord ils quittent tous les deux leur poste  
15 respectif. Et il va y avoir des élections pour le  
16 poste soit de Jocelyn Dupuis et de Johnny... de  
17 Jean Lavallée, alias Johnny, pour leur poste, des  
18 élections qui vont avoir lieu au mois de novembre  
19 deux mille huit (2008). On parle du mois de  
20 septembre jusqu'en novembre... le douze (12)  
21 novembre deux mille huit (2008). Vous allez voir  
22 une série de conversations, d'écoutes  
23 électroniques, où est-ce qu'on va voir, où est-ce  
24 que la gang... j'appelle ça, la gang à Jocelyn  
25 Dupuis, vont faire comme faire beaucoup de pression



1 et même jusqu'à contrôler le vote syndical. On va  
2 voir l'évolution, lorsque monsieur Dupuis commence  
3 à annoncer à ses proches qu'il va quitter la FTQ  
4 Construction mais qu'il prépare déjà sa gang, il  
5 prépare la relève pour les élections. Et qu'il a  
6 déjà choisi son homme, qui est Richard Goyette.

7 Vous allez voir dans l'écoute électronique  
8 du mois de septembre jusqu'au mois de novembre,  
9 cette série d'événements où ce que monsieur Dupuis  
10 est très présent vers certains individus pour  
11 s'assurer que monsieur Richard Goyette passe contre  
12 le clan Lavallée. Lors des élections, c'est très  
13 clair, c'est... c'est très clair, c'est la gang à  
14 Jocelyn Dupuis contre la gang à Johnny Lavallée.

15 L'homme de confiance à Jocelyn Dupuis c'est  
16 Richard Goyette. L'homme de confiance de monsieur  
17 Jean Lavallée c'est Bernard Girard. C'est deux  
18 individus qui vont faire leur période électorale et  
19 c'est deux individus, vous allez voir, les  
20 protec... les événements qui vont suivre pour  
21 s'assurer que ce soit Richard Goyette qui ait le  
22 poste.

23 Q. **[401]** Alors, on va peut-être afficher, Madame  
24 Blanchette, le mot à mot qu'on trouve à l'onglet  
25 numéro 4 et puis lancer l'enregistrement de la

1 conversation, qui date du douze (12) septembre deux  
2 mille huit (2008). Dont vous avez un résumé à  
3 l'écran.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Alors, ça sera déposé sous 958.1 et 958.2?

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 C'est exact.

8

9 101P-958.1 : Écoute électronique 08-0081-BMCBAS-  
10 06299

11

12 101P-958.2 : Transcription de l'écoute électronique  
13 08-0081 BMCBAS 06299

14

15 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

16

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Est-ce que le blanc a été coupé?

19

20 SUITE DE L'ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Est-ce que vous pourriez refaire jouer la ligne 29,  
24 s'il vous plaît.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Madame Blanchette, est-ce que vous pensez que...  
2 c'est juste un petit peu avant une minute trente,  
3 là, autour d'une minute trente.

4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 J'entends « on va toujours faire des aff... ». O.K.  
9 Non, c'est correct, Madame Blanchette.

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[402]** Je pense, Monsieur Cloutier, que vous aviez  
12 une opinion sur le mot qu'en entend à moitié?

13 R. Pour moi c'est « des affaires ».

14 Q. **[403]** Est-ce que vous avez quelques petites  
15 interventions, des choses particulières que vous  
16 retenez de cette conversation-là, qui est... cette  
17 conversation, comme vous le disiez, qui témoigne  
18 de, disons, la surprise qui entoure la décision ou  
19 l'entente qui est négociée entre monsieur Dupuis et  
20 monsieur Lavallée pour leur retrait mutuel de  
21 l'exécutif de la FTQ Construction?

22 R. Exactement, on voit que le... on voit que... ça  
23 fait foi que l'écoute électronique que j'ai faite,  
24 où il y avait une dispute entre monsieur Jocelyn  
25 Dupuis et Johnny Lavallée, et suite à la

1 discussion, à la dispute, ils se sont entendus de  
2 partir chacun de leur bord. Vous voyez ici très  
3 bien que monsieur Dupuis dit que Johnny Lavallée va  
4 partir mais il va garder la Solim. La Solim c'est  
5 le bras immobilier du Fonds. Si vous regardez à la  
6 page 10... à la ligne 10, il dit : « J'étais avec  
7 Rénaud au Cavalli ainsi qu'Alain Pigeon », ici,  
8 lorsqu'on parle de Rénaud c'est Rénaud Grondin et  
9 non Raynald Desjardins. C'est Rénaud Grondin. Comme  
10 je vous dis, Rénaud Grondin est souvent appelé à  
11 aller à des soirées avec monsieur Dupuis au  
12 Cavalli. Alain Pigeon c'est un proche... c'est un  
13 proche, dans l'exécutif, de monsieur Jocelyn  
14 Dupuis. Après... là il a dit, à la douzième ligne :  
15 « Johnny va débarquer »...

16 Q. **[404]** Monsieur Pigeon et monsieur Grondin sont tous  
17 les deux l'exécutif avec...

18 R. Tous les deux avec monsieur Dupuis. Est-ce que  
19 monsieur Pigeon est dans l'exécutif à ce moment-là?  
20 Oui, il est dans l'exécutif mais son titre exact je  
21 peux pas vous le dire, mais c'est un proche de  
22 Jocelyn Dupuis ainsi que monsieur...

23 Q. **[405]** Je vous suggère qu'il est secrétaire  
24 trésorier?

25 R. Exactement, oui. Ainsi que monsieur Grondin. À la

1 ligne 22, il vient d'annoncer, à la ligne 20, que  
2 c'est Richard Goyette qui va le remplacer, c'est  
3 son adjoint. Richard Goyette c'est un autre  
4 individu qui est très, très près, on peut dire que  
5 c'est les deux doigts de la main, là, au niveau  
6 monsieur Dupuis, monsieur Goyette, là, lorsqu'ils  
7 se parlent. « Ça va être mon adjoint. » Si vous  
8 regardez à la ligne 22 : « Ça fait que c'est pareil  
9 comme si je serais là. » Que lui dit : « Regarde,  
10 ça va être mon adjoint, c'est pareil comme si je  
11 serais là. » Ça fait qu'il annonce à monsieur  
12 Ronnie Beaulieu comme quoi, regarde, même si c'est  
13 Richard Dupuis (sic), je vais être là, il confirme  
14 qu'il va garder la Solim à la page... à la ligne  
15 29, il confirme qu'on va faire des affaires, qu'il  
16 y a eu une entente. Comme je vous dis, au début,  
17 cette entente-là, ce n'était pas ça, c'était une  
18 dispute entre monsieur Dupuis et monsieur Lavallée,  
19 mais l'entente c'est que les deux quittent de leur  
20 poste et vous voyez, à la page que... à la ligne 41  
21 et la ligne 42, on ne parle pas sur le cellulaire.

22 Bien c'est particulier pour monsieur  
23 Jocelyn Dupuis parce qu'avant l'événement du mois  
24 de septembre, il n'y avait pas de filtre. Avant que  
25 les factures arrivent, que ça sort par monsieur

1           Pereira qui amène ça à monsieur Arsenault, au mois  
2           de juin, toutes les conversations avant ça, il  
3           n'avait aucun filtre, monsieur Dupuis, il parlait  
4           au téléphone, là, il commence à sept heures (7h00)  
5           le matin, il finit à minuit (0h00) le soir. Puis il  
6           n'avait aucun filtre, qu'il parlait à un syndicat,  
7           qu'il parlait avec ses amis, il n'avait aucun  
8           filtre. Et lorsque les comptes de dépenses ont  
9           commencé à sortir, là, il a commencé à être  
10          beaucoup plus prudent sur le téléphone.

11         Q. **[406]** Donc, il adopte des comportements qui sont...

12         R. Les comportements, ils ont commencé à changer pour  
13         monsieur Dupuis à partir des événements des comptes  
14         de dépenses.

15         Q. **[407]** Ça, c'est tout le monde qui fait ça,  
16         s'inquiéter de ce qu'on dit au téléphone ou... dans  
17         votre expérience, dans les comportements qui...

18         R. Bien, on le voit beaucoup quand on a quelque chose  
19         à se reprocher puis qu'on ne veut parler au niveau  
20         criminel, là, c'est... quand on se parle de nos  
21         activités, on n'a pas de problème, mais quand on a  
22         quelque chose à cacher, c'est des comportements qui  
23         est connus, qu'on ne veut pas parler sur le  
24         téléphone.

25         Q. **[408]** Qu'est-ce qu'on fait à la place?

1 R. On se rencontre puis on parle de vive voix puis on  
2 s'assure qu'on est dans des endroits où est-ce  
3 qu'on... qu'il n'y a pas d'écoute électronique ou  
4 bien de dispositifs d'écoute électronique, dans des  
5 endroits où est-ce qu'il y a beaucoup de bruit, on  
6 peut marcher à l'extérieur, des endroits comme ça,  
7 là.

8 Q. **[409]** Monsieur Beaulieu, on l'a vu, c'est quelqu'un  
9 qui est proche d'un certain nombre de personnes  
10 criminalisées?

11 R. Exactement, monsieur Beaulieu est très proche de  
12 monsieur Jacques Émond et c'est un individu qui est  
13 très près de monsieur Jocelyn Dupuis.

14 Q. **[410]** Et on cherche... corrigez-moi si je me  
15 trompe, mais on cherche à le rassurer, là, qu'il...

16 R. Exactement.

17 Q. **[411]** ... qu'il n'y aura pas de problème avec son  
18 départ?

19 R. Il n'y aura pas de problème, ça va continuer  
20 pareil. Vous savez que monsieur Beaulieu a des... a  
21 des actifs, c'est-à-dire il a eu des actifs avec le  
22 Fonds dans certains développements, là, comme je  
23 vous ai expliqué auparavant.

24 Q. **[412]** À la ligne 37, si je ne m'abuse, on a aussi  
25 une mention comme quoi cet arrangement a été porté

1 à la connaissance de monsieur Arsenault?

2 R. Exactement, on l'a vu au niveau de l'écoute  
3 électronique que j'ai moi-même faite. C'est que...  
4 ils sont présentés à monsieur Arsenault pour  
5 présenter leur entente. C'est que monsieur Dupuis  
6 quittait avec monsieur Lavallée.

7 Q. **[413]** Monsieur Dupuis et monsieur Beaulieu, est-ce  
8 qu'ils sont de... d'après ce que vous avez pu  
9 constater, est-ce qu'ils se parlent fréquemment, se  
10 voient fréquemment?

11 R. Quotidiennement.

12 Q. **[414]** Quotidiennement aussi?

13 R. Très quotidiennement puis à chaque fois que  
14 monsieur Dupuis va dans des restaurants, surtout au  
15 Cavalli, il appelle souvent monsieur Beaulieu pour  
16 aller le rejoindre au Cavalli. Ça arrive une fois  
17 par semaine, je dirais.

18 Q. **[415]** Ils semblent être un peu... on doit pouvoir  
19 penser qu'ils sont amis?

20 R. Oui, ils sont amis. Madame Blanchette, à l'onglet  
21 suivant, on a un document, en fait, qui est un...

22 Q. **[416]** C'est le communiqué de la FTQ Construction  
23 qui annonce le départ de messieurs Dupuis et  
24 Lavallée et la tenue d'élections au congrès, au  
25 treizième (13<sup>e</sup>) congrès en novembre suivant. Vous



1           avez pris connaissance de ce document-là, Monsieur?

2           R. Exactement.

3           Q. **[417]** Est-ce qu'on fait mention... est-ce qu'on  
4           fait une quelconque mention de tout ce qui a  
5           entouré, en fait, le départ ou est-ce qu'on  
6           présente les choses comme étant, disons, sinon  
7           normales, à tout le moins...

8           R. C'est comme si c'était des départs normaux que les  
9           deux leaders soient monsieur Dupuis et monsieur  
10          Lavallée quittaient leur poste. On ne fait aucune  
11          mention, autre chose, qu'ils quittent leur poste  
12          après tant d'années de... au niveau de la FTQ.

13          Q. **[418]** Un renouveau s'impose, le temps est venu pour  
14          moi de tirer ma révérence?

15          R. Exactement.

16          Q. **[419]** Madame Blanchette... Madame la greffière?  
17          (16:20:48)

18          LA GREFFIÈRE :

19          Pardon, ce sera le 101P-959.

20

21

22          101P-959:       Communiqué officiel de la FTQ

23                           Construction du 18 septembre 2008

24

25          R. La conversation suivante...

1 Q. **[420]** Peut-être qu'on peut l'écouter puis on la  
2 commentera après, Monsieur Cloutier, ou vous avez  
3 des commentaires introductifs à faire dessus?

4 R. Non, on va l'écouter.

5 Q. **[421]** Madame Blanchette, je vous laisse aller.  
6 C'est à l'onglet 6, conversation du vingt-cinq (25)  
7 septembre deux mille huit (2008) entre monsieur  
8 Louis-Pierre Lafortune et monsieur Mario Boulé.

9

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[422]** Alors, Monsieur Cloutier, des commentaires?

14 R. Oui. Si on va voir à la ligne 8, on voit que  
15 monsieur Mario Boulé est avec Israël. Quand on  
16 parle d'Israël, c'est le surnom de monsieur Émond.  
17 Et par après, monsieur Louis-Pierre répond « bien,  
18 je suis avec le gros », le gros, c'est le surnom de  
19 monsieur Marvin Normand Ouimet. Ça fait qu'on a  
20 monsieur Boulé qui est avec monsieur Émond et on a  
21 monsieur Louis-Pierre Lafortune qui est avec Marvin  
22 Ouimet dans deux restaurants, un à Terrebonne et  
23 l'autre à Repentigny. Et vous voyez à la ligne 16,  
24 monsieur Louis-Pierre lui dit : « Regarde,  
25 j'aimerais ça que tu viennes lui dire bonjour. ».

1 vous le voyez là, puis l'autre dit : « Avoir su,  
2 j'aurais été lui dire bonjour. » que c'est  
3 important pour monsieur Louis-Pierre que monsieur  
4 Boulé tenait à dire bonjour à monsieur Normand  
5 Ouimet. Et vous savez que monsieur Boulé travaille  
6 pour monsieur Louis-Pierre Lafortune.

7 Et lorsqu'à la page 32, il dit « je suis  
8 avec Dominique », bien, on cible ici Dominique  
9 Bérubé. Le gros Dom, c'est Dominique Bérubé. Et  
10 alors, qu'est-ce qu'on voit, c'est que là Dominique  
11 Bérubé demande à Mario Boulé, il dit : « Dominique  
12 veut se présenter au poste de Jocelyn. » et on voit  
13 très bien dans la conversation la réaction de  
14 Louis-Pierre Lafortune : « On niaise pas avec  
15 ça. ». Qu'est-ce qu'il y a de particulier dans...  
16 la particularité de cette conversation-là, c'est  
17 que Dominique Bérubé demande à un donneur d'ouvrage  
18 de l'appuyer. Il cherche un appui avec un donneur  
19 d'ouvrage et on voit très bien que monsieur Louis-  
20 Pierre Lafortune, il dit : « Non, on niaise pas  
21 avec ça. » et la conversation se continue, mais  
22 elle n'est pas pertinente pour... Ça fait qu'on  
23 voit que monsieur Dominique Bérubé cherche des  
24 appuis. Il cherche des appuis auprès d'un donneur  
25 d'ouvrage. Et on voit que monsieur Boulé est un

1 petit peu mal à l'aise parce que là il sait pas  
2 quoi répondre parce que ça... ça revire à la joke  
3 un peu parce que là ça revire... Monsieur Boulé, on  
4 voit qu'il veut déflécter (sic) la conversation, il  
5 veut pas donner une réponse à monsieur Bérubé.

6 Q. **[423]** Parce que là, en l'occurrence, monsieur  
7 Lafortune, lui, est-ce qu'il a une implication à ce  
8 stade-là dans... dans le processus des élections?  
9 Est-ce que c'est quelque chose sur lequel... Il  
10 semble avoir une opinion en tout cas, c'est ce  
11 qu'on... c'est ce que vous constatez.

12 R. Bien, on va voir plus tard que monsieur Lafortune a  
13 des intérêts et je crois qu'on commence à voir que  
14 monsieur Lafortune est déjà au courant lequel camp  
15 qu'il va choisir. On va le voir plus tard dans les  
16 conversations téléphoniques.

17 Q. **[424]** Une question parallèle, à la ligne 21 là, on  
18 a là aussi, on réfère à des gens comme étant  
19 « chose » et puis on évite de mentionner des noms.  
20 Est-ce que c'est... est-ce que je me trompe quand  
21 je dis ça?

22 R. Pour... pour cette conversation-là...

23 Q. **[425]** Pas nécessairement.

24 R. ... pas nécessairement là.

25 Q. **[426]** O.K. Madame la Présidente, là je vois qu'il

1 est quatre heures et vingt-sept (16 h 27), on...  
2 comme vous préférez, on peut... on est entre  
3 deux...

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Avant, je pense que... 101P-960.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Oui, c'est vrai, vous avez raison.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Est-ce que ça a été fait?

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 On a oublié de la coter celle-là.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 O.K.

16 LA GREFFIÈRE :

17 C'est 101P-960.1 et.2. Oui.

18

19 101P-960.1 : Écoute électronique 08-0078\_BMC\_11194

20

21

22 101P-960.2 : Transcription de l'écoute électronique

23 08-0078\_BMC\_11194

24

25 LA PRÉSIDENTE:

1 Parfait. Alors, à demain. À demain matin.

2 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

3 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

4

5 SERMENT

6 Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et CLAUDE  
7 MORIN, sténographes officiels, certifions que les  
8 feuilles qui précèdent sont et contiennent la  
9 transcription d'un enregistrement numérique, hors  
10 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité  
11 dudit enregistrement, le tout conformément à la  
12 loi.

13 Et nous signé,

14

15

16 \_\_\_\_\_  
Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

17 Sténographe officielle

18

19

20 \_\_\_\_\_  
Claude Morin (Tableau #200569-7)

21 Sténographe officiel